



Assemblée générale

Distr. générale
14 avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2023

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2023

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

Programme 7

Affaires économiques et sociales

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021 **	4
Orientations générales	4
Programme de travail	20
Sous-programme 1, Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	20
Sous-programme 2, Développement social inclusif	28
Sous-programme 3, Développement durable	34
Sous-programme 4, Statistiques	41
Sous-programme 5, Population	48

* [A/77/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et aux résultats est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



Sous-programme 6, Politiques et analyse économiques	54
Sous-programme 7, Institutions publiques et administration numérique	60
Sous-programme 8, Gestion durable des forêts	67
Sous-programme 9, Financement du développement durable	74
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	81
Vue d'ensemble	81
Organes directeurs	88
Direction exécutive et administration	93
Programme de travail	96
Sous-programme 1, Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	96
Sous-programme 2, Développement social inclusif	98
Sous-programme 3, Développement durable	99
Sous-programme 4, Statistiques	101
Sous-programme 5, Population	102
Sous-programme 6, Politiques et analyse économiques	104
Sous-programme 7, Institutions publiques et administration numérique	105
Sous-programme 8, Gestion durable des forêts	106
Sous-programme 9, Financement du développement durable	108
Appui au programme	109
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2023	112
II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	113

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

En plus de se consacrer à l'exécution de ses principaux mandats, le Département des affaires économiques et sociales continuera d'appuyer les efforts qui sont faits au niveau mondial pour se relever de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), dont l'impact continue de se faire sentir partout dans le monde, ajoutant une dimension d'urgence aux 10 grands domaines d'intervention en faveur desquels les États Membres se sont engagés dans la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s'est tenu à New York en septembre 2019. En 2023, le Département continuera d'aider les pays à élaborer les politiques inclusives, fondées sur les données et axées sur l'être humain dont ils ont besoin pour passer de la réponse au relèvement, puis à la résilience, et ainsi accélérer la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'ambition de ne laisser personne de côté.

En appuyant les mécanismes intergouvernementaux, le Département continue de jouer un rôle fondamental dans les efforts déployés par les États Membres pour examiner et garantir les progrès en matière de développement. Notre analyse et nos conseils techniques sont essentiels pour éclairer de manière globale l'élaboration des textes issus de réunions intergouvernementales consacrées aux enjeux liés au développement dans le monde. Nous aiderons les États Membres à se préparer aux processus et événements intergouvernementaux marquants qui se tiendront en 2023, notamment le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023, l'objectif étant de faire en sorte que l'examen à mi-parcours du Programme 2030 soit rigoureux et efficace.

Il faut continuer de collaborer avec les États Membres, la société civile, les entreprises et les autres parties prenantes pour atteindre les objectifs de développement durable. Pour relever les défis actuels et futurs, le Département continuera d'appuyer l'établissement et le maintien de partenariats efficaces en instaurant la confiance et la compréhension mutuelle aux niveaux mondial, régional et national.

Le présent projet de plan-programme et de budget pour 2023 tient compte des mandats confiés au Département ; y sont exposées les activités et stratégies que celui-ci met en œuvre pour apporter un soutien vital aux États Membres.

Le Secrétaire général adjoint
aux affaires économiques et sociales
(Signé) LIU Zhenmin

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 9.1 Le Département des affaires économiques et sociales apporte son concours au pilier Développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, notamment en favorisant la coopération internationale de façon à parvenir au développement durable pour toutes et tous. Il est notamment chargé : a) de fournir un appui technique aux organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies qui traitent des questions de développement, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, et les organes d'experts ; b) de suivre et d'analyser les tendances, les perspectives et les questions d'orientation en matière de développement au niveau mondial ; c) d'appuyer les mesures prises pour transposer les grandes orientations formulées à l'occasion des conférences et réunions au sommet des Nations Unies sous la forme de politiques et de programmes nationaux et d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales d'exécution des programmes, en particulier la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, dans le cadre notamment du programme ordinaire de coopération technique et des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement. Son mandat découle des propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950), publié en 1997. Dans sa résolution 52/220, l'Assemblée générale a noté la création du Département des affaires économiques et sociales, qui visait à appliquer ces propositions.
- 9.2 Le Département est l'élément fondamental sur lequel repose l'appui normatif et analytique fourni par le Secrétariat aux organes intergouvernementaux et aux mécanismes s'intéressant aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et il est à l'origine de nombreuses initiatives destinées à promouvoir les questions de développement économique et social.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 9.3 À l'occasion du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s'est tenu à New York en septembre 2019, des préoccupations ont été exprimées quant au fait que la réalisation des objectifs de développement durable avançait lentement dans de nombreux domaines et des engagements ont été pris pour faire que la prochaine décennie soit une décennie d'action et de résultats en vue d'atteindre les objectifs d'ici à 2030. Dans ce contexte, il demeure primordial que l'ONU adopte une approche cohérente et intégrée pour aider les États Membres à accélérer d'urgence l'action menée à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes afin de donner corps à la vision et aux objectifs du Programme 2030. Tout au long des années 2020 et 2021, la pandémie de COVID-19 a ajouté une dimension d'urgence aux grands domaines d'intervention en faveur desquels les États Membres se sont engagés dans la déclaration politique issue du forum.
- 9.4 Partout dans le monde, la pandémie continue de dévaster les systèmes de santé et menace d'anéantir les résultats déjà obtenus dans le domaine de la santé. Elle a fait replonger des dizaines de millions de personnes dans l'extrême pauvreté et eu des effets extrêmement néfastes sur les moyens de subsistance des populations. Les femmes et les filles sont les personnes qui pâtissent le plus de ses effets : ce sont elles qui assument les tâches domestiques, dont le volume augmente, et elles se trouvent face à des niveaux de violence alarmants. La crise sanitaire touche de manière disproportionnée les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables du monde, à savoir, trop souvent, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les peuples autochtones et les minorités ethniques, les migrants et les réfugiés, et les personnes qui travaillent dans le secteur informel. Les pays les plus vulnérables, notamment les pays les moins avancés, les pays en

développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en souffrent particulièrement.

- 9.5 La pandémie a exacerbé la nécessité d'un changement profond, mais, grâce à son dynamisme, le Département a pu continuer d'aider les États Membres en conduisant la réflexion, en agissant pour le renforcement des capacités et en appuyant l'élaboration de normes. Le Département a pris d'importantes mesures pour aider les États Membres à riposter à la pandémie, tout en continuant d'œuvrer au renforcement de l'action multilatérale pour atteindre les objectifs de développement durable. Sa stratégie vise à les aider à parvenir à un consensus dans les domaines du développement durable et à mettre à leur service tout l'éventail d'outils, d'expertise et de capacités dont il dispose.
- 9.6 Le Département continue d'épauler les États Membres dans le cadre des grandes conférences et réunions au sommet organisées à l'échelle mondiale et des réunions périodiques consacrées aux domaines économique, social et environnemental. En veillant à conduire la réflexion mondiale, il continue à prévoir les tendances économiques, sociales et démographiques et à produire, analyser et compiler des données et des statistiques afin d'informer et de conseiller les États Membres et les autres parties prenantes lorsqu'ils font le point sur les tendances et les mesures propres à régler les problèmes communs. Il continue également à appuyer les mesures prises pour transposer sous la forme de programmes nationaux les grandes orientations formulées à l'occasion des conférences et réunions au sommet des Nations Unies ainsi qu'à aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales en leur offrant une assistance technique.
- 9.7 En accordant une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, le Département continue de dégager de nouvelles tendances et des possibilités d'action efficaces devant permettre d'éliminer la pauvreté, de lutter contre les inégalités et de promouvoir les perspectives et les progrès en matière de développement durable pour toutes et tous. Il poursuit également ses activités de renforcement des capacités pour aider les pays en situation particulière, notamment dans le domaine du leadership porteur de transformation et pour ce qui est de donner aux agents de l'État les moyens d'atteindre les objectifs de développement durable.
- 9.8 En 2023, le Département prévoit de se concentrer sur les points suivants :
- a) Aider les États Membres à se préparer aux processus intergouvernementaux importants et aux événements marquants qui se tiendront en 2023, dont le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023. Le Département continuera à travailler avec les États Membres et d'autres entités des Nations Unies, selon que de besoin ;
 - b) Accroître la disponibilité des principales données et analyses sociales, démographiques et économiques afin qu'elles guident l'élaboration de politiques porteuses de transformation dans le contexte du relèvement après la pandémie de COVID-19, le but étant de créer des sociétés plus résilientes et plus inclusives et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ;
 - c) Mieux guider la réflexion en adoptant une approche multidimensionnelle et intersectionnelle de l'analyse, l'objectif étant d'appuyer les processus intergouvernementaux qui tiennent compte des effets différenciés que les tendances, politiques et programmes, nouveaux ou non, ont sur les femmes et les filles ainsi que sur les personnes en situation de vulnérabilité ;
 - d) Tirer parti des axes de travail sur l'action climatique, le financement du développement durable, la transformation numérique, l'accessibilité des données, les projections et les questions nouvelles de façon à progresser vers la réalisation d'un développement durable qui profite à toutes et à tous ;
 - e) Faire que les pays atteignent les objectifs convenus au niveau international en apportant un soutien technique et stratégique structuré au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, l'accent étant mis sur les pays d'Afrique et les pays en situation particulière.

- 9.9 Pour 2023, les produits prévus aideront les États Membres à continuer de faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever. Dans tous les sous-programmes, le Département continuera à aider les États Membres à évaluer les tendances, renforcer les capacités et élaborer des solutions à la suite de la pandémie, tout en restant déterminé à faciliter la mise en œuvre du Programme 2030.
- 9.10 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples d'enseignements et de meilleures pratiques, citons les activités menées par le Département et les produits qu'il a exécutés dans tous les sous-programmes pour appuyer les processus intergouvernementaux, les travaux d'analyse et les projets et activités de renforcement des capacités. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
- 9.11 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales continuera de présider le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales plus. Par l'intermédiaire de ce comité, le Département collaborera avec les entités des Nations Unies pour faire en sorte que leurs organes intergouvernementaux contribuent aux travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable et renforcent les synergies et les stratégies communes destinées à aider les États Membres à exécuter le Programme 2030. Il continuera de contribuer à la création de partenariats multipartites et au développement des capacités dans des domaines thématiques comme les ressources naturelles, l'eau, l'énergie, le climat, les océans, les transports, les sciences et technologies ainsi que les préoccupations particulières des petits États insulaires en développement. Il continuera aussi de jouer un grand rôle dans le Partenariat de collaboration sur les forêts afin d'accroître la collaboration et la coordination en matière de gestion durable de tous les types de forêts et d'exploiter pleinement le potentiel des forêts pour régler les problèmes mondiaux.
- 9.12 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Département secondera l'Assemblée générale et le Conseil économique et social pour ce qui concerne l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui contribue à promouvoir les orientations multilatérales en matière de développement durable qui sont propres au Programme 2030, qu'il s'agisse de l'élaboration de politiques ou de normes. Pour cela, il travaillera en étroite collaboration avec les entités du système des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable. En optimisant l'efficacité du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et en lui permettant d'obtenir des résultats plus solides sur le terrain, le Département s'est doté d'un mécanisme de coordination interne à l'appui du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies qui l'aidera à mieux structurer ses échanges avec les coordonnateurs résidents en passant par le Bureau de la coopération pour le développement. Cet engagement structuré lui permettra également de mieux mener à bien ses activités de renforcement des capacités en aidant les États Membres, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique, à transposer au niveau national les politiques et cadres normatifs mondiaux devant permettre d'atteindre les objectifs de développement durable et d'autres objectifs convenus au niveau international. Le Département continuera à s'appuyer sur le rôle de leadership et de coordination des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de leurs bureaux respectifs pour déterminer plus facilement des points d'entrée et établir des partenariats efficaces au niveau des pays. Il faudra que le Département établisse des relations dès le début du cycle de programmation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en procédant à des analyses communes de pays, pour utiliser les capacités et les ressources dont il dispose actuellement de façon optimale, conformément à ses mandats et en tirant parti de ses avantages comparatifs. Le Département collaborera aussi avec différentes institutions et parties intéressées pour développer ses capacités d'analyse des politiques et de production de savoirs. Il

continuera de présider ou de coprésider les mécanismes interinstitutions du système des Nations Unies qui s'occupent des questions de handicap, des peuples autochtones, des personnes âgées et des jeunes, de l'identité juridique, du financement du développement, des statistiques et de la science, la technologie et l'innovation, et jouera ainsi un rôle essentiel s'agissant d'assurer la cohérence des activités menées dans ces domaines thématiques. En outre, un réseau d'économistes des Nations Unies a été créé dans le cadre de l'action visant à renforcer le rôle que joue le système des Nations Unies pour ce qui est de stimuler la réflexion sur la réalisation du Programme 2030. Ce réseau s'emploiera à faire avancer la réflexion et la recherche stratégique sur les grandes questions actuelles et nouvelles touchant au développement économique, financier et social, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030.

- 9.13 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) La coopération se poursuit avec les décideurs et les parties prenantes et entités nationales, régionales et internationales en ce qui concerne l'examen de questions touchant le développement durable à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que dans le cadre d'autres mécanismes intergouvernementaux dont le Département assure le service ;
 - b) Le Département continue de disposer d'informations et de données actualisées et justes et de pouvoir suivre les tendances pour produire ses analyses ;
 - c) Les États et les autres parties prenantes continuent de collaborer avec le Département pour mener les activités relatives au programme proposées et disposent des capacités et des ressources nécessaires.
- 9.14 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il le fait notamment dans ses travaux normatifs et analytiques et lorsqu'il apporte un soutien aux organes intergouvernementaux. Les membres du réseau de coordonnateurs et de coordonnatrices pour l'égalité des genres créé par le Département serviront de personnes-ressources pour tout ce qui touche à l'intégration des questions de genre et veilleront à ce que ces questions soient véritablement prises en compte dans les activités relatives aux programmes et les activités de fond du Département, notamment en menant une action de sensibilisation et en facilitant l'échange d'expériences et de connaissances analytiques et techniques dans le Département. Les sous-programmes du Département continueront à tenir dûment compte de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes dans l'exécution de leur programme de travail pour 2023.
- 9.15 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Département continuera à participer à divers projets communs et groupes de coordination sur le sujet faisant intervenir d'autres entités du système des Nations Unies, et notamment à la mise en œuvre de la Stratégie. En 2023, il continuera d'appliquer sa politique et son plan d'action pour l'inclusion du handicap.

Exécution du programme en 2021

Conséquences de la pandémie

- 9.16 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur les travaux d'analyse, les réunions intergouvernementales, les activités normatives et les activités de renforcement des capacités menées par le Département. Pour tous les sous-programmes, le Département a dû s'adapter aux circonstances en travaillant à distance plutôt qu'en présentiel. Dans certains cas, il a modifié, reporté ou annulé des événements en raison de la pandémie.
- 9.17 En outre, pour aider les États Membres à faire face à la pandémie, le Département s'est fondé sur ses objectifs d'ensemble et a cherché, dans le cadre des activités de l'ensemble de ses sous-

programmes, à appuyer les États Membres dans les processus intergouvernementaux, à la fois sur le fond et en ayant recours à des procédures et méthodes de travail innovantes pour s'adapter au retour progressif aux réunions et événements en présentiel. Il s'est également employé à stimuler encore plus la réflexion en améliorant les documents fondés sur des données factuelles qu'il publie ainsi qu'au moyen de notes d'orientation, de dialogues mondiaux et d'autres activités et produits analytiques et discursifs condensés sur des questions imminentes ou émergentes, de même qu'en développant continuellement ses capacités sous de nouvelles formes virtuelles ou hybrides. Enfin, le Département s'est attaché tout particulièrement à fournir aux États Membres l'aide dont ils avaient cruellement besoin pour remédier aux effets de la pandémie et se relever.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.18 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

47/190	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	60/265	Suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international
47/191	Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement		
50/227	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
51/176	Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	66/288 67/226 ; 71/243 ; 75/233	L'avenir que nous voulons Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
51/240	Agenda pour le développement		
52/220	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999	69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)
55/2	Déclaration du Millénaire	69/143	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
55/279	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010		
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire	69/151	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
57/253	Sommet mondial pour le développement durable		
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social	69/214	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement		
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
59/243	Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale	69/321	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial	74/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
72/236 ; 73/248 ; 74/238 ; 76/220	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	75/215 ; 76/203	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	75/290 A	Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
73/246	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)	75/290 B	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale		
74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance		

Résolutions du Conseil économique et social

1998/7	Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	2008/29 ; 2012/30	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
2007/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous	2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

Communiqués ministériels issus du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social

2002	La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement	2007	Renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables
2003	Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable	2007	Examen ministériel annuel sur le thème « Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement »
2004	Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	2008	Forum pour la coopération en matière de développement
2006	Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable	2008	Examen ministériel annuel sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international en matière de développement durable »

Sous-programme 1
Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable

Résolutions et décision de l'Assemblée générale

45/264	Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	70/201	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
48/162	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies
48/209	Activités opérationnelles de développement : bureaux extérieurs du système des Nations Unies pour le développement	70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
S-19/2	Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21	71/243 ; 75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
52/12 B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	72/276	Suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix
60/180	La Commission de consolidation de la paix	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
60/252	Sommet mondial sur la société de l'information		
63/311 ; 64/289	Cohérence du système des Nations Unies		
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
65/10	Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
65/285 ; 68/1 ; 72/305	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social	74/236 74/297	Mise en valeur des ressources humaines Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable	74/298	Examen de l'application des résolutions de l'Assemblée générale suivantes : 67/290 sur le forum politique de haut niveau pour le développement durable, 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial et 72/305 sur le renforcement du Conseil économique et social
68/6	Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement		
68/229 ; 69/238 ; 72/236 ; 73/248 ; 74/238 ; 76/220	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies		
70/106	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	Décision 74/537 B	Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission
70/184	Les technologies de l'information et des communications au service du développement	76/4	Examen du fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, et notamment de ses modalités de financement

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1996/31	Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales	2008/4	Mesures tendant à améliorer la procédure de présentation des rapports quadriennaux
1999/51	Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, et coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods	2009/32 ; décisions 2015/231 ; 2016/263 ; 2017/262 ; 2018/249 ; 2019/251 ; 2020/232	Pays africains qui sortent d'un conflit
2000/19	Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	2013/5 ; 2014/14 ; 2015/15	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2001/27	Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale : amélioration des méthodes de travail des commissions techniques du Conseil économique et social	2015/18 ; 2016/28 ; 2017/26 ; 2018/19 ; 2019/32 ; 2020/11 ; 2021/18	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti
Décision 2002/225	Création d'un fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG	2019/15 ; 2020/23	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2006/44	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale	2020/2	Appui à la région du Sahel

Conclusions concertées du Conseil économique et social

1995/1	Coordination du suivi et application des résultats des grandes conférences internationales organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et domaines connexes	2002/1	Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire
1997/1	Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux, investissements et commerce	2008/2	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2000/2	Évaluation des progrès réalisés au sein du système des Nations Unies, dans le cadre de conférences d'examen, en ce qui concerne la promotion de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes	2008/5	Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat
2001/1	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement, s'agissant en particulier de l'accès aux connaissances et aux technologies, surtout dans le domaine de l'information et de la communication, et de leur transfert, notamment grâce à des partenariats institués avec les intéressés, y compris le secteur privé	2008/29	Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

Communiqués ministériels issus du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social

1998	Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le cycle d'Uruguay, incidences, perspectives et problèmes, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation	2010	Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes
1999	Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : renforcement des moyens d'action et promotion de la femme	2011	Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation
2000	Développement et coopération internationale au XXI ^e siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances	2012	Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
2001	Rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable	2013	La science, la technologie et l'innovation au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et les perspectives ouvertes par la culture en la matière
2008	Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable	2014	Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement
2009	Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale	2015	Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable

Déclarations ministérielles issues du débat de haut niveau du Conseil économique et social et du forum de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil

E/HLS/2014/1	Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de 2014 du Conseil économique et social sur le thème « Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement »		Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu sous les auspices du Conseil économique et social, sur le thème « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi : le Forum politique de haut niveau pour le développement durable après 2015 »
	Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable réuni sous les auspices du Conseil économique et social sur le thème « Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable »	E/HLS/2016/1	Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2016 sur le thème annuel intitulé « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements »
E/HLS/2015/1	Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la session de 2015 du Conseil économique et social sur le thème « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable »	E/HLS/2017/1	Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2016 sur le thème intitulé « Ne pas faire de laissés-pour-compte »
			Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2017 sur le thème intitulé « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes »

	Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2017 sur le thème intitulé « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation »	E/HLS/2021/1	Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de 2021 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021, organisé sous les auspices du Conseil, sur le thème « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable »
E/HLS/2018/1	Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2018 sur le thème intitulé « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieux urbain et rural »		
	Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2018 sur le thème intitulé « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes »		

Sous-programme 2 Développement social inclusif

Résolutions de l'Assemblée générale

37/52	Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées	65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
45/106	Application du Plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes		
47/196	Institution d'une journée internationale pour l'élimination de la pauvreté	66/149 67/139	Journée mondiale de la trisomie 21
48/96	Règles pour l'égalisation des chances des handicapés		Vers un instrument international global et intégré pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées
50/81	Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà	68/3	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »
51/58	Le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales		Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones
54/120	Politiques et programmes mobilisant les jeunes		Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées
S-24/2	Nouvelles initiatives de développement social		Journée mondiale des compétences des jeunes
56/177 ; 73/141 ; 74/122 ; 75/151 ; 76/134	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	69/2	Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain
61/106	Convention relative aux droits des personnes handicapées	69/142	
61/295	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones		
62/10	Journée mondiale de la justice sociale	69/145	
65/182 ; 66/127 ; 73/143 ; 74/125 ; 75/152 ; 76/138	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	69/202	

Titre IV Coopération internationale pour le développement

70/170	Vers la pleine réalisation de l'objectif d'une Organisation des Nations Unies accessible et inclusive pour les personnes handicapées	73/144 ; 74/124 ; 75/153	Suivi du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et ses prolongements
72/6	Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique	73/156 ; 74/135 ; 75/168 ; 76/148	Droits des peuples autochtones
72/142 ; 74/120 ; 76/136	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale	73/244 ; 74/237 ; 75/232 ; 76/219	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
72/143 ; 74/119 ; 76/135	Rôle des coopératives dans le développement social	76/133	Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
72/146 ; 74/121 ; 76/137	Politiques et programmes mobilisant les jeunes	76/139	Préparation et célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille
72/162 ; 74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant	76/154	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : participation
73/24 ; 75/18	Le sport, facteur de développement durable		
73/142 ; 75/154	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées		

Résolutions et décision du Conseil économique et social

1996/7	Suivi du Sommet mondial pour le développement social et rôle futur de la Commission du développement social	2018/4 ; 2019/5 ; 2020/6 ; 2021/9	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
1996/31	Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales	2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous
2000/22	Création d'une instance permanente sur les questions autochtones	2018/6	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2008/18	Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous	Décision 2018/219	Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa cinquante-septième session
2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous	2019/6	Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale
2016/8	Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain	2020/7	Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme
2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030	2021/10	Transition vers le développement durable et justice sociale : le numérique au service du développement social et du bien-être de toutes et de tous
2018/3 ; 2019/4 ; 2021/8	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social		

Conclusions concertées du Conseil économique et social

1996/1	Coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté	2007	Déclaration ministérielle sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement
2006	Déclaration ministérielle sur la création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable		

Commission du développement social

45/2	Les jeunes	53/1	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
------	------------	------	--

**Sous-programme 3
Développement durable**

Résolutions de l'Assemblée générale

49/122	Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (Plan d'action de la Barbade)	74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
S-22/2	Déclaration et état des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et initiatives en la matière	74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
59/311	Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement)	74/307	Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19
		75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
65/2	Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	75/213 ; 76/202	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21
67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	75/215 ; 76/203	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)		
71/312	L'océan, notre avenir : appel à l'action		
72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable	75/220	Harmonie avec la nature
		75/221 ; 76/210	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)		

**Sous-programme 4
Statistiques**

Résolutions de l'Assemblée générale

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	69/282	Journée mondiale de la statistique
69/266	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable	71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2006/6	Renforcement des capacités statistiques	2020/5	Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies
2011/24	Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	Décision 2021/224	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session et ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-troisième session de la Commission
2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle		
2014/31	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable	Décisions 2021/259 à 261	Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa session de 2021 – recommandations 1 à 3
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)		
2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale	Décision 2022/310	Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa onzième session et ordre du jour provisoire et dates de sa douzième session
2018/2	Organisation des travaux et méthodes de travail futures du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques		
2018/14	Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe		

Sous-programme 5
Population

Résolutions de l'Assemblée générale

49/128	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	68/4	Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement
S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	71/1	Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants
57/299	Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida	72/281	Journée internationale des envois de fonds à la famille
65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
		73/326	Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales
		75/226	Migrations internationales et développement

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1994/2	Programme de travail dans le domaine de la population	1999/10	Accroissement, structure et répartition de la population
1995/55	Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	Décision 2005/213	Amélioration des travaux de la Commission de la population et du développement
1997/2	Migrations internationales et développement	2016/25	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement
1997/42	Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement		

Résolutions de la Commission de la population et du développement

1997/2	Obligation de présenter des rapports incombant à la Commission de la population et du développement	1998/1	Santé et mortalité
		2000/1	Population, parité et développement
1997/3	Programme de travail dans le domaine de la population	2001/1	Population, environnement et développement
		2003/1	Population, éducation et développement

2004/1	Programme de travail dans le domaine de la population	2010/1	Santé, morbidité, mortalité et développement
2004/2	Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	2011/1	Fécondité, santé procréative et développement
2005/1	Population, développement et VIH/sida et leur rapport avec la pauvreté	2012/1	Les adolescents et les jeunes
2005/2	Contribution de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, sous tous ses aspects, à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire	2013/1	L'évolution des migrations : aspects démographiques
2006/1	Méthodes de travail de la Commission de la population et du développement	2014/1	Évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
2006/2	Migrations internationales et développement	2016/1	Enrichissement des données démographiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030
2007/1	Changement de la structure par âge et ses conséquences sur le développement		Déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, telle qu'elle figure dans le rapport sur la cinquante-deuxième session de la Commission de la population et du développement (E/2019/25-E/CN.9/2019/6)
2008/1	Répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement	2021/1	Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable
2009/1	Contribution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement		

**Sous-programme 6
Politiques et analyse économiques**

Résolutions de l'Assemblée générale

118 (II)	Rapports sur la situation et les tendances de l'économie mondiale	74/217 ; 76/203	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
61/210	Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale		
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	74/231 ; 76/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
67/221	Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés	74/232 ; 76/216	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
68/18 ; 73/133	Sortie de pays de la catégorie des pays les moins avancés	74/233 ; 76/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
73/240 ; 75/225	Vers un nouvel ordre économique international	75/259	Prorogation de la période préparatoire précédant le retrait de l'Angola de la catégorie des pays les moins avancés
74/197 ; 75/202 ; 76/189	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable	76/8	Retrait du Bangladesh, du Népal et de la République démocratique populaire lao de la catégorie des pays les moins avancés
74/200 ; 76/191	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement	76/204	Réduction des risques de catastrophe
74/201 ; 75/203 ; 76/190	Commerce international et développement		
74/204 ; 76/194	Produits de base		

Résolutions et décision du Conseil économique et social

1990/52	Rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière d'identification rapide, d'analyse et de prévision des tendances économiques mondiales	2019/3 ; 2021/19 2020/10	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 Rapport du Comité des politiques de développement sur sa vingt-deuxième session
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	2021/11	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-troisième session
Décision 2011/274	Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement		

Sous-programme 7
Institutions publiques et administration numérique

Résolutions de l'Assemblée générale

50/225 ; 60/34 69/228	Administration publique et développement	71/208	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
69/327	Promouvoir et favoriser l'efficacité, le respect du principe de responsabilité, l'efficacité et la transparence dans les administrations publiques en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques	71/256 72/235 74/229	Nouveau Programme pour les villes Mise en valeur des ressources humaines Science, technologie et innovation au service du développement durable
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information		

Résolutions du Conseil économique et social

2001/45	Restructuration et revitalisation du Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies	2019/24 ; 2020/12	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2016/26	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quinzième session	2019/26	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-huitième session
2017/23	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa seizième session	2020/21	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-neuvième session
2018/12	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-septième session	2021/12	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa vingtième session

Sous-programme 8
Gestion durable des forêts

Résolutions de l'Assemblée générale

62/98	Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts	70/199 71/285	Instrument des Nations Unies sur les forêts Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
67/200	Journée internationale des forêts		

Résolutions du Conseil économique et social

2000/35	Rapport de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts	2020/14	Résultats de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts
2015/33	L'arrangement international sur les forêts après 2015	2021/6	Programme de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2022-2024
2017/4	Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020		

**Sous-programme 9
Financement du développement durable**

Résolutions de l'Assemblée générale

56/210 B	Conférence internationale sur le financement du développement	72/278	Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
57/250	Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat	73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
57/273	Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement	74/202 ; 75/204 ; 76/192	Système financier international et développement
63/239	Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey	74/203 ; 75/205 ; 76/193 ; 74/206 ; 75/206 ; 76/196	Soutenabilité de la dette extérieure et développement ; Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	74/207 ; 75/208 ; 76/198	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
67/289 ; 71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale	75/207 ; 76/197	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
71/213	Promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites pour favoriser le développement durable	75/234 ; 76/221 ; 76/195	Coopération Sud-Sud ; Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

2004/69 ; 2006/48 ; 2017/2	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	2017/3	Code de conduite des Nations Unies pour la coopération en matière de lutte contre la fraude fiscale internationale
2009/30	Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement	E/FFDF/2019/3 ; E/FFDF/2020/3 ; E/FFDF/2021/3	Conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement : suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2010/26	Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement et à la Conférence d'examen de 2008		
2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement		

Activités d'évaluation

- 9.19 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2023 :
- a) Évaluation par le Bureau des services de contrôle interne du dispositif d'application du principe de responsabilité au sein des Nations Unies ;
 - b) Examen par le Corps commun d'inspection de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral dans l'application du Programme d'action de Vienne ;
 - c) Évaluation de l'impact des publications du Département ;
 - d) Évaluation de l'efficacité avec laquelle le Département conduit la réflexion sur le développement et appuie les travaux d'analyse ;
 - e) Évaluation des activités de renforcement des capacités.
- 9.20 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Par exemple, l'évaluation de l'impact des publications du Département permettra d'améliorer encore leur rayonnement et leur visibilité en 2023. L'évaluation relative à la conduite de la réflexion en matière de développement et à l'appui aux travaux d'analyse contribuera à rationaliser la manière dont le Département guide la réflexion ainsi que la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies en 2023.
- 9.21 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2023 :
- a) Évaluations sur des sujets transversaux ou thématiques, l'accent étant mis sur l'efficacité et l'efficacé des processus internes ;
 - b) Évaluations des activités de renforcement des capacités.

Programme de travail

Sous-programme 1

Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable

Objectif

- 9.22 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir le rôle de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable dans la mise en œuvre et le suivi intégrés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des textes issus d'autres conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes.

Stratégie

- 9.23 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de fournir un appui fonctionnel au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau pour le développement durable en vue de les aider à faciliter et à examiner la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et des engagements internationaux pris à cet égard dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable. On s'acquittera plus précisément des tâches suivantes :
- a) Fournir des analyses et des conseils factuels pour aider le Conseil : i) en participant à des dialogues sur les politiques à adopter et en formulant des recommandations stratégiques ; ii) en coordonnant les travaux des organes subsidiaires du Conseil et ceux des entités du système des

Nations Unies ; iii) en repérant les questions nouvelles et émergentes qui ont une incidence sur la réalisation des objectifs de développement durable et en s'employant à y apporter des solutions ; iv) en renforçant les rapports qui existent entre discussion et examen des politiques d'une part et action nationale en faveur du développement durable de l'autre ;

- b) Aider le forum politique de haut niveau pour le développement durable à assurer le suivi et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : i) en facilitant l'examen de l'état d'avancement, le dialogue sur les politiques et l'élaboration de recommandations pratiques visant à permettre d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030 ; ii) en aidant les pays à conduire des examens nationaux volontaires de leur mise en œuvre du Programme 2030 qui soient inclusifs et fondés sur des données factuelles et des analyses ; iii) en incitant les équipes de pays des Nations Unies, les autres sous-programmes du Département et les entités du système des Nations Unies à apporter leur concours au processus d'examen ;
- c) Fournir, sur demande, un appui fonctionnel et des services de secrétariat afin de faciliter la tenue des débats et des négociations sur les politiques à l'Assemblée générale, notamment dans le cadre de la Deuxième Commission (Commission économique et financière) ;
- d) Fournir aux États Membres les données factuelles et les analyses dont ils ont besoin pour examiner et orienter les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement, sur la base des mandats définis dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies effectué par l'Assemblée générale en 2020, et dans d'autres résolutions ;
- e) Apporter un soutien au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au moyen de webinaires et d'autres activités, l'objectif étant d'orienter l'appui offert par les équipes de pays des Nations Unies vers les pays qui mènent des examens nationaux volontaires, ainsi que de permettre aux équipes de pays d'effectuer des évaluations coordonnées de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet ;
- f) Faciliter le dialogue sur les politiques à adopter et la formulation de recommandations quant aux mesures d'intervention efficaces, axées sur l'être humain et tenant compte des questions de genre qu'il convient de prendre pour faire face aux conséquences de la pandémie d'une manière qui hâte la mise en œuvre du Programme 2030, en proposant des analyses, des données factuelles par pays et des recommandations portant notamment sur les moyens de remédier aux effets de la crise sanitaire sur la pauvreté, les inégalités et la faim dans le monde, ainsi que sur les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité ;
- g) Faciliter la participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Conseil économique et social¹, ainsi que la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes au forum politique de haut niveau² ;
- h) Renforcer la participation des jeunes aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, au moyen du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social.

9.24 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

¹ La résolution 1996/31 du Conseil économique et social établit le mandat correspondant et décrit les modalités qui régissent les relations consultatives entre les organisations non gouvernementales et le Conseil.

² Neuf grands groupes ont été répertoriés dans l'Action 21 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil). Ces grands groupes et d'autres groupements de parties prenantes ont été recensés dans la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, intitulée « L'avenir que nous voulons », ainsi que dans certaines résolutions ultérieures de l'Assemblée, à savoir les résolutions 67/290, 70/1, 70/299 et 72/305. Dans sa résolution 67/290, intitulée « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable », l'Assemblée générale a souligné que le forum devait promouvoir la transparence et la mise en œuvre en continuant à renforcer le rôle consultatif et la participation des grands groupes et autres parties prenantes au niveau international et décidé que le forum serait ouvert à la participation des grands groupes et des autres parties prenantes.

- a) Renforcement des directives stratégiques et opérationnelles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social relatives à l'exécution du Programme 2030 aux niveaux mondial, régional et national ;
- b) Amélioration de la compréhension, par le forum politique de haut niveau pour le développement durable, des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, des politiques qui ont produit des résultats, et des leviers et points d'entrée pour la transformation, ainsi que des lacunes, des difficultés rencontrées et des questions nouvelles ;
- c) Accélération des progrès accomplis au niveau national en matière de réalisation des objectifs de développement durable, grâce au renforcement du soutien apporté aux pays qui présentent un examen national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable ;
- d) Amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la coordination de l'appui apporté par le système des Nations Unies pour le développement à l'exécution du Programme 2030 et à la lutte contre la COVID-19, y compris le soutien fourni à la conduite des examens nationaux volontaires, et amélioration de la qualité et de la clarté des orientations données au système des Nations Unies pour le développement par les États Membres ;
- e) Mise en avant de la voix des jeunes dans les délibérations de l'Organisation par l'intermédiaire du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social ;
- f) Renforcement de la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de l'Organisation grâce à l'appui apporté au Comité du Conseil économique et social chargé des organisations non gouvernementales ;
- g) Augmentation de la participation des grands groupes et des autres parties prenantes aux travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [67/290](#) ;
- h) Meilleure compréhension, par les États Membres, les organismes du système des Nations Unies et les autres parties prenantes, des répercussions qu'a la pandémie sur l'exécution du Programme 2030, ainsi que des possibilités d'action et des mesures concrètes pouvant permettre de faire face aux effets de la COVID-19 tout en accélérant le rythme des progrès allant dans le sens de la réalisation des objectifs de développement durable avant la fin de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ;
- i) Renforcement de la coordination et de la cohérence de la riposte mondiale à la crise sanitaire.

Exécution du programme en 2021

Renforcement de l'action mondiale coordonnée face à la pandémie de COVID-19

- 9.25 En 2021, dans le cadre du sous-programme, on a continué de renforcer l'appui apporté aux États Membres en matière de lutte contre la COVID-19 et de relèvement. On a aidé le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable à faire face aux effets délétères de la crise sanitaire sur la réalisation des objectifs de développement durable, à proposer des mesures pour lutter contre la pandémie et favoriser le relèvement, et à renforcer la coordination et la cohérence des politiques adoptées dans le cadre de l'action mondiale de riposte à la COVID-19. En outre, trois réunions supplémentaires du Conseil ont été organisées, qui ont eu pour objectif d'exhorter la communauté internationale à s'engager en faveur d'une distribution équitable et rapide de vaccins contre la COVID-19, d'appeler l'attention sur les conséquences de la pandémie pour les pays en situation particulière et d'encourager le recours à la coopération internationale face aux enjeux mondiaux que sont la crise sanitaire et les changements climatiques. On a également établi la mise à jour 2021 du rapport du Secrétaire général sur la riposte globale du système des Nations Unies face à la COVID-19. Ces activités inédites ont permis d'appuyer les efforts déployés par les

États Membres pour faire progresser la coopération internationale en matière de riposte à la pandémie et de mettre en relief le fait que le Conseil et le forum constituent des plateformes inclusives permettant d'engager un dialogue intégré sur les politiques relatives aux grands défis mondiaux que pose le développement durable.

- 9.26 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.1).

Tableau 9.1

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
—	Meilleure appréhension par les États Membres des moyens possibles de faire face à la pandémie, grâce à la tenue d'une réunion d'information virtuelle sur la riposte à la COVID-19, qui a été présentée par la Présidente du Conseil économique et social et a mobilisé les compétences spécialisées du système des Nations Unies ; apport d'un appui technique à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie et rédaction d'une note de synthèse sur les répercussions de la COVID-19 mises en exergue par les examens nationaux volontaires	Renforcement de la collaboration et de la solidarité internationales et amélioration des politiques dans le cadre de l'action menée au niveau mondial contre la COVID-19, non seulement au moyen du dialogue sur les politiques à adopter et de la recherche d'un consensus parmi les États Membres, notamment les pays en situation particulière, mais aussi grâce à la mise en commun de connaissances et de compétences spécialisées en matière de politiques intégrées et de bonnes pratiques pouvant favoriser un meilleur relèvement après la pandémie, et grâce à la participation des experts et scientifiques du système des Nations Unies et, entre autres, à l'organisation d'une réunion ministérielle spéciale du Conseil économique et social sur le thème « Un vaccin pour tous » et d'une réunion spéciale du Conseil sur les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral ; tenue par le Conseil d'une réunion d'information sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques ; établissement de la mise à jour de 2021 du rapport du Secrétaire général sur la riposte globale du système des Nations Unies face à la COVID-19

Résultats escomptés pour 2023

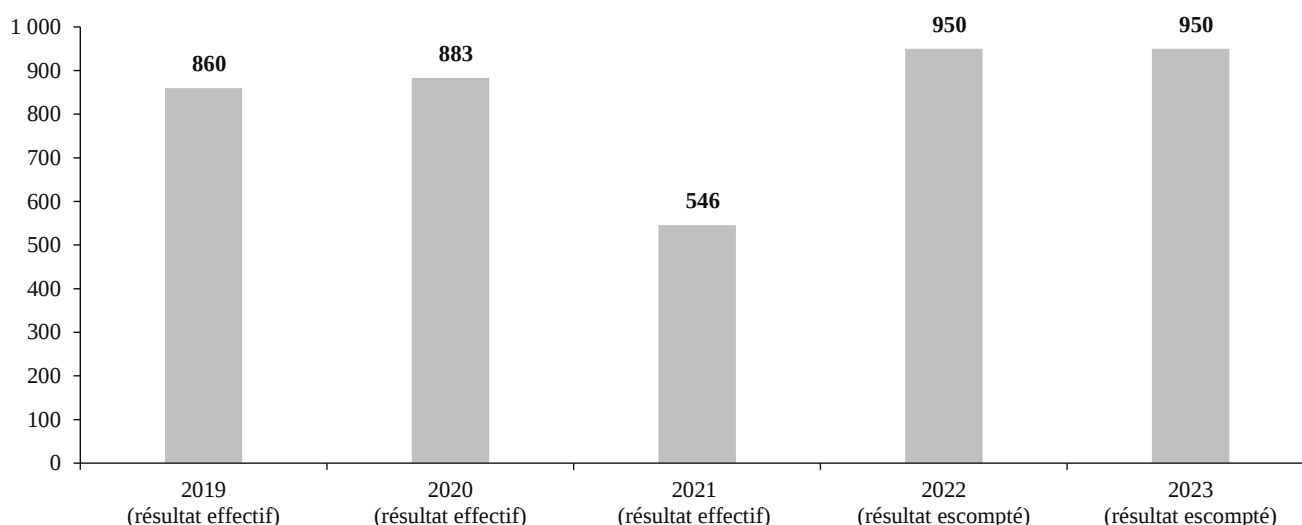
Résultat 1 : participation accrue des parties prenantes à la décennie d'action et de réalisations

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.27 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 546 organisations non gouvernementales présentent des demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 950 nouvelles demandes d'admission. Cela s'explique par la charge que la pandémie a continué de faire peser sur la société, sur l'ONU et sur les autres organisations, laquelle a également donné lieu au report de la reprise de la session de 2020 du Comité chargé des organisations non gouvernementales, et donc à une forte diminution du nombre de nouvelles demandes d'admission au statut consultatif présentées au Conseil en 2021.
- 9.28 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.I).

Figure 9.I

Mesure des résultats : nombre annuel d'organisations non gouvernementales soumettant une demande d'admission au statut consultatif



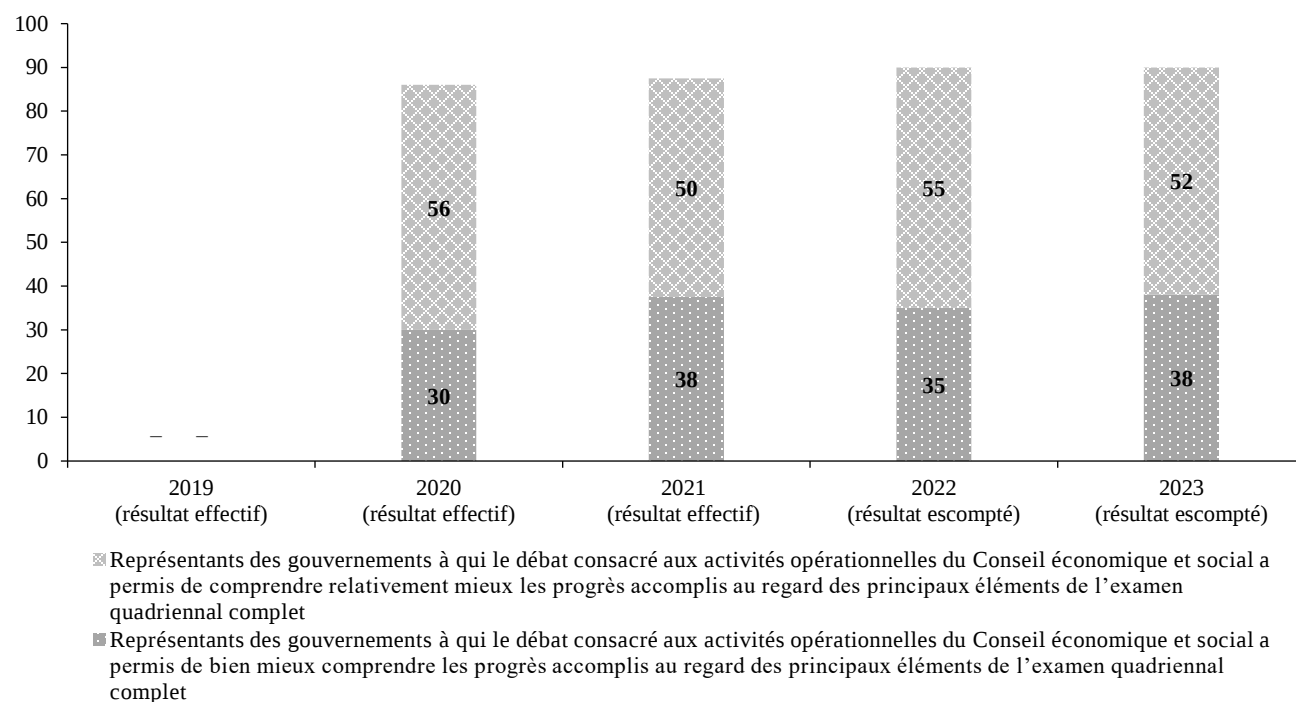
Résultat 2 : prise en compte de la COVID-19 par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social dans leurs directives relatives aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies et dans leurs examens de ces activités

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.29 Grâce au travail effectué dans le cadre du sous-programme, 38 % des représentants des gouvernements indiquent comprendre désormais bien mieux les progrès qui ont été accomplis au regard des principaux éléments de l'examen quadriennal complet, y compris concernant l'appui apporté par le système des Nations Unies pour le développement à la riposte des pays face à la pandémie, et 50 % des représentants des gouvernements déclarent être relativement plus au fait de ces progrès, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 32 % des représentants.
- 9.30 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.II).

Figure 9.II

Mesure des résultats : pourcentage de représentants des gouvernements ayant indiqué que le débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil économique et social leur avait permis de mieux comprendre les progrès accomplis au regard des principaux éléments de l'examen quadriennal complet, y compris la riposte du système des Nations Unies à la pandémie



Résultat 3 : accélération de la réalisation des objectifs de développement durable grâce à une préparation efficace des examens nationaux volontaires

Projet de budget-programme pour 2023

- 9.31 Chaque année, le forum politique de haut niveau pour le développement durable encourage et examine la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui en découlent, notamment au moyen des examens nationaux volontaires menés par les pays pour évaluer les progrès accomplis à cet égard au niveau national. Ces examens visent à aider les pays à mettre en commun les données et les enseignements tirés de leur expérience et à faciliter la création de partenariats. Depuis 2016, dans le cadre du sous-programme, on a aidé 176 pays à préparer leurs examens et à les présenter au forum politique de haut niveau, notamment en organisant annuellement des ateliers mondiaux sur le sujet, en publiant un manuel et des lignes directrices sur la communication volontaire d'informations et échangeant régulièrement avec les personnes chargées de la coordination de l'examen national au sein des différents gouvernements.

Enseignements tirés et changements prévus

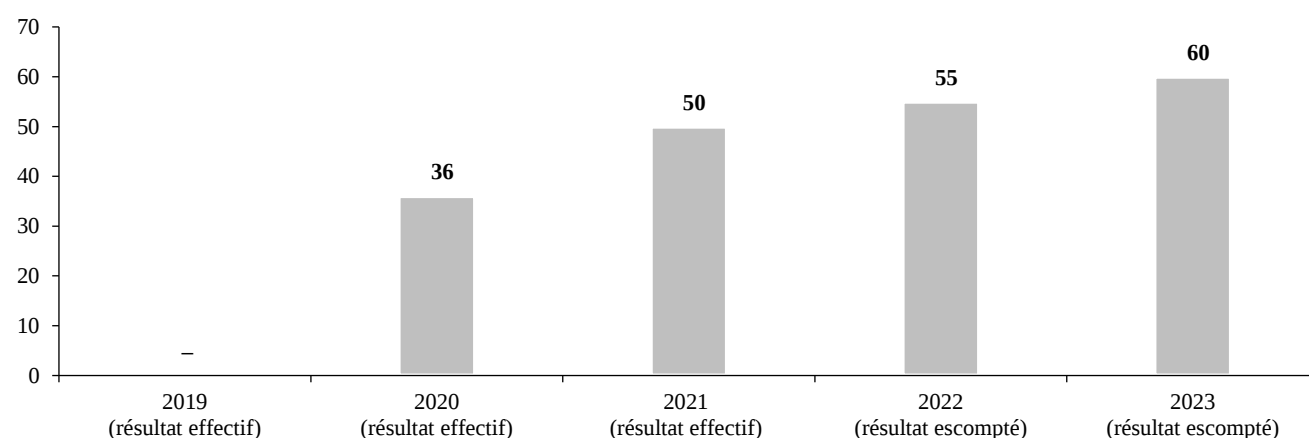
- 9.32 Les enseignements tirés sont les suivants : on a déterminé qu'il était essentiel de mettre en place un processus de préparation des examens qui soit inclusif et mobilise diverses composantes gouvernementales, afin que les pays soient en mesure de se transmettre mutuellement leur savoir sur les stratégies à adopter pour incorporer les objectifs et cibles de développement durable dans les politiques nationales et, partant, favoriser leur réalisation. Les ateliers mondiaux sur l'examen national volontaire engagent les pays à faire participer plusieurs composantes gouvernementales au processus d'examen, pour que ceux-ci puissent opter pour des stratégies de réalisation des objectifs de développement durable plus intégrées et tenant compte du fait que les objectifs sont

interdépendants et se renforcent mutuellement. En renforçant les capacités des pays de mener de façon intégrée le suivi et l'examen de leur mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau national, le processus préparatoire permet de faire en sorte que les examens volontaires nationaux présentés au forum politique de haut niveau pour le développement durable soient plus rigoureux, factuels, complets et inclusifs. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à recueillir et à analyser des données sur la diversité institutionnelle et le caractère inclusif des examens. Les analyses devraient permettre d'inciter l'ensemble des composantes des gouvernements à prendre part à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

9.33 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.III).

Figure 9.III

Mesure des résultats : pourcentage de pays ayant fait participer plus d'une entité nationale à l'élaboration de l'examen national volontaire



Produits

9.34 On trouvera dans le tableau 9.2 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.2

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	271	573	282	289
Documents destinés aux entités suivantes :				
1. Assemblée générale	9	8	10	7
2. Conseil économique et social	10	9	10	10
3. Forum politique de haut niveau pour le développement durable	15	15	15	15
4. Comité chargé des organisations non gouvernementales	237	541	247	257
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	198	182	198	193
Réunions ou séances :				
5. Assemblée générale	43	37	43	36

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
6. Conseil économique et social	64	61	64	61
7. Forum politique de haut niveau pour le développement durable	27	27	27	33
8. Comité chargé des organisations non gouvernementales	41	40	41	41
9. Experts chargés des questions relatives aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour le développement ainsi que des questions relatives aux questions thématiques et aux préparatifs de l'examen quadriennal complet	10	10	10	10
10. Experts chargés des questions relatives au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau	8	5	8	6
11. Experts chargés des questions relatives à Haïti	5	5	5	5
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	13	13	13	13
12. Conseil économique et social : activités de formation avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche concernant le cycle des travaux du Conseil	1	1	1	1
13. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : ateliers (mondiaux) sur les préparatifs des examens nationaux volontaires et l'échange de données d'expérience relatives à la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre du forum	3	3	3	3
14. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : ateliers (régionaux) sur les préparatifs des examens nationaux volontaires dans le cadre du forum	5	5	5	5
15. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : séminaires, ateliers et autres activités relatifs aux préparatifs du forum	4	4	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	10	12	12	13
16. Études sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet	3	5	6	7
17. Études et documents relatifs à des questions concernant le Conseil économique et social	2	2	1	1
18. Études et documents relatifs à des questions concernant le forum politique de haut niveau, notamment les examens nationaux volontaires	4	5	4	4
19. Études et documents relatifs à des questions concernant le Comité chargé des organisations non gouvernementales	1	—	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : tenue de consultations concernant les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment les résolutions de suivi de l'application de la résolution de l'Assemblée sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; tenue de consultations concernant les déclarations ministérielles du Conseil et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que de consultations sur les rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales ; appui à la présidence et au Bureau du Conseil économique et social ainsi qu'au Bureau de la Deuxième Commission ; organisation de réunions d'information à l'intention de tous les États Membres sur les questions et les procédures liées au développement durable ; présentation d'avis d'experts aux organes intergouvernementaux de l'Organisation, notamment à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social ainsi qu'au forum politique de haut niveau ; établissement de la note informelle du Secrétaire général dont la rédaction avait été prescrite en vue du débat consacré aux questions de coordination du Conseil économique et social ; réunions d'information sur les travaux de l'Assemblée générale, du Conseil et du forum politique de haut niveau, à l'intention de la société civile, des organisations non gouvernementales, des grands groupes et d'autres parties prenantes ; organisation de consultations et de réunions d'information interinstitutions associant plus de 50 entités du système des Nations Unies aux fins de la préparation des réunions et sessions du Conseil, de l'Assemblée et du forum politique de haut niveau ; renforcement de la coordination du système des Nations Unies, grâce aux préparatifs faits en vue de la participation des hauts responsables du Département à des mécanismes de coordination interinstitutions et interdépartementaux, tels que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Comité de haut niveau sur les

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

programmes, le Comité exécutif du Secrétaire général, le Comité des adjoints et le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales plus ; suivi de la mise en œuvre du pacte de financement ; apport de contributions à l'établissement du rapport annuel sur les résultats obtenus à l'échelle du système des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs de développement durable ; fourniture aux hauts fonctionnaires des Nations Unies d'analyses et de conseils portant sur les questions relatives au développement durable.

Bases de données et supports numériques : supports destinés à aider les États Membres et les autres participants dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable ; base de données sur les examens nationaux volontaires ; dématérialisation de la documentation officielle du Comité chargé des organisations non gouvernementales ; plateformes informatiques intégrées accessibles à quelque 5 000 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ; cadre d'indicateurs visant à permettre à tous les États Membres d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet ; base de données sur le financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; base de données sur le pacte de financement conclu entre les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement en 2019.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information et de communication, y compris des contenus pour la presse, portant sur les travaux du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, à l'intention de tous les États Membres ainsi que du grand public ; contenus créés pour les médias sociaux, en collaboration avec le Département de la communication globale ; webinaires sur la participation aux travaux du Conseil et de l'Organisation, destinés à quelque 5 000 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.

Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web et contenus multimédias pour le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable, et site Web de la base de données intégrée sur les organisations de la société civile (système iCSO).

Sous-programme 2 Développement social inclusif

Objectif

- 9.35 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser les politiques d'élimination de la pauvreté, de réduction des inégalités et d'amélioration de l'inclusion sociale et du bien-être de tous.

Stratégie

- 9.36 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme :
- a) On continuera de produire des études et des analyses fondées sur des données factuelles, portant notamment sur les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les jeunes ;
 - b) On assurera le suivi des tendances socioéconomiques nationales et mondiales afin de repérer les difficultés émergentes et d'évaluer la manière dont les politiques sociales menées à l'échelle nationale et internationale devront être infléchies pour en tenir compte, ce qui aidera les États Membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1 à 11 et n^o 16 ;
 - c) On continuera d'offrir un appui fonctionnel au dialogue et aux processus intergouvernementaux, y compris aux sessions de la Commission du développement social, de l'Instance permanente sur les questions autochtones, de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale ;

- d) On continuera de prendre part à des activités de coopération technique et de renforcement des capacités, en partenariat avec les coordonnateurs résidents et les entités des Nations Unies, notamment en utilisant le sport comme moteur de développement et de paix, ainsi que le prévoit le préambule du Programme 2030 ;
- e) On poursuivra les travaux d'analyse et les activités d'appui intergouvernemental et on continuera de fournir des services consultatifs techniques aux pays qui en font la demande ;
- f) On aidera les États Membres à faire face aux chocs tels que la pandémie et à s'en relever, en promouvant le recours à des politiques socialement inclusives, conçues pour éliminer la pauvreté, réduire les inégalités et protéger les populations les plus vulnérables des conséquences que la crise sanitaire peut continuer d'avoir dans le monde de l'après-COVID-19 ;
- g) On orientera davantage les travaux du sous-programme sur la réduction des inégalités et le renforcement des systèmes de protection sociale dans le contexte de l'après-COVID-19, on continuera de s'intéresser en priorité à la situation des groupes les plus vulnérables de la population, et on collaborera plus étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies afin de renforcer l'action menée à l'échelle nationale pour parer aux effets de la pandémie.

9.37 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Une meilleure information et sensibilisation des États Membres, l'objectif étant que personne ne soit laissé de côté ;
- b) La prise en considération, par les États Membres, de questions précises liées au développement social, leur servant de point de départ pour enclencher une action au niveau national ;
- c) Le renforcement de la capacité des États Membres de mettre en œuvre efficacement le volet social du Programme 2030 et des objectifs de développement durable ;
- d) Le relèvement des États Membres après la pandémie, accompagné par l'avènement de sociétés plus résilientes et inclusives, et la remise subséquente du monde sur la voie de la réalisation du Programme 2030.

Exécution du programme en 2021

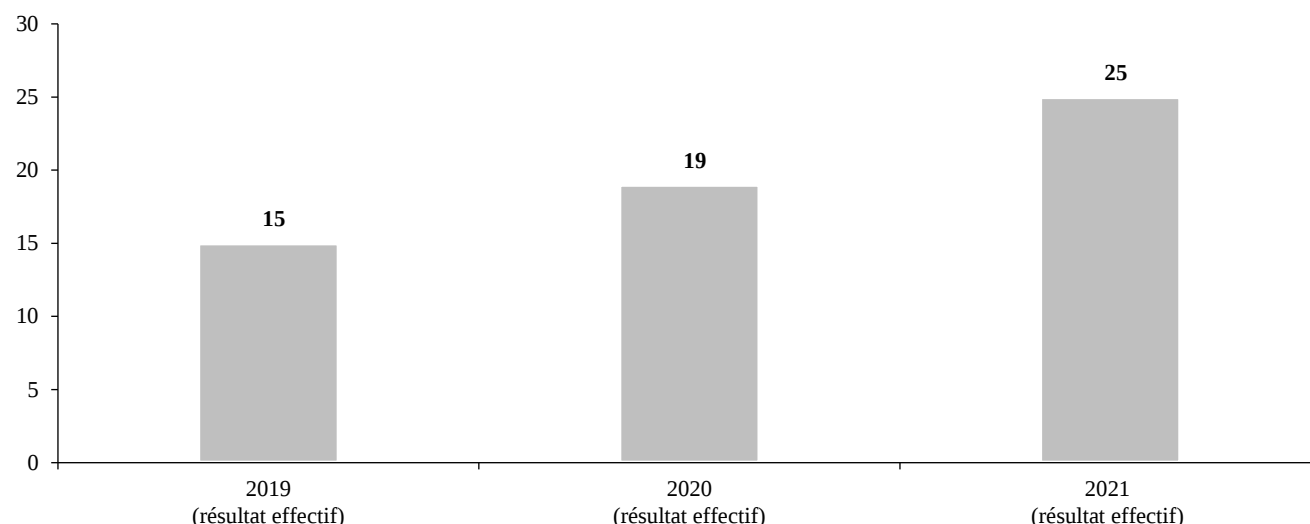
Renforcement de la participation ministérielle à la Commission du développement social

9.38 Dans le cadre du sous-programme, un appui fonctionnel est apporté au Bureau de la Commission du développement social. En 2018, celui-ci a décidé d'ajouter au programme des sessions annuelles de la Commission la tenue d'un forum ministériel, conformément à la résolution [2018/3](#) du Conseil économique et social qui l'encourageait à proposer des manifestations de haut niveau et des réunions ministérielles et ateliers d'experts auxquels soient associés les États Membres et les parties prenantes concernées, de façon à favoriser le dialogue sur la dimension sociale du Programme 2030. Le forum ministériel de 2021, organisé sur le thème « Promouvoir le multilatéralisme pour permettre le relèvement inclusif, résilient et durable après la COVID-19 dans le contexte de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et de sa dimension sociale », a permis de favoriser le dialogue et d'aborder la question de la dimension sociale du Programme 2030 et du suivi et de l'examen de son application, notamment grâce à la tenue de conversations sur le multilatéralisme, l'atténuation de la pauvreté, la protection sociale et les services sociaux, sur la protection et la promotion de l'emploi, sur les moyens de tirer le meilleur profit des nouvelles technologies, et sur la coopération internationale au service de la vaccination. Il a largement mobilisé les États Membres, ce qui a permis de démultiplier la résonance nationale et régionale des travaux de la Commission, et suscité des réactions positives de la part des États Membres.

9.39 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.IV).

Figure 9.IV

Mesure des résultats : nombre de ministres et de vice-ministres ayant participé aux sessions annuelles de la Commission du développement social



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : des dispositifs de gouvernance améliorés pour des systèmes de protection sociale efficaces

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.40 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer les capacités en matière de gestion et de gouvernance de la protection sociale de 175 fonctionnaires supplémentaires en 2021, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 9.41 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.3).

Tableau 9.3

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
—	Renforcement des capacités de 185 fonctionnaires en matière de gestion et de gouvernance de la protection sociale	Renforcement des capacités de 175 fonctionnaires supplémentaires en matière de gestion et de gouvernance de la protection sociale	Utilisation accrue, par les fonctionnaires, des plateformes en ligne consacrées à la gouvernance et à la gestion des systèmes nationaux de protection sociale, l'objectif étant de généraliser la mise en commun des connaissances et des bonnes pratiques	Recours accru des gouvernements aux notes de synthèse et à d'autres produits liés à la protection sociale, aux fins de l'approfondissement des connaissances sur le sujet et de la mise en avant des bonnes pratiques

Résultat 2 : promotion des droits et du bien-être des personnes âgées**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 9.42 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé à renforcer les capacités des pays de contribuer à l'exécution et au cycle d'examen du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 9.43 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.4).

Tableau 9.4

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Vision et objectifs définis d'un commun accord et sensibilisation accrue aux possibilités d'action, aux facteurs de réussite et aux défis à relever en matière de droits et de bien-être des personnes âgées	Approbation par les pays du calendrier de réalisation du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	Renforcement de la capacité de 13 pays de contribuer à l'exécution et au cycle d'examen du Plan d'action de Madrid	Augmentation du nombre d'États Membres contribuant au quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid	Prise en compte par au moins 13 pays des réussites, bonnes pratiques, lacunes et priorités futures définies à l'issue des examens et évaluations menées à l'échelle nationale et régionale dans l'action qu'ils mènent pour faire avancer la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

Résultat 3 : renforcement des capacités des coopératives à l'appui de la réalisation d'un développement inclusif**Projet de plan-programme pour 2023**

- 9.44 Les coopératives continuent d'apporter de l'autonomie aux collectivités, de créer des emplois et de générer des revenus. Appartenant à leurs membres, ces organisations, qui sont souvent des associations de citoyens, répondent aux besoins des collectivités et compensent les défaillances du marché : elles constituent donc des outils puissants pouvant contribuer à sortir les gens de la pauvreté et à réduire les inégalités. Dans le cadre du sous-programme, on établit le rapport biennal du Secrétaire général sur le rôle des coopératives dans le développement social, qui comporte des analyses factuelles et des recommandations sur les mesures à adopter, l'objectif étant d'aider les États Membres à tirer le meilleur parti des avantages qu'apportent ces organisations. Un rapport a notamment été établi à l'intention de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session (A/76/209), dans lequel l'accent a été mis sur les moyens de créer un terreau plus propice au développement des coopératives. Les États Membres ont salué le rapport du Secrétaire général lorsqu'ils ont adopté la résolution 76/135 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a appelé les gouvernements à rendre leurs cadres juridique et réglementaire nationaux plus favorables à la création et au développement des coopératives, et prié le Secrétaire général, agissant en coopération avec les organismes compétents des Nations Unies, de mettre à la disposition des États Membres l'appui dont ils ont besoin à cet égard.

Enseignements tirés et changements prévus

- 9.45 Les enseignements tirés sont les suivants : on a établi qu'une bonne façon d'inciter les gouvernements à revoir leurs cadres juridiques et à les rendre plus favorables aux coopératives était de partir des analyses et recommandations figurant dans les rapports du Secrétaire général pour proposer des politiques et pratiques concrètes. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on encouragera les parties prenantes, y compris les organismes nationaux chargés de la réglementation et les responsables des coopératives, à appliquer la résolution de l'Assemblée générale, en organisant des ateliers de renforcement des capacités axés sur la demande et en fournissant des supports de connaissance sur mesure. Ces ateliers mettront particulièrement l'accent sur ce qu'il est possible de faire pour améliorer les cadres législatif et réglementaire nationaux et ainsi créer un environnement favorable au développement des coopératives, dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable.
- 9.46 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.5).

Tableau 9.5
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les gouvernements et les membres des coopératives prennent part au dialogue sur le renforcement des coopératives à l'appui du développement durable	Des acteurs de l'économie sociale et solidaire se sont engagés à s'associer à l'action menée par le système des Nations Unies dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable	Les États Membres ont adopté la résolution 76/135 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a notamment demandé au système des Nations Unies d'aider les gouvernements à renforcer les coopératives	Les parties prenantes régionales et nationales font état d'une mobilisation active, d'une amélioration des connaissances et de capacités en matière d'application de la résolution 76/135 de l'Assemblée générale	Les pays et les coordonnateurs résidents indiquent que les connaissances et les capacités disponibles ont été utilisées pour promouvoir et soutenir les coopératives, avec comme perspective la réalisation des objectifs de développement durable

Produits

- 9.47 On trouvera dans le tableau 9.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.6

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	30	28	28	27
Documents destinés aux entités suivantes :				
1. Assemblée générale (documents portant sur le vieillissement, le rôle des coopératives dans le développement, les personnes en situation de handicap, les politiques et programmes en faveur des jeunes, la suite donnée à l'Année internationale de la famille, la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, l'inclusion sociale et d'autres questions de développement social, la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et le sport au service du développement et de la paix)	10	10	9	10
2. Commission du développement social	6	5	5	6
3. Instance permanente sur les questions autochtones	10	9	10	7
4. Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	4	4	4	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	87	86	85	85
Réunions ou séances :				
5. Deuxième Commission de l'Assemblée générale	4	4	4	4
6. Troisième Commission de l'Assemblée générale	6	6	6	6
7. Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement	10	10	8	8
8. Conseil économique et social	6	6	6	6
9. Forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	3	1	1
10. Commission du développement social	20	20	20	20
11. Instance permanente sur les questions autochtones	24	21	24	24
12. Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	16	16	16	16
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	1	2	2
13. Projets relatifs à l'élaboration des politiques sociales	2	1	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	10	10	10
14. Séances de formation sur des questions sociales, y compris sous forme de conférences et de tables rondes multipartites, destinées aux États Membres et à d'autres parties prenantes	10	10	10	10
Publications (nombre de publications)	2	–	1	2
15. Publication du <i>World Youth Report</i>	1	–	–	–
16. Publication du <i>World Social Report</i>	1	–	1	1
17. Publication sur les peuples autochtones	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	6	7	9
19. Documents finals de groupes d'experts sur diverses questions sociales	7	6	7	7
20. Mise à jour du rapport sur le handicap et le développement	–	–	–	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

21. Apport de contributions au rapport du Secrétaire général sur le sans-abrisme

— — — 1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : examen de la situation socioéconomique des États Membres et de leurs cadres normatifs, politiques et administratifs du point de vue de la dimension sociale du développement durable et des objectifs de développement durable ; présentation à plus de 40 États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur des questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation de manifestations spéciales marquant les journées internationales consacrées à diverses questions sociales ; établissement de documents d'orientation et organisation d'activités de communication visant à promouvoir le développement social à l'échelle mondiale.

Relations extérieures et relations avec les médias : exposés, conférences de presse et communiqués de presse portant sur diverses questions sociales.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion de messages électroniques, audio et vidéo sur le vieillissement, les coopératives, le handicap, la famille, les questions autochtones, la jeunesse, le sport au service du développement et de la paix et diverses autres questions.

Sous-programme 3 Développement durable

Objectif

- 9.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs, cibles et engagements y relatifs, en mobilisant davantage les États Membres et les autres parties prenantes.

Stratégie

- 9.49 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme :
- a) On continuera à établir des rapports analytiques et à réaliser des évaluations, à gérer des bases de données en ligne et à organiser des réunions d'experts et des conférences thématiques sur certains objectifs de développement durable et les liens qui existent entre eux ;
 - b) On continuera à organiser, dans les mois qui précèdent la tenue du forum politique de haut niveau pour le développement durable, des conférences et réunions de groupes d'experts accessibles aux États Membres sur les thèmes retenus pour le forum et sur les objectifs de développement durable à l'examen ;
 - c) On continuera à jouer rôle central dans les mécanismes de coordination interinstitutions relatifs à l'eau, à l'énergie, aux petits États insulaires en développement, aux océans et aux transports et dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, et grâce à une coopération de longue date avec certaines entités sur des questions telles que les changements climatiques et la création de partenariats pour le développement durable ;
 - d) On continuera à coordonner les travaux du Mécanisme de facilitation des technologies, notamment le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et la plateforme en ligne des initiatives existantes en matière de science, de technologie et d'innovation (2030 Connect) ;

- e) On organisera des rassemblements spéciaux intéressant les travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable, notamment le Forum du monde des affaires sur les objectifs de développement durable et le forum des collectivités locales et régionales, afin d'encourager la mise en commun des meilleurs pratiques et des enseignements tirés de l'expérience par les principaux secteurs concernés et les échanges entre les États Membres et tous les autres grands acteurs du développement ;
- f) On organisera, en coordination avec les commissions régionales, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, le cas échéant, des activités de renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national sur les sujets susmentionnés ;
- g) On aidera les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en intensifiant les travaux d'analyse, au moyen de notes de synthèse mettant en évidence les effets de la COVID-19 sur divers sujets liés au développement durable, par l'organisation d'une série de webinaires permettant aux États Membres d'avoir accès à des avis d'experts sur ces sujets et par des activités de renforcement des capacités visant, entre autres, à améliorer les capacités des décideurs politiques et des microentreprises et petites et moyennes entreprises à faire face à la pandémie et à s'en remettre.

9.50 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Meilleure connaissance, par les États Membres et les autres principales parties prenantes, du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, notamment pour leurs délibérations lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable et d'autres forums connexes et pour l'élaboration de politiques et de programmes nationaux dans ce domaine ;
- b) Utilisation accrue de la science et de la technologie, de sorte que leur potentiel soit pleinement exploité au service de la réalisation des objectifs de développement durable par les États Membres et les autres parties prenantes ;
- c) Meilleure prise en compte des objectifs de développement durable dans des activités de planification, politiques et stratégies nationales inclusives, et augmentation du nombre de mesures et d'initiatives prises par les États Membres afin d'accélérer la réalisation du Programme 2030.

Exécution du programme en 2021

Au dialogue de haut niveau sur l'énergie, des engagements d'un montant de plus de 400 milliards de dollars au titre du « pacte pour l'énergie » ont été annoncés en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7

- 9.51 Dans le cadre du sous-programme, un dialogue de haut niveau sur l'énergie a été organisé en 2021 pour promouvoir la réalisation des cibles et objectifs de développement durable liés à l'énergie dans le Programme 2030, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [74/255](#), l'équipe chargée du sous-programme assurant les fonctions de secrétariat d'ONU-Énergie, l'organe interinstitutions qui coordonne les efforts déployés par l'ONU à l'échelle du système pour accompagner la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 et de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous. Ce dialogue, première réunion de haut niveau sur l'énergie depuis plus de 40 ans, s'est concentré sur cinq pistes techniques : l'accès à l'énergie, la transition énergétique, la réalisation des objectifs de développement durable au moyen de transitions énergétiques justes et inclusives, l'innovation, la technologie et les données, et la finance et l'investissement. Plus de 130 chefs d'État et de gouvernement, ainsi que des personnalités mondiales de premier plan issues du monde des affaires et d'autres secteurs, ont participé au dialogue, à l'issue duquel plus de 400 milliards de dollars de nouveaux investissements dans les énergies propres ont été annoncés, dans le cadre de plus de 150 engagements pris à titre volontaire,

appelés « pactes pour l'énergie ». Ensemble, ces pactes visent à permettre à des centaines de millions de personnes d'accéder à des énergies propres et à accélérer la transition énergétique tout en créant des emplois. Autre résultat d'importance, le dialogue a débouché sur un « plan d'action mondial » visant à transformer radicalement l'accès à l'énergie en vue d'une transition à l'horizon 2030, tout en contribuant à parvenir à l'objectif de zéro émission nette à l'horizon 2050.

- 9.52 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.7).

Tableau 9.7
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Dans sa résolution 74/225 , l'Assemblée générale a demandé la tenue d'un dialogue de haut niveau sur l'énergie en 2021	Le Secrétaire général a organisé le dialogue au sommet lors du débat de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, en septembre 2021 Le processus préparatoire du dialogue a été lancé	130 dirigeants mondiaux ont participé au dialogue et réaffirmé leur engagement politique sans équivoque en faveur de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 Le tout premier plan d'action mondial pour l'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 a été élaboré et plus de 150 engagements pris à titre volontaire (« pactes pour l'énergie »), représentant plus de 400 milliards de dollars d'investissements, ont été annoncés

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : réalisation des objectifs de développement durable grâce à des coalitions multipartites dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'élimination de la faim

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.53 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à mettre à la disposition des États Membres 6 192 entrées de la base de données, à faire passer à 319 le nombre de mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, dont 116 liées à l'objectif 6, et à faire passer à 1 007 au total le nombre de bonnes pratiques liées aux objectifs, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 9.54 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.8).

Tableau 9.8
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États Membres et les autres parties prenantes peuvent	Les États Membres ont accès au nouveau cadre mondial	Le nombre de partenariats et d'engagements	Les partenariats et les engagements enregistrés dans les	Alors qu'on arrivera en 2023 à mi-chemin de la mise en œuvre

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
consulter la base de données des bonnes pratiques concernant les objectifs de développement durable, qui répertorie les initiatives ayant porté leurs fruits en la matière. Après l'annonce faite lors du Sommet sur les objectifs de développement durable, en septembre 2019, cette base de données est complétée par une autre base recensant les mesures prises à titre volontaire pour accélérer la mise en œuvre des objectifs	d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 Le nombre de partenariats et d'engagements relatifs à cet objectif a atteint 5 286, le nombre de bonnes pratiques 512 et la base de données des mesures d'accélération contient 237 entrées, dont 70 sont liées à l'objectif 6	relatifs aux objectifs de développement durable désormais accessibles aux États Membres et aux autres parties prenantes s'élève à 6 192, et le nombre de mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs est passé à 319, dont 116 sont liées à l'objectif 6. Parallèlement, le nombre de bonnes pratiques liées aux objectifs est passé à 1 007	bases de données seront au nombre de 6 000, le nombre de bonnes pratiques liées aux objectifs atteindra 800 et le nombre de mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs passera à 450	du Programme 2030 et que les objectifs 6, 7, 9, 11 et 17 feront l'objet d'examen ciblés lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable, le nombre de partenariats et d'engagements dépassera les 7 000, tandis que le nombre de bonnes pratiques atteindra 2 000 et le nombre de nouvelles mesures d'accélération 500

Résultat 2 : accélération des progrès en vue de garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable d'ici à 2030

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.55 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé l'Assemblée générale à organiser une réunion de haut niveau et contribué à l'augmentation du nombre de mesures d'accélération enregistrées liées à l'objectif de développement durable n° 6, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 9.56 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.9).

Tableau 9.9
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États Membres ont adopté la résolution 73/226 , qui demande la tenue, en 2023, d'une conférence des Nations Unies qui devra procéder à un examen complet de la réalisation des	Le cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 est lancé lors du forum politique de haut niveau pour le développement	La réunion de haut niveau sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable liés à l'eau et des cibles du Programme 2030 s'est tenue. Au total, 7 chefs d'État et de gouvernement,	Plus de 150 mesures d'accélération de l'objectif 6 sont enregistrées	200 mesures d'accélération liées à l'objectif 6 sont enregistrées Nouveaux pays cibles pour l'initiative de développement des

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
objectifs de la Décennie d'action sur l'eau	durable afin de mobiliser les organismes des Nations Unies, les gouvernements, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes pour faire progresser les questions relatives à l'eau et à l'assainissement, et donc le Programme 2030 dans son ensemble	48 ministres et plus de 100 représentantes et représentants d'organisations intergouvernementales, du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes y ont participé Le nombre de mesures d'accélération liées à l'objectif 6 a atteint 116 à la fin de 2021		capacités liées à l'objectif 6

Résultat 3 : un regard interdisciplinaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable : le *Rapport mondial sur le développement durable*

Projet de plan-programme pour 2023

- 9.57 Comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/1 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Secrétaire général a confié à un groupe indépendant de scientifiques composé de 15 experts issus d'un large éventail de disciplines le soin d'établir l'édition 2023 du *Rapport mondial sur le développement durable*. Ce rapport quadriennal contribue aux travaux du forum politique de haut niveau et complète à ce titre d'autres publications du Secrétariat relatives aux objectifs de développement durable, notamment les rapports sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable. Il constitue une « évaluation des évaluations », qui synthétise certaines problématiques ayant trait au développement durable pour aider à déterminer les mesures à prendre. Le sous-programme est chargé d'accompagner le groupe indépendant de scientifiques tout au long de son cycle de nomination. Il gère également la promotion du *Rapport mondial sur le développement durable* et en a facilité la publication de la première édition sous ce format, intitulée « Le Futur c'est maintenant – La science au service du développement durable ».

Enseignements tirés et changements prévus

- 9.58 L'enseignement tiré est le suivant : pour pouvoir recueillir suffisamment de données et comprendre la complexité des problèmes auxquels les décideurs et la société font face, le *Rapport mondial sur le développement durable*, qui se veut un outil permettant de communiquer les données scientifiques les plus récentes aux décideurs, doit avoir un champ d'action extrêmement large. Pour l'édition de 2023, le contexte de la crise de la COVID-19 a mis en exergue le rôle de la science face aux problèmes mondiaux et la nécessité de renforcer l'interface science-politique. Jamais n'a-t-il été autant attendu de la science qu'elle contribue à la mise en œuvre du Programme 2030, et le Groupe indépendant de scientifiques répondra à ces attentes. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on soutiendra le Groupe en facilitant la communication auprès des communautés scientifiques des membres du Groupe ainsi qu'à l'échelon régional, en mettant l'accent sur l'inclusion des populations sous-représentées.
- 9.59 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.10).

Tableau 9.10
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
La première édition du <i>Rapport mondial sur le développement durable</i> , intitulée « Le Futur c'est maintenant », est publiée en septembre 2019 à l'occasion du Sommet sur les objectifs de développement durable, premier examen quadriennal de la mise en œuvre du Programme 2030 réalisé par l'Assemblée générale	Les États Membres décident d'utiliser les leviers et les points d'entrée du rapport de 2019 comme cadre pour l'examen thématique des objectifs de développement durable lors du forum politique de développement durable de 2020 Le Secrétaire général nomme un nouveau groupe de 15 scientifiques pour la rédaction de l'édition de 2023 du <i>Rapport mondial sur le développement durable</i>	Le nouveau groupe indépendant de scientifiques a fait un exposé aux États Membres lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021, le rapport ayant été achevé dans les grandes lignes Un appel à contributions est largement diffusé afin de recueillir les données des parties prenantes, y compris des populations sous-représentées	Au cours du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022, le Groupe indépendant de scientifiques informe les États Membres des progrès réalisés et des questions émergentes recensées dans le nouveau rapport	Le <i>Rapport mondial sur le développement durable</i> de 2023 est officiellement publié en septembre Une première série de réunions d'information mondiales et régionales commencera immédiatement après la publication, l'objectif étant de circonscrire les appels mondiaux à l'action afin d'appuyer la mise en œuvre dans différents contextes locaux

Produits

9.60 On trouvera dans le tableau 9.11 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.11
Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	12	18	12	12
Documents destinés aux entités suivantes :				
1. Assemblée générale	8	6	8	6
2. Forum politique de haut niveau pour le développement durable	3	11	3	5
3. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	84	186	92	90
Réunions ou séances :				
4. Assemblée générale	42	59	42	42

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
5. Conseil économique et social	6	5	4	4
6. Forum politique de haut niveau pour le développement durable	30	111	32	30
7. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	4	4	4	4
8. Groupe indépendant de scientifiques chargé de rédiger le <i>Rapport mondial sur le développement durable</i>	2	7	10	10
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	10	5	5
9. Projets portant sur le développement durable (eau, énergie, transport durable, consommation et production durables, mobilisation des parties prenantes, partenariats pour les petits États insulaires en développement, micro-, petites et moyennes entreprises, etc.)	6	10	5	5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	100	77	100	100
10. Activités de formation sur le renforcement des capacités nationales dans tous les domaines du développement durable organisées à l'intention des décideurs et décideuses des pays en développement et des petits États insulaires en développement en transition et en collaboration avec eux	100	77	100	100
Publications (nombre de publications)	–	–	–	1
11. <i>Rapport mondial sur le développement durable</i>	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	35	8	15
12. Développement durable en action (engagements volontaires et partenariats multipartites pour le développement durable)	1	2	–	–
13. Rapports de synthèse sur les progrès, lacunes et difficultés observés dans l'application de la résolution 67/215 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a proclamé la décennie 2014-2024 Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous	1	1	–	–
14. Rapports d'étape sur les multipartenariats pour les petits États insulaires en développement	1	1	–	–
15. Publications sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030	–	31	8	15

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, notamment à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau, et publication de documents relatifs à la participation des parties prenantes au suivi et à l'examen du Programme 2030 ainsi qu'aux partenariats multipartites à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable.

Bases de données et autres supports numériques : tenue de bases de données publiques portant sur les initiatives volontaires, les petits États insulaires en développement, les partenariats, les engagements volontaires pris à l'occasion de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, les bonnes pratiques liées aux objectifs de développement durable, la réalisation des objectifs à l'échelle du système des Nations Unies, les mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs, le Mécanisme de facilitation des technologies, ONU-Énergie, l'harmonie avec la nature et d'autres thèmes liés au développement durable.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation de réunions spéciales et de manifestations parallèles consacrées à des questions de développement durable dans le cadre de grandes conférences organisées sous l'égide des Nations Unies au Siège de l'Organisation ou ailleurs.

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
Plateformes numériques et contenus multimédias : Sustainable Development Knowledge Platform (plateforme de connaissances sur le développement durable).				

Sous-programme 4 Statistiques

Objectif

- 9.61 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les capacités des États Membres en matière de production et d'utilisation de données de qualité, actualisées, ventilées et ouvertes, ainsi que de statistiques nationales et d'informations géospatiales, qui serviront de base à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres initiatives stratégiques de l'ONU, ainsi qu'à l'examen des progrès accomplis aux niveaux national et international.

Stratégie

- 9.62 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme :
- On encouragera et on fera progresser l'élaboration de cadres, de normes et de méthodes en matière d'information statistique et géospatiale, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable et les nouveaux enjeux ;
 - On assurera des activités de formation en présentiel et en ligne à l'intention des États Membres sur des sujets tels que la modernisation des systèmes d'information statistique et la gestion intégrée des informations géospatiales, l'utilisation des mégadonnées, la comptabilité économique et environnementale, la gestion des informations géospatiales et les instruments d'enquête pour combler les lacunes en matière de données et faire en sorte qu'aucune personne concernée ne soit exclue des décisions et des politiques ;
 - On continuera à développer la coordination des activités et des programmes statistiques internationaux menés dans le cadre du sous-programme ;
 - On facilitera la coordination des activités internationales en promouvant la disponibilité, l'accessibilité et l'application des informations géospatiales, y compris la normalisation des noms géographiques et les travaux en faveur d'une meilleure intégration de l'information statistique et géospatiale ;
 - On coopérera avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans le cadre des activités relatives aux données et aux statistiques et de leurs interactions avec la communauté statistique mondiale, notamment par l'intermédiaire du Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens. On coopérera aussi étroitement avec d'autres organisations internationales et on établira des partenariats avec des organisations de la société civile, des universités et des fournisseurs de données du secteur privé ;
 - On continuera de collecter, de compiler et de diffuser des informations et des données statistiques mondiales dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, y compris concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en utilisant des technologies telles que l'Échange de données et de métadonnées statistiques, l'objectif étant de faciliter la communication des données et d'améliorer l'accès à celles-ci ainsi qu'aux statistiques et aux informations géospatiales nationales pour les décideurs et autres utilisateurs aux niveaux national et international ;

- g) On établira des ressources de données dans des publications phares, on tiendra à jour des bases de données et des plateformes de données et on continuera à développer des bases de données ouvertes de référence et des laboratoires de données pour mettre en évidence les nouvelles façons d'utiliser les données et étudier la question de la visualisation des données et des métadonnées ;
- h) On recueillera auprès des États Membres des informations sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable pour les données relatives au Programme 2030, y compris sur les besoins de financement dans les domaines prévus dans le Plan et sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur le travail des organismes nationaux de statistique, en collaboration avec le Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et les commissions régionales de l'ONU ;
- i) On élaborera et on partagera des conseils et des informations sur les initiatives, les outils et les meilleures pratiques pouvant aider les systèmes statistiques nationaux à continuer de fonctionner efficacement pendant et après la pandémie et on répondra aux nouveaux besoins en données pour faire face aux incidences de la pandémie sur les sociétés et les atténuer, et pour traiter les questions que sont l'ouverture et la rapidité de l'accès aux données essentielles dont les pouvoirs publics et tous les secteurs de la société ont besoin pour répondre à la pandémie et s'en relever.

9.63 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accès aux informations statistiques et géospatiales utiles à l'élaboration des politiques ;
- b) Intensification de la production et de la diffusion par les États Membres de données et de statistiques de meilleure qualité et d'informations géospatiales nationales comparables et conformes aux normes et aux cadres internationaux adoptés, et facilitation de l'accès à ces données, de façon plus ouverte ;
- c) Renforcement de la cohérence ainsi que de l'efficacité du fonctionnement et de la transformation des systèmes statistiques et géospatiaux mondiaux ;
- d) Renforcement des capacités des États Membres et du système des Nations Unies en matière de statistiques et d'information géospatiale.

Exécution du programme en 2021

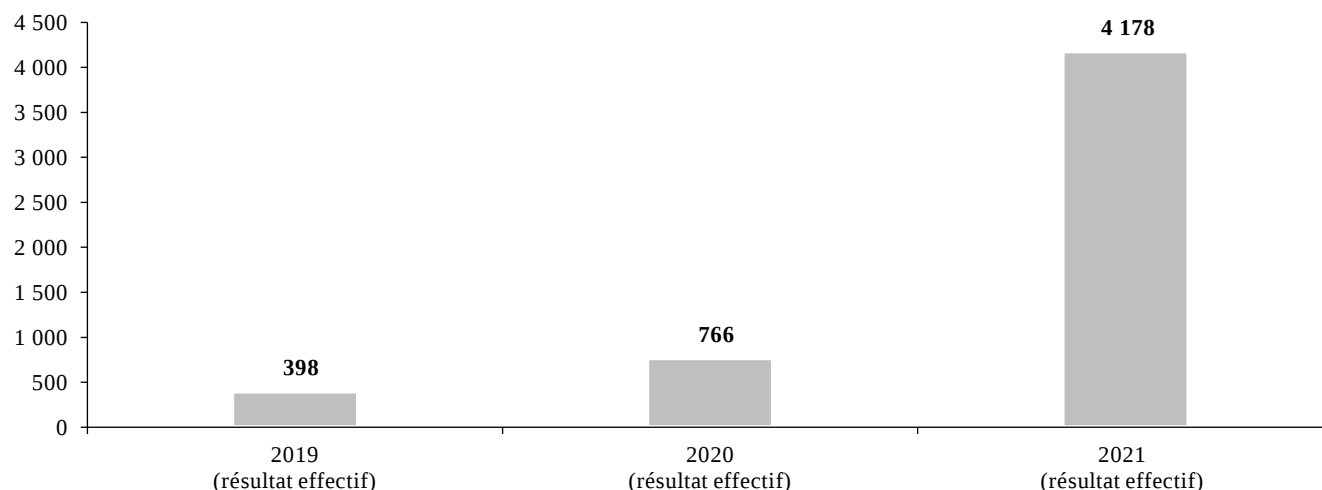
Une collaboration accrue au sein de la communauté des données et des statistiques dans l'optique de solutions nouvelles en matière de données

- 9.64 Dans le cadre du programme, on a contribué au développement de la communauté mondiale des données et des statistiques et à l'augmentation du niveau de collaboration entre les différentes communautés de données aux fins du renforcement des systèmes de données et de statistiques dans le monde en organisant le Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui s'est tenu à Berne en octobre 2021. Le Forum a réuni des experts en données, des participantes et participants de divers organismes gouvernementaux, des représentantes et représentants d'organismes nationaux de statistique, du secteur privé et du monde universitaire, des organisations internationales et des groupes de la société civile de plus de 100 pays. De nouvelles solutions en matière de données ont été présentées, et un nouveau partenariat et deux nouvelles initiatives clés pour un meilleur financement des données et des statistiques dans les pays ont été lancés, afin que les données de qualité, ouvertes et actualisées deviennent une réalité. Le Pacte de Berne sur les données pour la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable a par ailleurs été lancé, son objectif étant de guider l'action de la communauté des données. L'initiative du Forum, notamment la réunion principale et la série de webinaires, a contribué à renforcer la communauté mondiale des données et à favoriser la coopération.

- 9.65 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.V).

Figure 9.V

Mesure des résultats : nombre de participants retenus au Forum mondial des Nations Unies sur les données



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : Data for Now – des données actualisées pour les objectifs de développement durable

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.66 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que six nouveaux pays testent de nouvelles solutions de données sur d'autres cibles associées aux objectifs de développement durable et sujets, offrant une meilleure disponibilité des données actualisées et ventilées sur les objectifs, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 9.67 Le travail effectué a également contribué à l'organisation d'ateliers de partage des connaissances, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 10 pays supplémentaires ayant accès aux nouvelles solutions de données validées au cours des première et deuxième phases de l'initiative. La cible n'a pas été atteinte en raison des restrictions aux déplacements, qui ont entravé l'organisation d'ateliers de formation permettant de partager les connaissances, de sorte qu'aucun pays supplémentaire n'a eu accès aux nouvelles solutions de données ayant fait l'objet de tests.
- 9.68 Le travail effectué a en outre contribué à ce que deux cibles supplémentaires disposent de solutions de données ayant fait l'objet de tests, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir cinq cibles supplémentaires disposant de nouvelles solutions de mesure ayant fait l'objet de tests. La cible n'a pas été atteinte en raison de la disponibilité limitée des ressources extrabudgétaires supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre d'activités dans un plus large éventail de domaines.
- 9.69 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.12).

Tableau 9.12
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le lancement de l'initiative Data for Now permet à 8 pays pilotes d'utiliser de nouvelles sources de données, méthodes et technologies pour combler les lacunes critiques en matière de données et fournir des données actualisées permettant d'accélérer les progrès aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable	Un pays supplémentaire a accès aux nouvelles solutions de données validées au cours de la première phase de l'initiative par les 8 pays initiaux et teste de nouvelles solutions sur d'autres cibles associées aux objectifs de développement durable et sujets Dans l'ensemble, 5 cibles disposent de solutions de mesure nouvelles, qui ont fait l'objet de tests	Aucun pays supplémentaire n'a accès aux nouvelles solutions de données validées au cours des première et deuxième phases de l'initiative et 6 pays supplémentaires testent de nouvelles solutions sur d'autres cibles associées aux objectifs de développement durable et sujets Dans l'ensemble, 2 autres cibles disposent de solutions de mesure nouvelles, qui ont fait l'objet de tests	5 pays supplémentaires ont accès aux nouvelles solutions de données validées au cours des première et deuxième phases de l'initiative et 5 autres pays testent de nouvelles solutions sur d'autres cibles associées aux objectifs de développement durable et sujets Dans l'ensemble, 5 cibles supplémentaires disposent de solutions de mesure nouvelles, qui ont fait l'objet de tests	5 pays supplémentaires ont accès aux nouvelles solutions de données validées au cours des première et deuxième phases de l'initiative et 6 autres pays testent de nouvelles solutions sur d'autres cibles associées aux objectifs de développement durable et sujets Dans l'ensemble, 2 autres cibles disposent de solutions de mesure nouvelles, qui ont fait l'objet de tests

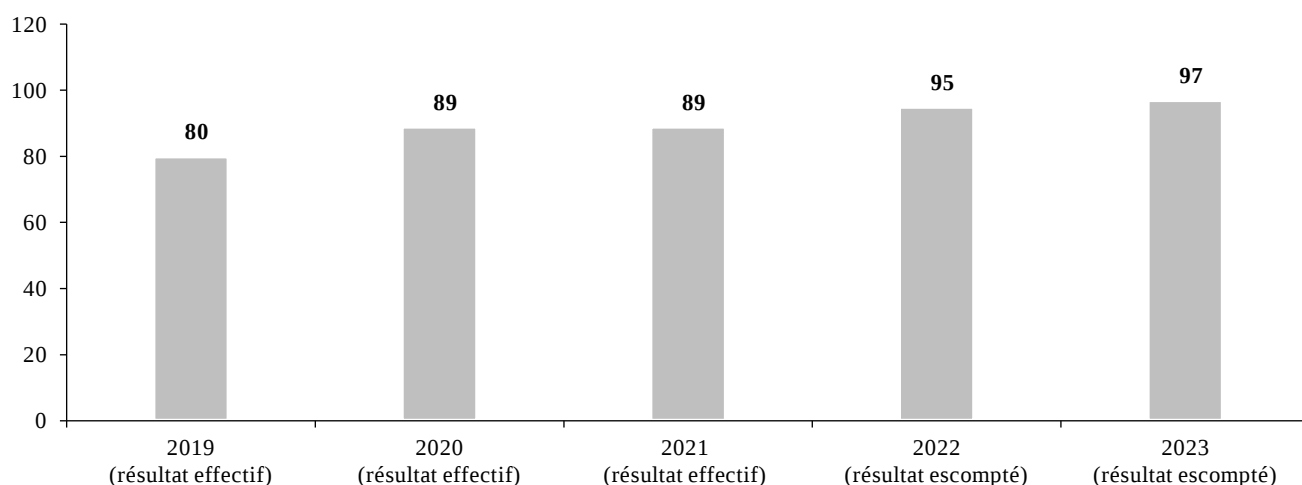
Résultat 2 : adoption d'une approche intégrée des politiques environnementales et économiques au moyen du Système de comptabilité environnementale et économique

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.70 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 89 pays appliquent le Système de comptabilité environnementale et économique, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 92 pays. La cible n'a pas été atteinte car la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur le temps, les ressources et les fonds disponibles pour l'application du Système dans les pays.
- 9.71 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.VI).

Figure 9.VI

Mesure des résultats : nombre de pays qui utilisent le Système de comptabilité environnementale et économique (résultat cumulé)



Résultat 3 : intensification des activités relatives aux statistiques commerciales

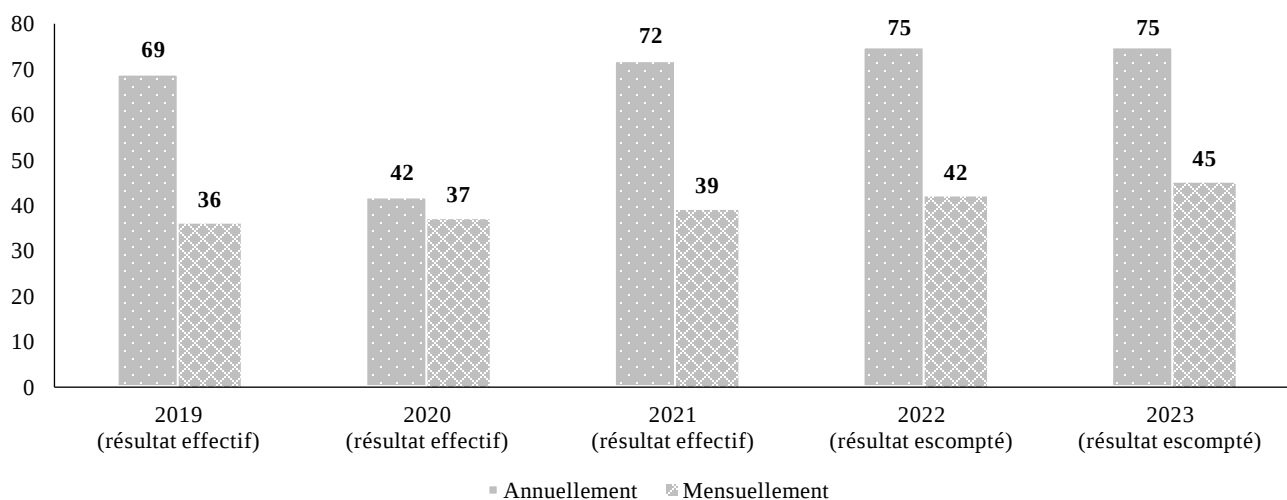
Projet de plan-programme pour 2023

- 9.72 Dans le Programme 2030, le commerce international est considéré comme un moteur de la croissance économique pour tous, un moyen de réduire la pauvreté et un outil important devant permettre d'atteindre les objectifs de développement durable dans le domaine du commerce. Par conséquent, les données commerciales sont essentielles à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, à la surveillance des échanges, à la promotion du commerce et aux négociations et accords commerciaux, tels que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.
- 9.73 Ces dernières années, dans le cadre du programme de statistiques commerciales, le système de diffusion a été amélioré, ce qui s'est traduit par une augmentation notable de la demande des utilisateurs, et des activités de renforcement des capacités ont été menées pour améliorer la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des données commerciales. L'utilisation à grande échelle des données commerciales aux fins du suivi des effets de la pandémie de COVID-19 sur le commerce international et sa corrélation avec le bien-être, le travail, la productivité et les perspectives à long terme a accru la nécessité de disposer de données plus récentes, plus souvent mises à jour et ventilées.

Enseignements tirés et changements prévus

- 9.74 L'enseignement tiré est le suivant : pour fournir les analyses indispensables à la mesure des effets de la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concerne la perturbation de la chaîne de valeur mondiale, il fallait accélérer le calendrier et harmoniser davantage les ensembles de données commerciales. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du programme, on renforcera la capacité statistique de production et de diffusion des données commerciales en proposant des programmes sur mesure d'apprentissage en ligne, en mettant au point de nouveaux outils de données, en déployant un mécanisme standard d'échange automatisé de données et en améliorant l'accès à la base de données Comtrade, registre officiel des données commerciales mondiales des Nations Unies.
- 9.75 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.VII).

Figure 9.VII

Mesure des résultats : nombre de pays ayant soumis des données commerciales actualisées, 2019-2023

Produits

9.76 On trouvera dans le tableau 9.13 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.13

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	22	31	19	20
1. Rapports destinés à la Commission de statistique	16	25	16	16
2. Documents destinés au Comité des contributions	4	4	2	2
3. Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	1	1	—	1
4. Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures, par entité ou thème)	109	206	151	201
Réunions ou séances :				
5. Commission de statistique	7	4	7	7
6. Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	10	10	—	10
7. Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	6	3	6	6
8. Experts des statistiques économiques, démographiques et sociales, des statistiques de l'environnement et de l'information géospatiale, ainsi que des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et des domaines statistiques transversaux	86	189	138	178

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	8	5	7
9. Projets sur les statistiques économiques	1	1	1	1
10. Projets sur les statistiques démographiques et sociales	—	1	—	—
11. Projets sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale	2	2	3	3
12. Projets sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	1	4	1	3
Publications (nombre de publications)	34	33	36	33
Publications sur les statistiques économiques				
13. <i>International Trade Statistics Yearbook, Volumes I and II</i>	2	2	2	2
14. <i>National Accounts Statistics: Analysis of Main Aggregates</i>	1	1	1	1
15. <i>National Accounts Statistics: Main Aggregates and Detailed Tables, Parts I-V</i>	5	5	5	5
16. <i>Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique</i>	1	—	—	—
17. <i>Handbook on Business Statistics</i>	1	—	—	—
18. <i>Handbook on Automatic Identification System Data</i>	1	1	—	—
19. <i>Handbook on the Classification of Business Functions</i> (Manuel sur la classification des fonctions essentielles des entreprises)	—	—	1	—
20. <i>Central Product Classification</i> (Classification centrale de produits)	—	—	1	—
21. <i>Maturity model for Statistical Business Registers</i> (Modèle de maturité applicable aux registres statistiques des entreprises)	—	—	—	1
Publications sur les statistiques démographiques et sociales				
22. <i>Annuaire démographique</i>	1	1	1	1
23. <i>Population and Vital Statistics Report, Series A</i>	1	1	1	1
24. <i>Handbook on Civil Registration, Vital Statistics and Identity Management Systems: Communication for Development</i>	1	1	—	—
25. <i>Revised Recommendations on Statistics of International Migration</i> (Révision des recommandations en matière de statistiques des migrations internationales)	—	—	1	—
26. <i>Handbook on Register-based Population and Housing Censuses</i> (Manuel sur les recensements de la population et des logements basés sur des registres)	—	—	1	—
27. <i>Handbook on Geo-referencing Population and Housing Census</i> (Manuel sur le géoréférencement des recensements de la population et des logements)	—	—	—	1
28. <i>Guidelines to Produce Statistics on Time Use: Measuring Paid and Unpaid Work</i> (Guide des statistiques du budget-temps : mesures du travail rémunéré et non rémunéré)	—	—	—	1
Publications sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale				
29. <i>Electricity Profiles</i>	1	1	1	1
30. <i>Energy Balances</i>	1	1	1	1
31. <i>Energy Statistics Pocketbook</i>	1	1	1	1
32. <i>Annuaire des statistiques de l'énergie</i>	1	1	1	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
33. <i>System of Environmental Economic Accounting – Ecosystem Accounting</i>	1	1	–	–
34. <i>Global Set of Climate Change Statistics and Indicators</i> (Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques)	–	–	1	–
35. <i>Measuring Sustainable Tourism</i> (Mesurer la durabilité du tourisme)	–	–	1	–
Publications sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux				
36. <i>Annuaire statistique</i>	1	1	1	1
37. <i>Monthly Bulletin of Statistics</i>	12	12	12	12
38. <i>Livre de poche des statistiques mondiales</i>	1	1	1	1
39. <i>Rapport sur les objectifs de développement durable</i>	1	1	1	1
40. <i>Handbook on Management and Organization of National Statistical Systems – Overview</i>	–	1	–	–
41. <i>Progress chart on the Sustainable Development Goals indicators</i> (Tableau montrant les progrès accomplis par rapport aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable)	–	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	26	45	34	32
42. Activités ou documentation techniques sur les statistiques économiques	4	4	4	3
43. Activités ou documentation techniques sur les statistiques démographiques et sociales	2	7	2	2
44. Activités ou documentation techniques sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale	3	5	4	3
45. Activités ou documentation techniques sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	17	29	24	24

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et conseils sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

Bases de données et supports numériques : bases de données sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, ainsi que sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux, les données couvrant plus de 200 territoires statistiques (régions et pays).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes et supports d'information et manifestations sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, ainsi que sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux.

Sous-programme 5 Population

Objectif

- 9.77 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre de mieux cerner les tendances démographiques, de mieux faire comprendre les liens qui existent entre les changements

démographiques et le développement durable aux responsables de l'élaboration des politiques et au grand public, grâce à des données factuelles, et de renforcer les moyens dont dispose la communauté internationale pour véritablement faire face aux problèmes de population actuels et à ceux qui se dessinent et tenir compte des aspects démographiques dans le programme de développement international.

Stratégie

9.78 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme :

- a) On préparera des études sur les questions liées à la croissance démographique, au vieillissement de la population, aux migrations, à l'urbanisation, à la fécondité, à la planification familiale, à la mortalité et à d'autres aspects de la population ayant trait au développement durable à l'aide d'estimations et de projections démographiques, de l'analyse des tendances démographiques et de l'évaluation des politiques démographiques ;
- b) On produira des ensembles de données complets sur des sujets choisis, des rapports de synthèse destinés à mettre en exergue ces sujets et les données connexes, ainsi qu'un rapport annuel sur un grand sujet démographique défini. Les ensembles de données comprendront des résultats agrégés pour des groupes de pays en situation particulière ;
- c) On assurera le renforcement des capacités des pays qui en font la demande, et des équipes de pays des Nations Unies, en matière de données et d'analyses démographiques ;
- d) On continuera de fournir un appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, en particulier à la Commission de la population et du développement, notamment en établissant les rapports et en organisant des réunions d'experts et des tables rondes ;
- e) On aidera les États à évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue en 1994, en mettant particulièrement l'accent sur le suivi au niveau mondial des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable concernant la santé procréative, les migrations internationales et la mortalité maternelle et juvénile, souvent en partenariat avec d'autres entités du système des Nations Unies ;
- f) On continuera d'améliorer les estimations et les projections de l'ONU concernant la population mondiale ;
- g) On étudiera les liens entre la COVID-19 et les phénomènes démographiques, y compris la mortalité, le vieillissement de la population, la fécondité et la planification familiale ainsi que les migrations internationales, en incluant ces analyses dans des publications et des documents techniques, selon qu'il convient.

9.79 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Amélioration de l'accès aux données et aux rapports sur les questions démographiques pour les pouvoirs publics et d'autres utilisateurs, et augmentation de l'utilisation des données et des conclusions du sous-programme dans les travaux des parties prenantes ;
- b) Meilleure connaissance des tendances démographiques et de leurs liens avec le développement durable grâce à des données précises et à des rapports utiles à l'élaboration de politiques, que les États Membres et d'autres parties intéressées pourront utiliser dans la planification des politiques et du développement ;
- c) Meilleure utilisation par la communauté internationale d'informations scientifiquement fondées sur les incidences démographiques de la pandémie, en particulier sur la mortalité.

Exécution du programme en 2021

Nouvelles preuves des incidences de la pandémie de COVID-19 sur les tendances démographiques

- 9.80 Dans le cadre du programme, on a collaboré avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour établir le Groupe technique consultatif pour l'estimation de la mortalité due à la COVID-19, placé sous l'égide de l'OMS et du Département des affaires économiques et sociales, afin d'obtenir des estimations précises du nombre de décès attribuables aux effets directs et indirects de la pandémie. De telles estimations sont nécessaires pour évaluer les incidences de la pandémie au niveau mondial et pour étayer les estimations de mortalité qui seront incluses dans l'édition de 2022 de la publication sur les perspectives démographiques mondiales *World Population Prospects*. Le Groupe rassemble plus de 30 experts en démographie, en épidémiologie et en statistiques du monde entier, issus notamment d'organismes nationaux de statistique, de ministères de la santé et du monde universitaire. En outre, plus de 30 personnes issues d'organismes et de partenaires des Nations Unies, du monde universitaire et du secteur privé participent en tant qu'observateurs. Le Groupe a proposé une méthode permettant de générer des estimations de la surmortalité aux échelles mondiale, régionale et nationale, que l'OMS devrait publier en 2022 après un processus de consultation des pays visant à cerner d'éventuels problèmes liés à la méthode d'estimation, à découvrir des sources de données manquantes et à confirmer les résultats. En mai 2021, on a organisé dans le cadre du sous-programme une réunion de groupe d'experts pour évaluer les incidences qu'a pu avoir la pandémie sur la fertilité. À l'époque, on s'accordait à dire que des baisses à court terme de la fécondité, d'ampleur variable, avaient pu être observées ou anticipées pour 2020 et 2021 et que les niveaux de fécondité reviendraient probablement à leurs niveaux d'avant la pandémie entre 2023 et 2025.
- 9.81 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.14).

Tableau 9.14
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
—	Apparition de la COVID-19 et propagation à l'échelle mondiale : les données ne suffisent pas pour évaluer les incidences démographiques	Des méthodes sont mises à disposition pour générer des estimations de la surmortalité associée à la pandémie de COVID-19 qui soient comparables au niveau international

Résultats escomptés pour 2023

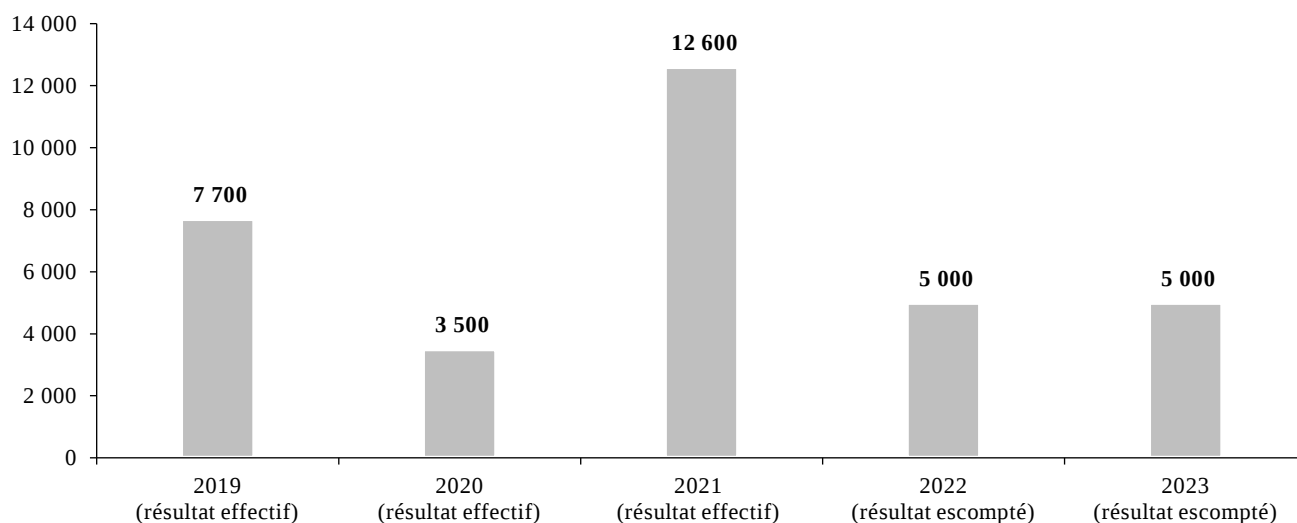
Résultat 1 : estimations et projections démographiques à l'échelle mondiale pour les objectifs de développement durable

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.82 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme s'est traduit par 12 600 nouvelles citations de *World Population Prospects* dans des articles universitaires, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 5 000 nouvelles citations.
- 9.83 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.VIII).

Figure 9.VIII

Mesure des résultats : nombre annuel de nouvelles citations de *World Population Prospects* dans des articles universitaires



Résultat 2 : amélioration des estimations du nombre de migrants internationaux

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.84 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'examen des données sur le nombre de migrants internationaux pour 183 pays ou régions et à l'élaboration de scripts informatiques destinés à améliorer l'efficacité, la qualité et la reproductibilité des estimations du nombre de migrants internationaux, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 9.85 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.15).

Tableau 9.15

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États Membres ont eu accès aux estimations de 2019 du nombre de migrants internationaux, ventilées par âge, sexe et pays d'origine et de destination	Les États Membres ont eu accès à une mise à jour du nombre de migrants internationaux, réalisée à l'aide de méthodes préexistantes, y compris à des données ajustées pour tenir compte des incidences de la COVID-19	Les données de 183 pays ou régions ont été examinées et des améliorations de l'estimation du nombre de migrants internationaux ont été mises à l'essai afin que les parties prenantes, notamment les États Membres, puissent mieux la mettre à profit	Les États Membres, les responsables de l'élaboration des politiques et le grand public ont de meilleures connaissances et ont accès à des données actualisées et améliorées sur le nombre de migrants internationaux	Les parties prenantes, y compris les États Membres, ont accès à des données supplémentaires pour le reste des 235 unités géographiques de la base de données sur le nombre de migrants ; des améliorations sont apportées à l'estimation du nombre de migrants internationaux

Résultat 3 : consolidation des données et politiques démographiques pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Projet de plan-programme pour 2023

- 9.86 Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, adopté au Caire en 1994, constitue un accord historique par lequel les pays ont décidé de mettre les personnes au centre des préoccupations en matière de développement durable et pris acte de la corrélation entre les dynamiques démographiques, une croissance économique soutenue et le développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a intégré la réflexion sur les liens entre population et développement en s'appuyant sur les cadres internationaux qui l'ont précédé. Un groupe d'experts du programme de travail sur la population, réuni à la cinquante-quatrième session de la Commission de la population et du développement, a souhaité que les contributions des pays à la Commission et à l'enquête sur la population et le développement menée par l'ONU auprès des gouvernements soient mieux intégrées. En 2023, les pays se prépareront à l'examen après 30 ans du Programme d'action lors de la session annuelle de la Commission, en 2024. Dans le cadre du sous-programme, on a produit des rapports portant sur les principales tendances démographiques et leurs liens avec le développement durable. L'organisation de réunions en ligne, notamment de réunions de groupes d'experts et de réunions formelles et informelles pendant les sessions annuelles de la Commission de la population et du développement, a permis aux États Membres et aux autres parties prenantes de s'investir davantage.

Enseignements tirés et changements prévus

- 9.87 L'enseignement tiré est le suivant : la systématisation des activités d'information et de communication s'agissant des rapports, des séries de données, des réunions d'experts et des travaux menés avec des homologues nationaux contribue à mobiliser davantage les publics cibles. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on axera le rapport principal de 2023 sur les corrélations entre les tendances démographiques et le développement durable et sur les contributions que peuvent apporter les politiques démographiques à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme 2030. Des réunions hybrides et en ligne seront organisées, la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies sera renforcée et les plans de communication seront systématisés pour les rapports et les ensembles de données.
- 9.88 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.16).

Tableau 9.16
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États Membres réaffirment leur attachement à la mise en œuvre intégrale et effective du Programme d'action	Le passage aux réunions virtuelles permet une plus grande mobilisation	Le groupe d'experts souligne qu'il faut mieux intégrer les contributions des pays et mieux les informer	Les parties prenantes sont mobilisées pour intégrer des informations actualisées sur les tendances et les politiques démographiques	Les pays bénéficient d'une meilleure intégration des éléments de données dans leurs préparatifs en vue de l'examen du Programme d'action en 2024

Produits

9.89 On trouvera dans le tableau 9.17 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.17

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	4	2
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	—	—	1	—
2. Rapports destinés à la Commission de la population et du développement	2	2	3	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	33	29	36	29
Réunions ou séances :				
3. Assemblée générale	—	—	7	—
4. Conseil économique et social	1	1	1	1
5. Commission de la population et du développement	24	26	24	24
6. Experts en questions démographiques	8	2	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	3	2	4	3
7. <i>World Population Prospects: Highlights</i>	1	—	—	—
8. Rapport de synthèse sur certaines tendances démographiques	—	—	—	1
9. <i>International Migration: Highlights</i> (Migrations internationales : aperçu)	—	—	1	—
10. <i>World Fertility and Family Planning: Highlights</i> (Fécondité et planification familiale dans le monde : aperçu)	—	—	1	—
11. <i>World Population Ageing: Highlights</i> (Vieillesse de la population mondiale : aperçu)	—	—	—	1
12. <i>World Population Policies: Highlights</i>	1	1	—	—
13. <i>Population Megatrends</i>	1	1	1	1
14. Questionnaire pour la treizième enquête sur la population et le développement menée par l'ONU auprès des gouvernements	—	—	1	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12	12	12	8
15. Grands ensembles de données sur les questions démographiques	2	2	2	—
16. Ensembles de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable	3	3	3	1
17. Rapports des réunions de groupes d'experts sur des questions démographiques	3	3	3	3
18. Études techniques sur des questions démographiques	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions d'information à l'intention des États Membres et consultations avec ces derniers concernant la session annuelle de la Commission de la population et du développement ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions relatives à la démographie et au développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
Bases de données et supports numériques : bases de données et ensembles de données concernant des questions de démographie.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes d'information portant sur des questions démographiques ; manifestations spéciales sur des questions démographiques.				
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse et communiqués de presse relatifs à la Commission de la population et du développement ; communiqués de presse visant à soutenir le lancement de publications ou d'ensembles de données importants ; réponses aux demandes des États Membres, des médias, des entités des Nations Unies et d'autres parties intéressées.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : visualisations interactives de données et contenus multimédias ou à destination des médias sociaux portant sur des questions démographiques.				

Sous-programme 6

Politiques et analyse économiques

Objectif

- 9.90 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les capacités nationales et la coordination internationale des politiques en matière de recensement et de gestion des risques macroéconomiques à court terme, d'élaborer des politiques socioéconomiques de développement à moyen et à long terme, et d'accélérer le développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et d'autres pays en situation particulière.

Stratégie

- 9.91 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme :
- a) On continuera à faire un suivi et des prévisions quant à la situation macroéconomique aux niveaux national, régional et mondial, en particulier en ce qui concerne les pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés ;
 - b) On élargira le champ d'application des outils de prévision et de simulation économiques afin d'évaluer les arbitrages permettant de promouvoir la croissance économique tout en réduisant la pauvreté et les inégalités et en renforçant la durabilité environnementale, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
 - c) On continuera à organiser et à appuyer le Comité des politiques de développement et à fournir des analyses dans le cadre du processus intergouvernemental relatif aux pays les moins avancés, ainsi que des thèmes annuels du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable ;
 - d) On concevra et organisera des activités de renforcement des capacités pour aider les pays, en particulier les pays les moins avancés et les pays récemment retirés de la liste des pays les moins avancés ou en passe de l'être, à améliorer leur capacité à tirer avantage des mesures de soutien international, à formuler et à appliquer une stratégie de transition sans heurt et à participer au processus de suivi du Comité des politiques de développement ;
 - e) On examinera l'évolution rapide de la technologie, en s'intéressant aux avantages et aux inconvénients que celle-ci peut représenter et en définissant les stratégies et politiques nécessaires pour exploiter les avantages potentiels aux fins du développement durable et pour atténuer les éventuels effets négatifs ;

- f) En s'appuyant sur les travaux d'analyse menés dans le cadre du sous-programme, on formulera des orientations générales et des recommandations sur des sujets choisis à l'intention des États Membres aux fins de la correction des effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 ;
- g) On apportera un soutien au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au moyen d'analyses et de ressources en ligne sur mesure aux fins de la réalisation d'analyses communes de pays et l'élaboration de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi que du relèvement après la pandémie et concernant d'autres sujets pertinents ; on fera mieux connaître les questions macroéconomiques et autres questions liées au développement socioéconomique ; on organisera des activités d'appui technique à destination des États Membres en partenariat avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et en concertation avec les équipes de pays des Nations Unies, au besoin ;
- h) On assurera la maintenance de la base de données sur les perspectives économiques dans le monde, la base de données sur les critères d'inscription sur la liste des pays les moins avancés, le portail des pays les moins avancés consacré aux mesures de soutien international et d'autres ressources en ligne consultables par les décideurs et décideuses et autres parties prenantes nationales et internationales ;
- i) On fournira aux États Membres des éléments d'informations solides aux fins de la formulation de politiques mondiales, régionales et nationales, en réunissant des données empiriques au niveau national, en organisant des réunions de groupes d'experts et en réalisant des études de fond sur des questions thématiques en matière de développement économique à court et à long terme.

9.92 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) La stabilité macroéconomique à court terme et les objectifs de développement à long terme sont mieux articulés, tandis que des progrès sont faits dans la réalisation des objectifs de développement durable, grâce à une plus grande prise en compte des priorités économiques, sociales et environnementales dans les plans et stratégies de développement nationaux ;
- b) Les États Membres connaissent mieux les mesures multilatérales nécessaires et les politiques qu'ils peuvent adopter aux fins d'un relèvement durable qui s'inscrive dans le droit fil du Programme 2030 ;
- c) Le Comité des politiques de développement et le Conseil économique et social disposent de meilleures informations aux fins de l'évaluation des pays les moins avancés et de la formulation de recommandations sur leur retrait de la liste ;
- d) Les États Membres et la communauté internationale connaissent et comprennent mieux la progression du développement des pays les moins avancés, les risques et les difficultés auxquels ceux-ci sont confrontés, et les modalités d'appui possibles précises ;
- e) La capacité des États Membres de mettre à profit efficacement les mesures de soutien international, de se préparer à la sortie de la catégorie des pays les moins avancés et d'assurer la stabilité de leur progrès en matière de développement et la réalisation du Programme 2030 est renforcée ;
- f) Le système des Nations Unies pour le développement est mieux coordonné et plus efficace, offrant ainsi un cadre de coopération pour la mise en œuvre du Programme 2030 plus cohérent et favorisant le développement durable au niveau national.

Exécution du programme en 2021

Orientations recommandées à l'appui d'un relèvement rapide s'agissant des conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19

- 9.93 Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, en réponse à la résolution [2020/10](#) du Conseil économique et social, des activités de recherche ont été menées, dans le cadre du sous-programme, sur l'impact de la pandémie de COVID-19 et sur les mesures d'atténuation des risques et d'accélération du relèvement envisageables. Dans le cadre du sous-programme, on a piloté la préparation par le Comité des politiques de développement d'une étude complète sur les effets de la COVID-19 sur la catégorie des pays les moins avancés, destinée au Conseil économique et social. On a également effectué une analyse des effets que pourraient avoir les événements récents, notamment la pandémie de COVID-19, sur les perspectives de réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 8 et 10. Dans ce cadre, on a examiné divers scénarios susceptibles de se produire au lendemain de la pandémie mondiale et proposé des domaines d'action prioritaires pour la réalisation des objectifs du Programme 2030. Ces analyses ont été fournies aux États Membres sous la forme de rapports écrits et de manifestations en ligne, ce qui leur a permis de mieux comprendre les conséquences socioéconomiques et de la pandémie et les éventuels revers connus dans les progrès en matière de développement par rapport aux années précédentes.
- 9.94 Les travaux d'analyse menés sur les effets de la COVID-19 sur la catégorie des pays les moins avancés a servi de base à la recommandation faite par le Comité des politiques de développement consistant à accorder une période préparatoire prolongée à plusieurs pays les moins avancés en voie de reclassement, afin que ceux-ci puissent se concentrer sur des problèmes économiques plus urgents, bénéficier de mesures de soutien international prolongées et conserver une trajectoire de développement plus stable. Le rapport a également renforcé la coopération multilatérale pour les pays les moins avancés, le Conseil économique et social ayant invité ces pays et leurs partenaires de développement et partenaires commerciaux à tenir compte des conclusions du Comité lorsqu'ils conçoivent, mettent en œuvre et soutiennent des stratégies et des mesures visant à faire face aux conséquences de la COVID-19 (résolution [2021/11](#) du Conseil économique et social, par. 13). Ces conclusions seront incorporées en vue d'améliorer les mécanismes de suivi des pays retirés de la liste des pays les moins avancés ou en passe de l'être.
- 9.95 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.18).

Tableau 9.18
Mesure des résultats

2015 (résultat effectif)	2018 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
—	—	L'étude complète a permis de mieux faire connaître les conséquences socioéconomiques de la COVID-19 dans les pays les moins avancés Le Conseil économique et social a approuvé les nouvelles recommandations du Comité des politiques de développement, notamment la prolongation de la période préparatoire pour les pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés et le renforcement de l'aide internationale aux pays les moins avancés

Résultats escomptés pour 2023

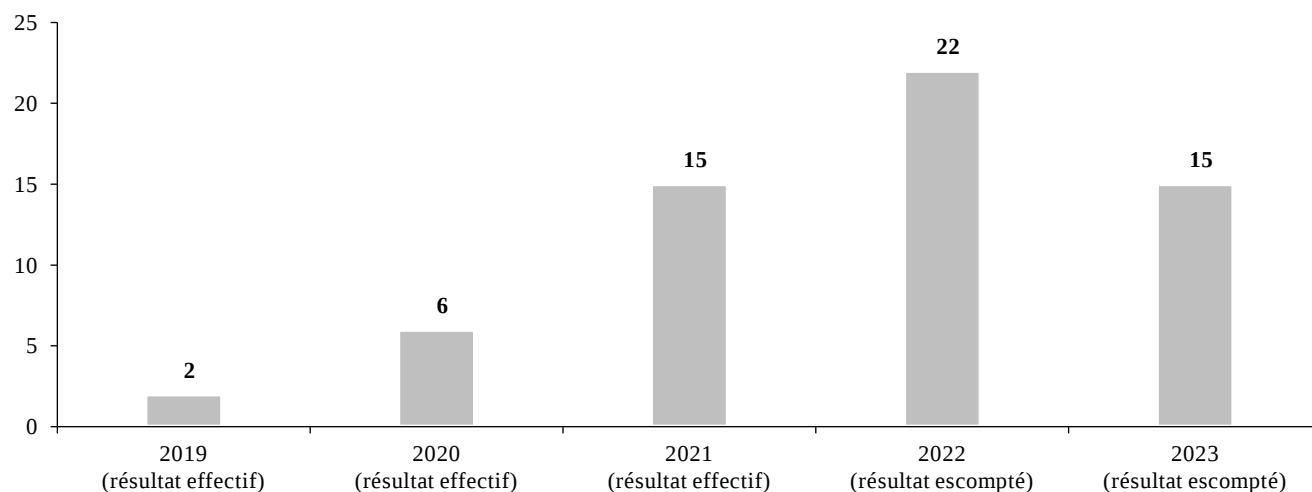
Résultat 1 : analyse économique approfondie des effets macroéconomiques et de l'impact sur le développement durable

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.96 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a facilité la production de 15 analyses communes de pays et plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, notamment au moyen d'une analyse macroéconomique exhaustive sur la soutenabilité de la dette et d'un appui analytique concernant la faisabilité technique de l'émission d'obligations nationales au Cambodge, l'utilisation de méthodes relatives au climat, aux terres, à l'énergie et à l'eau en Éthiopie et en Namibie, ainsi que les répercussions de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 9.97 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.IX).

Figure 9.IX

Mesure des résultats : nombre annuel de pays qui tiennent compte d'analyses macroéconomiques et de recommandations sur la sortie de la catégorie des pays les moins avancés dans leurs analyses communes de pays et plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable



Résultat 2 : consolidation de l'analyse économique et des connaissances en ce qui concerne les possibilités d'action en matière de développement visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, notamment par le relèvement après la pandémie et la mise à profit des grandes tendances

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.98 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les États Membres puissent s'appuyer sur les conclusions de recherches et d'analyses, une attention particulière ayant été portée aux possibilités et aux défis que présentent les nouvelles technologies dans deux chapitres du *World Social Report* (rapport social mondial) intitulé « Reconsidering Rural Development » (repenser le développement rural) et deux numéros de *Frontier Technology Issues* (questions de technologie d'avant-garde) consacrés aux questions relatives à une économie sans combustibles fossiles et aux difficultés propres aux petits exploitants agricoles, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 9.99 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.19).

Tableau 9.19
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Les États Membres ont accès à des recommandations sur la manière de faire face aux incidences à court et à long terme de la COVID-19 sur le développement durable	Les États Membres avaient à leur disposition de meilleures connaissances et analyses concernant les avantages et les défis économiques et sociaux que représentent les nouvelles technologies	Les États Membres ont accès à des recommandations stratégiques sur deux nouvelles questions thématiques : l'influence des nouvelles technologies sur la structure de l'économie et les incidences du vieillissement que connaît la population	Les États Membres auront accès à une analyse actualisée des inégalités, ainsi que d'autres problématiques socioéconomiques clés, et à des recommandations en matière de développement durable sur la manière de les résoudre

Résultat 3 : amélioration du mécanisme de suivi pour les pays les moins avancés récemment retirés de la liste des pays les moins avancés ou en passe de l'être, accroissement de la réactivité face aux crises et renforcement du soutien international

Projet de plan-programme pour 2023

- 9.100 Dans le cadre du sous-programme, un appui est fourni au Comité des politiques de développement qui, à la demande du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, suit : a) les progrès en matière de développement des pays qui sont en passe de sortir de la catégorie des pays les moins avancés, sur une base annuelle ; et b) les progrès en matière de développement des pays retirés de la liste, en consultation avec les gouvernements concernés, chaque année pendant les trois années après le retrait de la liste, puis tous les trois ans, en même temps que les deux examens triennaux suivants. Dans le cadre de cet exercice de suivi, le Comité examine les informations qu'il reçoit des pays qui ont été invités par l'Assemblée générale à lui faire rapport sur la formulation et la mise en œuvre de leur stratégie de transition. Ce suivi permet au Comité de porter à l'attention du Conseil économique et social tout signe de détérioration des progrès en matière de développement du pays concerné.

Enseignements tirés et changements prévus

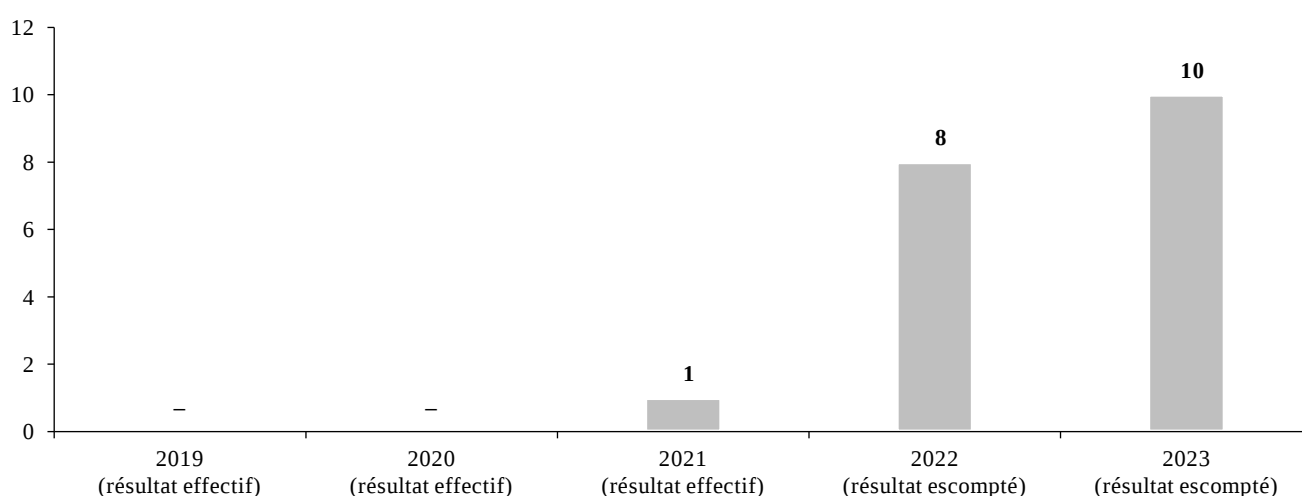
- 9.101 Les enseignements tirés sont les suivants : le système de suivi devrait être plus efficace, car peu de pays les établissent. Le Comité des politiques de développement a cerné trois facteurs clés qui défavorisent la participation des pays au suivi : a) dans le cadre du mécanisme actuel, il n'y a qu'un exercice de suivi par an, juste avant la séance plénière du Comité ; b) en cas de crise, aucune intervention immédiate ne peut être organisée ; et c) les mesures de soutien et d'atténuation, y compris les résolutions de l'Assemblée générale sur la prolongation de la période préparatoire, ne sont pas liées aux résultats du suivi. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du programme, on concevra un mécanisme de suivi pour le Comité amélioré, incluant une procédure d'intervention en cas de crise, qui s'inscrit dans le droit fil du rapport sur les travaux du Comité des politiques de développement en 2021 (E/2021/33).
- 9.102 Parmi les améliorations, on peut citer : un ensemble plus complet d'indicateurs macroéconomiques, s'appuyant sur les améliorations apportées en 2021 ; l'utilisation d'indicateurs relatifs au retrait de la liste additionnels et nouveaux, à compter du suivi de 2022 ; l'introduction de consultations virtuelles avec les pays, à compter du suivi de 2022 ; et l'élaboration d'indicateurs de crise

spécifiques à chaque pays, lors du suivi de 2023. Dans le cadre du sous-programme, on concevra également une procédure d'intervention en cas de crise, qui sera soumise à un examen intergouvernemental plus approfondi en 2022 et 2023. Celle-ci pourra être déclenchée à la demande des pays les moins avancés ou si des seuils spécifiques considérés comme indicateurs d'une crise sont atteints, et mobilisera les compétences existantes du système des Nations Unies et d'autres entités internationales en matière de crise. Ces améliorations devraient avoir pour résultat l'augmentation du nombre des pays récemment retirés de la liste des pays les moins avancés ou en passe de l'être qui fournissent des données additionnelles et participent au suivi, ainsi que l'amélioration et l'accélération de la réponse internationale en cas de crise.

- 9.103 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.X).

Figure 9.X

Mesure des résultats : nombre de pays les moins avancés participant au mécanisme de suivi amélioré



Produits

- 9.104 On trouvera dans le tableau 9.20 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.20

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	4	3	4
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	3	2	1	2
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	30	19	22	22
Réunions ou séances :				
3. Assemblée générale	14	8	6	6
4. Conseil économique et social	8	3	6	6
5. Comité des politiques de développement	8	8	10	10

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	–	–	–
6. Projets en matière de développement durable	2	–	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	34	34	45	45
7. Activités de formation sur le développement durable	34	34	45	45
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
8. Publications sur l'économie mondiale	1	1	1	1
9. Note du Comité des politiques de développement	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	61	54	65	50
10. Études de fond sur le développement, les questions nouvelles et l'économie mondiale	14	12	11	7
11. Exposés sur l'économie mondiale	25	2	4	2
12. Notes d'information mensuelles sur la situation économique mondiale	16	12	12	12
13. Rapports issus de réunions sur l'économie mondiale, le développement et les questions nouvelles	3	3	3	2
14. Rapports sur l'économie mondiale	2	–	–	–
15. Études de fond réalisées par le Comité des politiques de développement	1	5	11	10
16. Contribution technique aux analyses communes de pays et aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable	–	15	22	15
17. Notes d'orientation	–	5	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils aux États Membres sur les politiques à adopter sur diverses questions économiques thématiques ou sur des situations économiques nationales et sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.				
Bases de données et supports numériques : système de notifications ePing, une plateforme en ligne qui met à disposition des informations sur la réglementation de l'Organisation mondiale du commerce concernant les accords sur les obstacles techniques au commerce et l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires ; portail des pays les moins avancés consacré aux mesures de soutien international ; données sur les pays les moins avancés et études d'impact ; outils de modélisation des politiques de développement durable ; base de données sur les perspectives économiques dans le monde.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse sur la situation économique mondiale.				

Sous-programme 7 Institutions publiques et administration numérique

Objectif

- 9.105 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser la mise en place d'une gouvernance et d'institutions publiques efficaces, responsables et inclusives au service du développement durable, notamment grâce à l'innovation, à l'administration en ligne et à la transformation numérique.

Stratégie

- 9.106 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme :

- a) On continuera d'appuyer le Comité d'experts de l'administration publique pour ce qui est de dispenser au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau des avis concernant les politiques et les programmes à adopter. Cet appui fonctionnel comprend l'organisation de réunions d'experts et l'établissement de documents d'analyse et de directives techniques nécessaires à la mise en pratique des principes de gouvernance efficace au service du développement durable, élaborés par le Comité et approuvés par le Conseil en 2018, avec la participation des parties prenantes pertinentes ;
- b) On continuera à suivre l'évolution mondiale des aspects institutionnels associés à l'objectif de développement durable n° 16, en mettant l'accent sur les pays en situation particulière. Ces travaux contribueront directement au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial. On continuera de diffuser des orientations générales en matière d'innovation et d'administration numérique au service des objectifs de développement durable dans la publication United Nations e-Government Survey (étude des Nations Unies sur l'administration en ligne) ;
- c) On favorisera les actions de concertation et de sensibilisation relatives à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. On poursuivra les travaux visant à faciliter la mise en œuvre et le suivi des grandes orientations, à savoir C1 (le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le développement), C7 [les applications TIC : utiles à tous égards (notamment pour l'administration en ligne)], C11 (coopération internationale et régionale) ;
- d) On facilitera la concertation multipartite sur les mesures à prendre en matière de gouvernance d'Internet, en privilégiant une démarche participative pour les questions telles que la gouvernance des données, l'inclusion numérique et la protection des données (A/75/16, par. 204), et on contribuera à l'élaboration de politiques aux niveaux mondial, national et local, en aidant le Secrétaire général à organiser le Forum annuel sur la gouvernance d'Internet et des activités intersessions ;
- e) On élargira l'appui apporté par le sous-programme au développement des capacités pour répondre aux demandes de coopération technique des États Membres en ce qui concerne le renforcement de la gouvernance et de leurs institutions publiques et le renforcement de leurs capacités en matière de ressources humaines à l'appui de la décennie d'action, notamment en nouant des partenariats avec les commissions régionales et le système des coordonnateurs résidents ;
- f) On intensifiera les travaux visant à doter les membres de la fonction publique des moyens dont ils ont besoin pour réaliser le Programme 2030 en leur apportant un appui consultatif et en élaborant et expérimentant de nouvelles méthodes pour renforcer les capacités de direction, les dispositifs institutionnels visant à assurer la cohérence des politiques, la transparence et l'intégrité dans la fonction publique et l'innovation dans la prestation des services publics, en mettant l'accent sur les pays en situation particulière, en collaboration avec le bureau de projet sur la gouvernance et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;
- g) On renforcera la capacité des États Membres de promouvoir l'innovation dans la gouvernance publique en mettant en place de nouveaux mécanismes visant à donner suite au Prix et au Forum des Nations Unies pour le service public, tels que l'apprentissage entre pairs pour le transfert et l'adaptation de pratiques innovantes, notamment en matière de prise en compte des questions de genre dans les travaux analytiques, et par l'intermédiaire du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique ;
- h) On continuera d'appuyer les institutions supérieures de contrôle en ce qui concerne la vérification de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en fournissant des travaux analytiques, des avis d'experts, une assistance technique et des moyens propres à renforcer les capacités existantes, sur la base des demandes déjà déposées par les groupes

constitutifs de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ;

- i) On aidera les États Membres à gérer les enjeux liés à la COVID-19 en continuant de promouvoir et d'exploiter les pratiques novatrices en matière d'administration publique et les stratégies relatives à l'administration en ligne pour faire face aux répercussions de la COVID-19, et d'en tirer parti pour poursuivre la transformation du secteur public.

9.107 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Meilleure connaissance des questions émergentes liées à la gouvernance et à l'administration publique aux niveaux national et infranational et aide fournie aux pays pour qu'ils adaptent aux circonstances du moment les aspects institutionnels de leur examen national volontaire, afin que les États Membres puissent renforcer leurs capacités à promouvoir efficacement la gouvernance au service du développement durable ;
- b) Renforcement des capacités des États Membres de créer des institutions efficaces, responsables et inclusives aux fins de l'accomplissement des objectifs de développement durable ;
- c) Renforcement de la capacité des États Membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et services efficaces et inclusifs en matière d'administration numérique dans le but d'améliorer la vie de la population ;
- d) Renforcement de la capacité des membres de la fonction publique de fournir des services dans les domaines de la santé et de l'éducation, de la justice, de la protection sociale et de l'emploi, en mettant l'accent sur les questions d'égalité femmes-hommes ;
- e) Ajustements effectués par les États Membres, aux niveaux structurel, organisationnel et programmatique, pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ;
- f) Adoption de stratégies numériques gouvernementales visant à instaurer des sociétés résilientes face à la pandémie en cours et à celles qui sont susceptibles de survenir à l'avenir, ainsi qu'à combler le fossé numérique.

Exécution du programme en 2021

Le personnel des administrations publiques est doté des moyens voulus pour faire face à la COVID-19 et accélérer la concrétisation des objectifs de développement durable afin de préserver le bien-être des populations

- 9.108 Le *Rapport mondial sur le secteur public* de 2021 a fait le point sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur les institutions nationales et ce que cela signifierait pour la réalisation de l'Agenda 2030. Des notes d'orientation contenant un certain nombre de messages et de recommandations clés ont été établies. En outre, un programme d'enseignement sur la gouvernance au service des objectifs de développement durable a été lancé, lequel offre des supports de formation prêts à l'emploi et personnalisables sur les principaux aspects de la gouvernance pour faire progresser la réalisation des objectifs, y compris des modules portant sur le relèvement après la COVID-19. Des webinaires de renforcement des capacités expliquant comment tirer parti de la gouvernance publique pour faire face à la COVID-19 et accélérer la réalisation des objectifs ont également eu lieu. Plusieurs rencontres avec des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ont également été l'occasion d'échanges sur le principe de responsabilité, la transparence et l'engagement des citoyens en période de COVID-19. Lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021, des séances ont été consacrées à la prise en compte de la planification du relèvement après la COVID-19, au renforcement de la résilience et à l'accroissement de la cohérence des politiques visant à réaliser les objectifs. Dans le cadre du sous-programme, un soutien a apporté un soutien au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au moyen de contributions aux analyses communes par pays dans 22 pays. La cérémonie de remise des Prix des Nations Unies pour le service public de 2021 a eu lieu et ont mis l'accent sur les pratiques innovantes s'agissant de services publics

tenant compte des questions de genre et visant à atteindre les objectifs. La seizième réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet a été organisée sous le thème général : « Internet United » (Internet uni). Ces activités ont permis d'accroître les capacités des États Membres à promouvoir la transparence, l'application du principe de responsabilité, la cohérence des politiques et l'inclusion sociale des personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que l'innovation et l'administration en ligne dans le secteur public. On a renforcé les capacités des États Membres en dotant les fonctionnaires des moyens de faire face à la COVID-19 et d'accélérer la réalisation des objectifs. Ces activités ont permis de renforcer les capacités des États Membres en ce qui concerne les questions clés relatives à la gouvernance d'Internet et aux politiques numériques.

- 9.109 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.21).

Tableau 9.21
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Les États Membres ont accès à un référentiel de compétences pour les objectifs de développement durable, visant à renforcer les capacités des écoles d'administration publique	Pour se relever après la COVID-19, plus de 100 États Membres ont pu accéder à des connaissances pertinentes pour la promotion de l'efficacité des institutions publiques et de l'administration en ligne dans leurs tâches quotidiennes	Plus de 14 000 décideurs et décideuses dans plus de 100 États Membres comprennent mieux les effets de la pandémie de COVID-19 sur les institutions nationales et ce que cela signifie pour la réalisation du Programme 2030

Résultats escomptés pour 2023

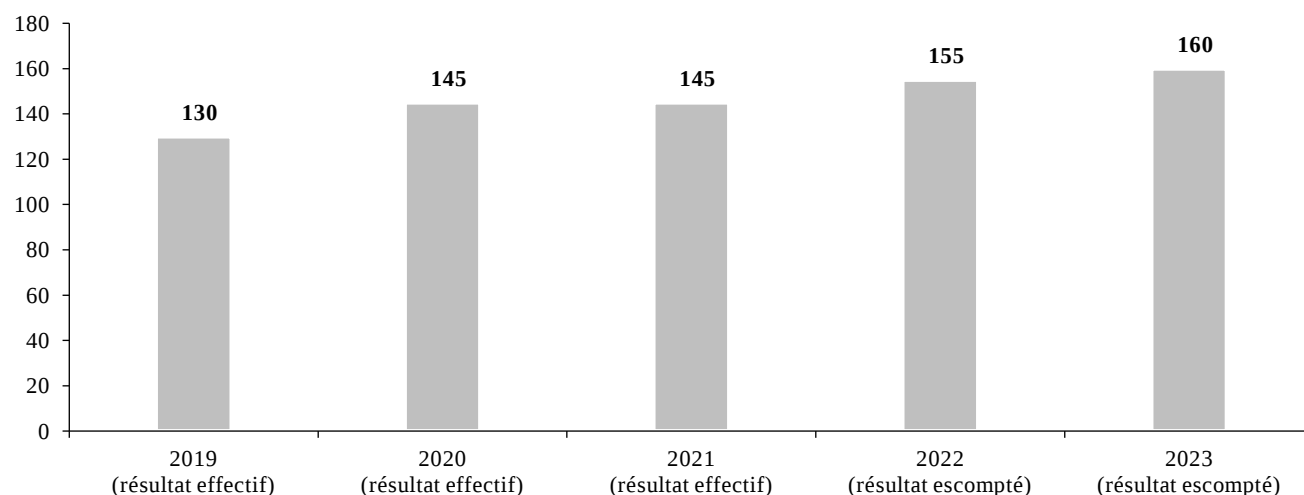
Résultat 1 : administration en ligne et transformation numérique

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.110 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 145 États Membres fournissent des services en ligne aux personnes en situation vulnérable et aux femmes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 9.111 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.XI).

Figure 9.XI

Mesure des résultats : nombre d'États Membres fournissant des services en ligne pour les personnes vulnérables et les femmes (base annuelle)



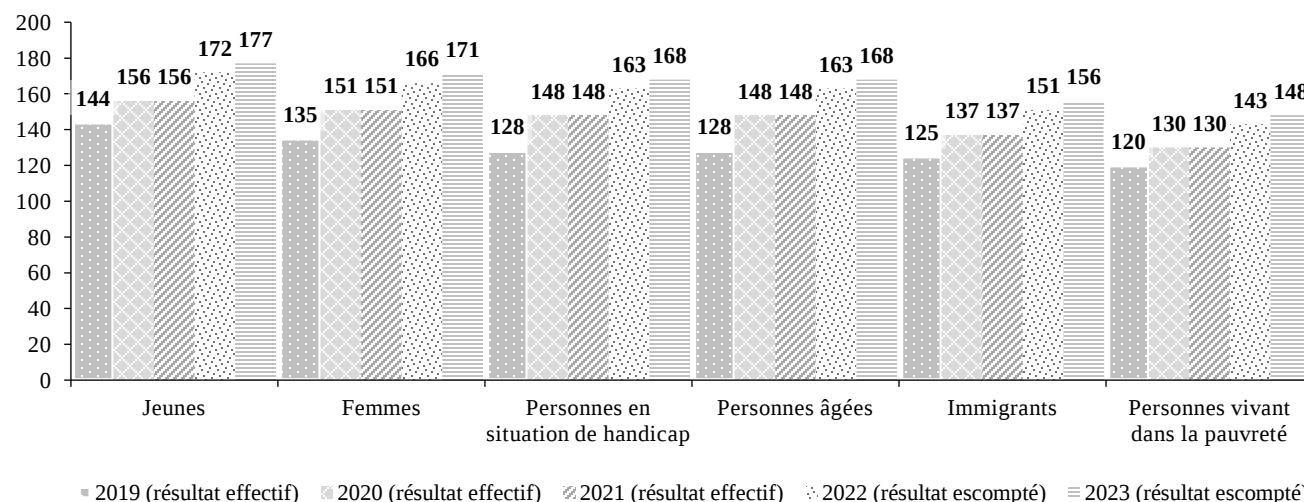
Résultat 2 : inclusion numérique des personnes vulnérables dans les pays en situation particulière

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.112 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué au renforcement des capacités des États Membres à combler le fossé numérique en promouvant l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité, au moyen de la prestation de services en ligne, notamment dans les pays en situation particulière (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement), 130 États Membres fournissant des services en ligne aux personnes vivant dans la pauvreté, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 9.113 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.XII).

Figure 9.XII

Mesure des résultats : nombre d'États Membres fournissant des services en ligne pour les personnes vulnérables, ventilé par groupes (base annuelle)



Résultat 3 : les institutions publiques ont les moyens d'être le fer de lance de l'action climatique**Projet de plan-programme pour 2023**

- 9.114 Le programme s'est intéressé de près au rôle des institutions publiques et à l'action climatique, notamment par l'intermédiaire du Comité d'experts de l'administration publique et des travaux d'analyse et de renforcement des capacités menés dans le cadre du sous-programme, une attention particulière ayant été accordée aux petits États insulaires en développement. Pour que les États Membres renversent les tendances climatiques et s'y adaptent, il est essentiel de renforcer les capacités des institutions publiques à mener une action climatique. Il est de plus en plus reconnu qu'on ne pourra réaliser aucun progrès dans la lutte contre les changements climatiques à moins de mener une action concertée et de renforcer les capacités aux niveaux institutionnel, organisationnel et individuel des gouvernements nationaux et locaux.

Enseignements tirés et changements prévus

- 9.115 Les enseignements tirés sont les suivants : il faut s'attaquer aux difficultés recensées au niveau institutionnel, tels que les faibles niveaux de collaboration et le manque de planification environnementale à long terme et d'analyse prévisionnelle stratégique, afin de promouvoir des politiques cohérentes et efficaces et le développement durable, qui fassent le lien entre les besoins liés au relèvement après la COVID-19 et le développement durable à long terme. La faiblesse des mécanismes de gouvernance, du niveau national au niveau local, peut nuire à la capacité à mener une action climatique, notamment dans le domaine de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe au moyen de technologies innovantes. Aux niveaux organisationnel et individuel, les efforts des institutions publiques sont entravés par une culture organisationnelle fondée sur le cloisonnement et par l'insuffisance des capacités à mener une action climatique. Les performances et la réactivité du service public s'en trouvent réduites. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du programme, on aidera les gouvernements à renforcer leurs capacités à promouvoir l'action climatique aux niveaux institutionnel, organisationnel et individuel.
- 9.116 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.22).

Tableau 9.22
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Des dispositions institutionnelles de promotion du développement durable ont été intégrées au niveau national	Les dispositions institutionnelles ont été améliorées de sorte à améliorer la coordination entre les ministères dans l'évaluation intégrée des politiques d'action climatique à l'appui des plans de développement nationaux et des objectifs de développement durable	Les capacités de planification intégrée au service de la réalisation des objectifs de développement durable ont été renforcées, un lien ayant été fait entre les besoins liés au relèvement après la COVID-19 et les objectifs de développement durable à long terme	Les États Membres auront mis en place des mécanismes de gouvernance efficaces, du niveau national au niveau local, au service de l'action climatique, notamment en ce qui concerne la réduction et la gestion des risques de catastrophe, au moyen de technologies innovantes	Les États Membres auront développé des capacités organisationnelles et individuelles leur permettant de promouvoir, au sein de leur personnel, la pensée systémique et la planification stratégique, ainsi que des mentalités et des compétences axées sur l'expérimentation, les prévisions, les outils numériques et l'utilisation de données probantes, au

Titre IV Coopération internationale pour le développement

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
				service de l'action numérique

Produits

9.117 On trouvera dans le tableau 9.23 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.23

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	9	10	9	9
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	1	1	1	1
3. Documents destinés au Comité d'experts de l'administration publique	7	8	7	7
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	18	14,5	18	18
Réunions ou séances :				
4. Assemblée générale	2	1	2	2
5. Conseil économique et social	6	4,5	6	6
6. Comité d'experts de l'administration publique	10	9	10	10
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique, notamment ceux qui émanent du Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance (nombre de projets)	6	2	6	6
7. Projets sur le terrain relatifs à diverses questions liées à l'administration publique	6	2	6	6
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	13	12	12
8. Activités de formation liées au Prix des Nations Unies pour le service public et à la Journée des Nations Unies pour la fonction publique (forum)	2	2	2	2
9. Activités de formation sur diverses questions liées aux institutions publiques, y compris des réunions de groupes d'experts	—	1	4	4
10. Atelier régional avec des ministres sur les tendances émergentes en matière de gouvernance et d'institutions publiques liées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (collaboration avec les commissions régionales et les organismes des Nations Unies y comprise)	1	1	1	1
11. Séminaires sur la gouvernance d'Internet (forum)	1	1	1	1
12. Activités de formation sur diverses questions liées à l'administration publique	4	8	4	4
Publications (nombre de publications)	3	3	1	1
13. <i>Étude des Nations Unies sur l'administration en ligne</i>	—		1	—
14. <i>Rapport mondial sur le secteur public</i>	1	1	—	1
15. Recueil de bonnes pratiques et d'innovations dans le service public	1	1	—	—

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
16. Recueil de bonnes pratiques en matière d'institutions publiques et d'administration numérique	1	1	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	19	7	7
17. Cours de formation en ligne relatifs à des questions liées à l'administration publique	2	5	2	2
18. Activités ou documentation techniques relatives à des questions liées à la gouvernance et aux institutions publiques au service du développement durable	3	9	3	3
19. Recueil de bonnes pratiques et d'innovations dans le service public	–	–	1	1
20. Notes de synthèse sur les institutions publiques et l'administration numérique au service du développement durable	–	5	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : directives, manuels ou supports pour le secteur public ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau ; mise en commun des connaissances et travail en réseau, notamment dans le cadre du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique – à l'échelle mondiale, il met en contact les institutions internationales, régionales, sous-régionales et nationales ainsi que les experts spécialisés dans la gouvernance et l'administration publiques efficaces au service du développement durable, dans l'optique de l'objectif de développement durable n° 16.

Bases de données et supports numériques : bases de données concernant des questions d'administration publique, comme la banque de connaissances sur l'administration numérique et le réseau des Prix des Nations Unies pour le service public qui suit ces questions au niveau national.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletin du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique.

Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web intéressant le sous-programme – Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance, Forum sur la gouvernance d'Internet, Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique et sites Web de la Division des institutions publiques et de l'administration numérique.

Sous-programme 8 Gestion durable des forêts

Objectif

- 9.118 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la mise en œuvre effective de la gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, conformément au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

Stratégie

- 9.119 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme :
- On continuera à soutenir le dialogue intergouvernemental sur la politique forestière par l'intermédiaire du Forum des Nations Unies sur les forêts, conformément au plan stratégique et au programme de travail quadriennal (2021-2024), et à coordonner la contribution du Forum au forum politique de haut niveau sur le développement durable ;
 - On promouvra la coopération avec les entités des Nations Unies concernées, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres acteurs du secteur forestier et de coordonner l'action que ces parties prenantes mènent ;

- c) On continuera à bâtir le centre d'information en ligne du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et d'aider les pays et les partenaires à concevoir des stratégies de financement des forêts et à monter des projets susceptibles de recevoir le soutien des banques, qui puissent leur permettre d'accéder à des financements pour la gestion durable des forêts ;
- d) On continuera à accorder une importance particulière aux besoins et aux situations propres à l'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays à faible couvert forestier, aux pays à couvert forestier élevé, aux pays à couvert forestier moyen où la déforestation est faible, aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays en transition (voir la résolution 2017/4 du Conseil économique et social, par. 63) ;
- e) On continuera à faire avancer l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et d'aider les pays à se doter de cadres solides pour l'établissement de rapports nationaux ;
- f) On continuera à faciliter la conduite d'analyses communes de pays au moyen des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin de fournir aux coordonnateurs et coordonnatrices résidents les outils dont ils ont besoin pour adapter leurs interventions aux besoins et aux réalités propres à chaque pays et œuvrer efficacement pour la gestion durable des forêts au niveau national ;
- g) On continuera à exécuter la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;
- h) On aidera les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en approfondissant les travaux normatifs menés dans le cadre du sous-programme ainsi que les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités et le dialogue intergouvernemental qui porte sur les politiques de gestion durable des forêts et les effets de la pandémie et ses répercussions sur la gestion durable des forêts, et aux difficultés que connaissent les pays dans la réduction de ces effets, conformément aux résolutions adoptées par le Forum des Nations Unies sur les forêts à ses quinzième et dix-septième sessions, et aux documents issus de la seizième session.

9.120 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Renforcer l'engagement politique et les initiatives prises en faveur de la gestion durable des forêts, ce qui permettra d'accroître la contribution des forêts à la réalisation du Programme 2030, à la préservation de la biodiversité, à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci et de mieux tenir compte des forêts dans les plans nationaux sur le développement durable, les programmes de relance et de relèvement liés à la pandémie et les stratégies de réduction de la pauvreté ;
- b) Rendre les pays concernés mieux à même de mobiliser des financements pour la gestion durable des forêts et d'accéder à ces financements, quelle qu'en soit la source, et contribuer à améliorer l'information disponible concernant les sources de financement (multilatérales et autres) existantes et nouvelles et les données y relatives, ainsi qu'à faciliter l'accès à ces sources et à ces données ;
- c) Faire progresser la réalisation par les États Membres des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable liés aux forêts ;
- d) Sensibiliser les États Membres aux multiples avantages des forêts en mettant à profit le thème de la Journée internationale des forêts 2022 et en soulignant le rôle joué par les forêts dans la réalisation des objectifs de développement durable, qui sera examiné lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022 ;
- e) Répertorier les nouvelles possibilités et les solutions et mesures qui pourraient être mobilisées en vue du relèvement du secteur forestier après la crise sanitaire et du renforcement du rôle joué par les forêts dans le développement durable inclusif.

Exécution du programme en 2021

Les pratiques de gestion durable du secteur forestier ont contribué au relèvement après la COVID-19

- 9.121 Le secteur forestier a été fortement touché par la pandémie de COVID-19 et par les mesures visant à enrayer sa propagation. En raison du large éventail de services vitaux que les forêts apportent au fonctionnement de l'économie et au bien-être humain, ainsi que de leur rôle dans la fourniture de revenus et de moyens de subsistance, en particulier pour les communautés rurales, les peuples autochtones, les petits exploitants agricoles et les autres collectivités tributaires de la forêt, il était important d'évaluer les difficultés auxquelles les pays sont confrontés et de répertorier les possibilités pour le secteur forestier de jouer un rôle clé dans la promotion d'un changement en profondeur en vue d'un relèvement durable après la COVID-19. Dans le cadre du programme, une évaluation globale des défis auxquels faisaient face les pays, ainsi qu'aux stratégies, mesures de redressement et meilleures pratiques mises en œuvre en vue de réduire l'incidence de la pandémie sur les forêts et le secteur forestier a été réalisée. Pour ce faire, des évaluations ont été commanditées dans 16 régions (Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe orientale, Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et Europe occidentale et autres États) et sous-régions. Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États Membres ont une meilleure connaissance des stratégies, des mesures de relèvement et des meilleures pratiques visant à réduire l'impact de la COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier.
- 9.122 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.24).

Tableau 9.24

Meilleure connaissance des difficultés à surmonter pour faire face à la COVID-19, des stratégies et des mesures de relèvement dans le secteur forestier

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
—	—	Les États Membres ont une meilleure connaissance des difficultés à surmonter pour contrer les effets de la COVID-19 sur la gestion durable des forêts, y compris les stratégies, les mesures de relèvement et les meilleures pratiques adoptées par les pays et les autres parties prenantes pour faire face aux effets de la pandémie sur les forêts et le secteur forestier

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : progrès dans l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts en faveur des parties prenantes

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

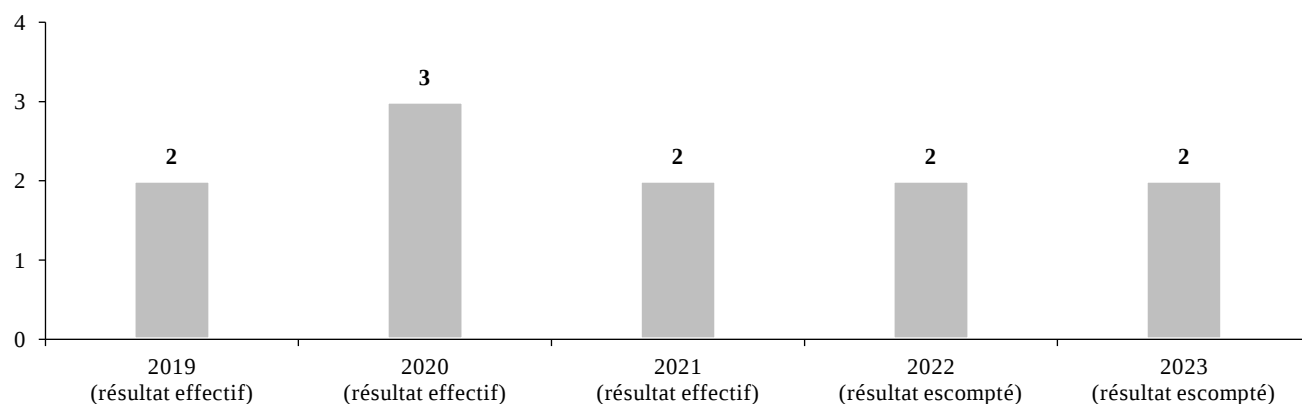
- 9.123 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la mise en œuvre effective de la gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, guidé par le programme de travail quadriennal 2021-2024 dans deux pays, notamment en apportant aux pays et aux organisations sous-régionales une assistance et des conseils portant sur l'élaboration de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques, qui puissent leur permettre d'accéder aux financements pour la gestion

durable des forêts, ainsi que sur la conception de stratégies nationales de financement forestier, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

- 9.124 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.XIII).

Figure 9.XIII

Mesure des résultats : nombre de pays ayant une meilleure connaissance des tendances mondiales concernant l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et qui sont mieux à même de mobiliser des fonds en faveur des forêts (par an)



Résultat 2 : amélioration de l'accès des États Membres aux données sur le financement de la gestion durable des forêts

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.125 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué aux efforts déployés par les pays aux fins de la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et de la cible 15.b associée aux objectifs de développement durable. Les États Membres ont accès à la phase 1 du centre d'échange avec 130 entrées consistant en des informations sur les sources possibles de financement des forêts, des supports de formation et des exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée à savoir 80 entrées.
- 9.126 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.25).

Tableau 9.25

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
—	Les besoins des États Membres en matière de données sont pris en compte dans la dernière étape de la conception du site Web du centre d'information	Les États Membres ont accès à la phase 1 du centre d'information, qui comprend 130 entrées consistant en des informations sur les sources possibles de financement des forêts, des supports de formation et des	Les États Membres utilisent les données disponibles via le centre d'information pour progresser dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et de la cible 15.b associée aux objectifs de	Les États Membres ont accès à une base de données additionnelle sur les flux financiers dans le secteur forestier et utilisent les données disponibles via le centre d'information pour progresser dans la réalisation de l'objectif mondial

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques	développement durable, notamment dans le cadre des plans de relèvement liés à la pandémie Les États Membres ont accès à 80 autres entrées des bases de données, consistant en des informations sur les sources possibles de financement des forêts, des supports de formation et des exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques, notamment dans le cadre des plans de relèvement liés à la pandémie	relatif aux forêts n° 4 et de la cible 15.b associée aux objectifs de développement durable, notamment dans le cadre des plans de relèvement liés à la pandémie

Résultat 3 : renforcement de l'efficacité de l'Arrangement international sur les forêts s'agissant de faire face aux changements climatiques et à l'appauvrissement de la biodiversité

Projet de plan-programme pour 2023

- 9.127 La promotion de la gestion durable de tous les types de forêts est essentielle pour garantir que les forêts restent des écosystèmes sains, productifs, résilients et renouvelables, qui atténuent les effets néfastes des changements climatiques et préviennent la perte de biodiversité, tout en fournissant des biens et services essentiels aux populations du monde entier. Conformément à la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, en 2024, le Forum des Nations Unies sur les forêts procédera à un examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs. Dans ce contexte et dans le cadre du sous-programme, on prévoit de promouvoir la cohérence, les synergies avec les autres grands mécanismes mondiaux liés aux forêts, notamment l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. En 2021, dans cadre du programme, les préparatifs de l'examen à mi-parcours ont débuté, l'accent étant mis sur le recensement de propositions à soumettre à l'examen du Forum à sa dix-septième session, afin de promouvoir un programme synergique sur les forêts, les changements climatiques et la biodiversité à l'appui des objectifs et des engagements mondiaux liés aux forêts. Ces travaux préparatoires se sont poursuivis en 2022 et aboutiront en 2023 à l'adoption de propositions concrètes qui seront examinées lors de l'examen à mi-parcours en 2024, à la dix-neuvième session du Forum.

Enseignements tirés et changements prévus

- 9.128 Les enseignements tirés sont les suivants : il faut renforcer l'orientation de ses priorités, notamment la stratégie de communication sur la mise en évidence du rôle interdépendant des forêts pour

permettre au monde d'atteindre les objectifs de développement durable, contribuer à l'adaptation aux changements climatiques et maintenir les services des écosystèmes. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on continuera à élaborer des supports de promotion des connaissances, à mener des actions de renforcement des capacités en personne et virtuelles (atelier de formation) et à travailler en collaboration avec le Partenariat de collaboration sur les forêts, les partenaires régionaux, les grands groupes et les équipes de pays des Nations Unies afin de mener une action à tous les niveaux : mondial, régional et national. On prévoit également, dans le cadre du sous-programme, de renforcer le rôle joué par les forêts dans la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité, en œuvrant à l'application des documents issus de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

- 9.129 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.26).

Tableau 9.26
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
—	—	—	Les États Membres tirent parti des préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, notamment en soumettant leurs propositions visant à renforcer l'arrangement, y compris les actions nationales visant à accroître le rôle joué par les forêts dans d'autres objectifs et engagements mondiaux liés aux forêts, notamment en matière de changements climatiques et de biodiversité	Les États Membres élaborent des propositions visant à renforcer l'arrangement international sur les forêts, qui comprennent également des mesures nationales destinées à consolider le rôle joué par les forêts dans d'autres objectifs et engagements mondiaux liés aux forêts, notamment en matière de changements climatiques et de biodiversité

Produits

- 9.130 On trouvera dans le tableau 9.27 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.27

Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	8	9	8	8
1. Rapports du Forum des Nations Unies sur les forêts	8	9	8	8
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	20	11	20	20
2. Réunions du Forum des Nations Unies sur les forêts	16	7	16	16
3. Réunions d'experts sur la gestion durable des forêts, l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, le rôle joué par les forêts dans différents domaines (notamment la réalisation des objectifs de développement durable), le financement forestier et diverses autres questions liées aux forêts	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	8	5	8	8
4. Projet sur le financement des forêts et l'élaboration de stratégies nationales de financement	6	3	6	6
5. Projet sur l'application de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et sur diverses autres questions liées aux forêts	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	7	11	7	7
6. Activités de formation sur le financement des forêts	6	6	6	6
7. Activités de formation sur le développement durable	1	5	1	1
Publications (nombre de publications)	1	1	—	—
8. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)	1	1	—	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	9	7	7
9. Activités ou documentation techniques relatives à la gestion durable des forêts	3	5	3	3
10. Activités ou documentation techniques relatives aux contributions des forêts à diverses questions, notamment à la réalisation des objectifs de développement durable liés aux forêts	2	2	2	2
11. Activités ou documentation techniques relatives au financement et à l'élaboration de stratégies nationales de financement	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : avis sur diverses questions liées aux forêts.				
Bases de données et supports numériques : bases de données concernant le centre d'échange.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations spéciales, notamment la Journée internationale des forêts et les événements organisés dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts ; brochures, plaquettes, fiches d'information, planches murales et pochettes d'information sur la gestion durable des forêts, le financement des forêts et diverses autres questions liées aux forêts.				
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse et communiqués de presse sur le Forum des Nations Unies sur les forêts et la Journée internationale des forêts.				

Sous-programme 9 Financement du développement durable

Objectif

- 9.131 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de continuer à assurer le suivi et l'examen de l'application des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba, et la mobilisation des moyens nécessaires à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Stratégie

- 9.132 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme :
- a) On s'appuiera sur les travaux d'analyse menés en collaboration avec les partenaires du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement ; on établira le *Financing for Sustainable Development Report* (rapport sur le financement du développement durable) et d'autres rapports, ce qui alimentera les négociations des États Membres au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et aux délibérations de la Deuxième Commission et d'autres instances. On fera progresser la mise en œuvre de cadres de financement nationaux intégrés, ce qui contribuera à guider les pays pour la mobilisation de fonds et d'autres moyens de mise en œuvre en faveur du développement durable ;
 - b) On accroîtra les investissements en faveur des objectifs de développement durable ; des solutions concrètes permettant d'accroître les investissements dans le développement durable seront également proposées dans le cadre des travaux de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable. On facilitera le dialogue sur l'investissement durable, notamment par l'intermédiaire de la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable, qui constitue un lieu d'échange direct pour les États Membres et les investisseurs ;
 - c) On favorisera la coopération fiscale internationale et aidera les États Membres à améliorer leurs politiques et leur administration fiscales, afin d'améliorer la mobilisation de leurs ressources intérieures, d'accroître la marge de manœuvre budgétaire, de se relever après la pandémie de COVID-19 et de remettre les objectifs de développement durable sur la bonne voie. Cette stratégie implique de promouvoir, dans le cadre du sous-programme, l'approche intégrée des activités d'appui aux politiques et de renforcement des capacités concernant la fiscalité et la mobilisation de ressources intérieures afin de répondre efficacement aux besoins des pays, en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ;
 - d) On accroîtra le soutien apporté dans le cadre du sous-programme au Forum pour la coopération en matière de développement en procédant à des examens axés sur l'action et les résultats des tendances, des progrès et des questions nouvelles concernant la coopération internationale au service du développement, en s'intéressant tout particulièrement aux politiques et aux pratiques qui visent à aider ceux qui ont le moins de ressources et de capacités ;
 - e) On assurera le suivi des résultats des axes de travail de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après. Cette initiative vise à favoriser la recherche de solutions concrètes de financement face à la crise économique et sociale déclenchée par la pandémie et, dans le cadre du travail analytique qu'il mène, le sous-programme prendra la tête des travaux du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement en ce qui concerne l'établissement du rapport sur le financement du développement durable et la méthodologie relative aux cadres de financement nationaux intégrés et la mise en œuvre de ces cadres.

9.133 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Contribuer directement à la promotion des politiques et des mesures de financement du développement durable en concourant aux résultats du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et aux délibérations de la Deuxième Commission qui reposeront sur une base analytique plus solide ;
- b) Faire en sorte que les pays mettent au point et utilisent des cadres de financement nationaux intégrés, comprenant des possibilités d'actions concrètes visant à mobiliser des financements pour le développement durable ;
- c) Accélérer la mobilisation des ressources pour les objectifs de développement durable, ce qui créera plus de possibilités d'investissement ayant des effets bénéfiques ;
- d) Permettre que les gouvernements et d'autres parties prenantes appliquent plus efficacement les politiques et orientations pratiques de l'ONU en matière fiscale et que de meilleures solutions soient adoptées aux niveaux mondial, régional, national et local pour renforcer la mobilisation des ressources nationales ;
- e) Faire que les gouvernements et d'autres parties prenantes se servent des orientations générales visant à renforcer la coopération internationale pour le développement afin que le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) soient bien appliqués ;
- f) Renforcer les bases analytiques sur lesquelles s'appuient les États Membres pour leurs négociations sur les possibilités de financement du développement durable dans le contexte de la COVID-19 et de la phase de relèvement.

Exécution du programme en 2021

Discours avancé de haut niveau sur l'élimination des flux financiers illicites

- 9.134 Les flux financiers illicites érodent la mobilisation des ressources nationales et sapent directement les efforts collectifs menés par la communauté mondiale pour atteindre avec succès les objectifs de développement durable. En mars 2020, le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social ont convoqué conjointement le Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030 afin qu'il exerce une action mobilisatrice et partage une vision audacieuse en vue de changer l'architecture institutionnelle internationale. Dans le cadre du sous-programme, un soutien technique et logistique a été apporté aux travaux du Groupe de haut niveau. Des contributions expertes et coordonnées ont été fournies dans ce cadre ; elles ont notamment pris la forme de huit notes d'information approfondies, de services de consultants d'une grande diversité, de dialogues multipartites d'une grande envergure et deux rapports. Le rapport du Groupe de février 2021, intitulé « Financial integrity for sustainable development » (intégrité financière au service du développement durable), a renforcé le dialogue politique mondial sur les mesures visant à réduire la corruption, à lutter contre le blanchiment d'argent et à combattre l'évasion et la fraude fiscales.
- 9.135 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.28).

Tableau 9.28
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
—	Huit notes d'information établies par des experts et un rapport d'étape ont été mis à la disposition du	Le rapport du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
	Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030 afin d'éclairer ses débats sur les options en matière d'élimination des flux financiers illicites	internationales pour la réalisation du Programme 2030 a permis aux États Membres de débattre des changements cohérents à apporter aux normes mondiales en matière de corruption, de blanchiment d'argent et d'évasion et de fraude fiscales

Résultats escomptés pour 2023

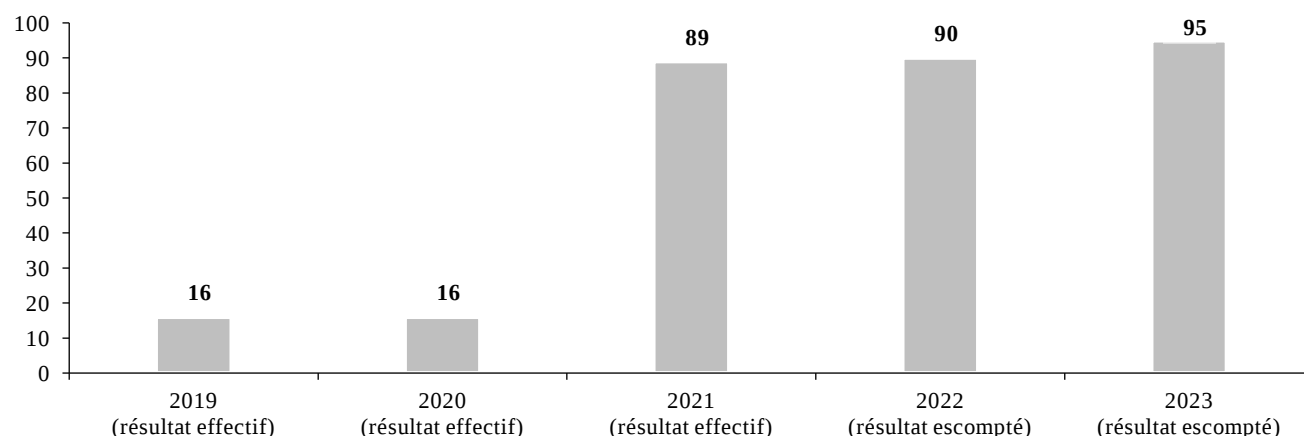
Résultat 1 : cadres de financement nationaux intégrés (nouveau résultat)

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.136 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 89 pays élaborent un cadre de financement national intégré, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 20 pays. On a fait mieux que la cible fixée en raison d'une demande plus importante que prévu de la part des pays.
- 9.137 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.XIV).

Figure 9.XIV

Mesure des résultats : nombre de pays qui ont élaboré un cadre de financement national intégré (résultat cumulé)



Résultat 2 : améliorer les capacités des pays en développement à élaborer et appliquer des politiques budgétaires et financières et des politiques connexes permettant de réduire les risques et de renforcer la résilience

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 9.138 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à sensibiliser davantage les fonctionnaires des ministères nationaux des finances, des administrations fiscales et d'autres ministères, départements et bureaux aux niveaux régional, national et local à l'importance et au rôle : a) des politiques et pratiques fiscales ; b) de la gestion des actifs d'infrastructure ; et c) d'une coopération efficace pour le développement visant à gérer les risques et à renforcer la résilience, 90 % des fonctionnaires formés ayant déclaré avoir une meilleure connaissance et une meilleure

compréhension de la manière dont les politiques, pratiques et outils susmentionnés peuvent aider à gérer les risques et à renforcer la résilience, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée pour 2021, à savoir 70 %.

- 9.139 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.29).

Tableau 9.29
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
—	—	90 % des membres du personnel du ministère des finances et de l'administration fiscale participant à des activités de renforcement des capacités disent mieux connaître et mieux comprendre les politiques et pratiques fiscales pouvant aider à réduire les risques et à renforcer la résilience	75 % des membres du personnel du ministère des finances et de l'administration fiscale participant à des activités de renforcement des capacités disent mieux connaître et mieux comprendre les politiques et pratiques fiscales pouvant aider à réduire les risques et à renforcer la résilience	90 % des membres du personnel du ministère des finances et de l'administration fiscale disent mieux connaître et mieux comprendre les politiques et pratiques fiscales pouvant aider à réduire les risques et à renforcer la résilience

Résultat 3 : renforcement de la capacité des pays en développement à attirer des investissements durables en faveur des objectifs de développement durable

Projet de plan-programme pour 2023

- 9.140 La pandémie de COVID-19 a fait chuter les investissements nationaux et internationaux, et les pays en développement avaient besoin d'aide pour repérer et créer des occasions concrètes d'investissement en faveur du développement durable. Dans le cadre du programme, on a renforcé les efforts visant à soutenir la mobilisation des investissements privés en faveur du développement durable dans les pays en développement, comme le souligne le Programme d'action d'Addis-Abeba. Afin de renforcer les capacités des gouvernements à mobiliser le secteur privé et d'améliorer l'aide apportée aux pays pour la préparation des présentations aux investisseurs, dans le sous-programme, on a transformé l'activité annuelle de mise en relation – la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable – en un réseau permanent ouvert toute l'année. Ce réseau est désormais une plateforme permettant des échanges directs en continu entre gouvernements et investisseurs.

Enseignements tirés et changements prévus

- 9.141 Les enseignements tirés sont les suivants : le soutien apporté aux pays en développement pour les aider à accroître leur capacité à attirer des investissements privés, notamment dans des domaines tels que le développement de portefeuilles de projets, la présentation des possibilités d'investissement et le dialogue avec les investisseurs, a nécessité un changement de format afin que les interactions soient ininterrompues.

- 9.142 Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du programme, on renforcera la capacité des pays en développement à attirer des investissements pour atteindre les objectifs de développement durable, notamment de la part du secteur privé. Cela passera par quatre étapes essentielles : a) organiser une série d'ateliers nationaux et régionaux pour aider les pays en développement à repérer les possibilités d'investissement en faveur du développement durable ; b) passer en revue dans le détail des propositions de projets afin de renforcer leur viabilité pour les investisseurs privés ; c) continuer à augmenter le nombre de pays présentant des possibilités d'investissement au secteur privé à la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable ; et d) soutenir les activités de suivi afin de mieux attirer l'attention sur les projets et de faciliter les échanges avec les investisseurs. Dans ce contexte et dans le sous-programme, on devra accroître la capacité à soutenir les pays dans l'élaboration de projets viables, y compris dans la préparation de leurs présentations et de leurs échanges avec des investisseurs privés à la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable.
- 9.143 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.30).

Tableau 9.30
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
5 pays en développement ont participé à la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable	La Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable a été annulée pour cause de pandémie	8 pays en développement ont participé à la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable Des investisseurs privés, tels que les membres de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable, voient en la Foire une occasion d'échanger avec les gouvernements Les investisseurs ont fait un suivi auprès certains pays concernant tel ou tel projet	10 pays en développement ont participé à la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable et échangé avec des investisseurs potentiels	12 pays en développement ont participé à la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable et échangé avec des investisseurs potentiels

Produits

- 9.144 On trouvera dans le tableau 9.31 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.31

Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	52	48	35	39
1. Documents destinés à l'Assemblée générale	6	5	4	6
2. Documents destinés au Conseil économique et social	1	2	1	3
3. Documents du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	45	41	30	30
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	199	194	183	191
Réunions ou séances :				
4. Assemblée générale	10	10	28	10
5. Conseil économique et social	41	41	30	30
6. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	16	16	16	16
7. Sous-comités du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	64	58	64	75
8. Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement	30	31	30	30
9. Experts sur les questions liées au financement du développement durable	38	38	15	30
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	13	26	21	44
10. Activités de formation sur les mécanismes de financement du développement	2	2	2	2
11. Ateliers sur les questions fiscales et la mobilisation des ressources nationales	3	16	10	35
12. Activités de formation sur les dialogues interactifs	3	3	1	2
13. Tables rondes ministérielles	2	2	2	2
14. Séminaires sur le financement du développement, y compris débats interactifs avec des représentants de gouvernements et des acteurs institutionnels et non institutionnels (société civile et secteur privé)	3	3	6	3
Publications (nombre de publications)	6	6	1	2
15. Rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement	1	1	1	1
16. <i>Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement</i> (mise à jour)	1	1	—	—
17. <i>United Nations Practical Manual on Transfer Pricing for Developing Countries</i> (mise à jour)	1	1	—	—
18. <i>Manuel des Nations Unies sur plusieurs aspects de la fiscalité des industries extractives dans les pays en développement</i>	1	1	—	—
19. <i>Manuel des Nations Unies sur la prévention et le règlement des différends fiscaux</i>	1	1	—	—
20. <i>United Nations Manual for the Negotiation of Bilateral Tax Treaties between Developed and Developing Countries</i>	—	—	—	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
21. Directives des Nations Unies sur le traitement fiscal de l'aide intergouvernementale	—	—	—	—
22. Manuel des Nations Unies sur la taxation du carbone pour les pays en développement	1	1	—	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	10	4	4
23. Building on Monterrey: selected policy issues on financing for development (L'après-Monterrey : quelques questions de politique générale sur le financement du développement)	1	3	1	1
24. Études analytiques sur des questions relatives à la coopération au service du développement, y compris la coopération Sud-Sud, et évaluation indépendante des tendances et des progrès en matière de coopération pour le développement	2	6	2	3
25. Notes de réflexion résumant certaines des questions abordées dans le rapport sur le financement du développement durable (<i>Financing for Sustainable Development Report</i>)	1	1	1	—

C. Activités de fond

Consultations, conseils et activités d'information : consultations sur les travaux du Groupe des Amis pour le financement des objectifs de développement durable ; consultations sur le financement du développement durable et des objectifs de développement durable, à l'intention de membres d'organisations de la société civile et de représentants du secteur privé, y compris l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable, et de représentants d'universités, de fondations et d'entités du système des Nations Unies ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur ses travaux annuels, y compris le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ; la réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, une manifestation consacrée au financement du développement durable ; les consultations multipartites sur le financement du développement ; travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale ; Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable ; la publication du rapport sur le financement du développement durable (*Financing for Sustainable Development Report*) ; la mise sur pied de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable.

Plateformes numériques et contenus multimédias : tribunes libres et articles de blogue ; sites Web du Bureau du financement du développement durable, tels que la page d'accueil consacrée au financement du développement durable, l'annexe en ligne du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, le site Web du Forum pour la coopération en matière de développement, le site Web du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, le site Web conjoint du Fonds d'équipement des Nations Unies (Département des affaires économiques et sociales) et de l'initiative de renforcement des capacités en matière de gestion de l'actif de l'infrastructure (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets) ; le site Web de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable et la plateforme de connaissances sur les cadres nationaux intégrés de financement ; préparation de bulletins d'information et d'autres supports de communication sur le Forum pour la coopération en matière de développement ; pochettes d'information sur la tenue de manifestations sur le financement du développement durable.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

9.145 On trouvera dans les tableaux 9.32 à 9.34 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 9.32

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	75 389,0	77 616,7	217,6	—	(99,2)	118,4	0,2	77 735,1
Autres dépenses de personnel	994,3	1 346,2	—	59,6	1,5	61,1	4,5	1 407,3
Dépenses de représentation	—	4,9	—	—	—	—	—	4,9
Consultants	739,8	529,7	—	—	—	—	—	529,7
Experts	5,2	1 124,4	—	—	(17,7)	(17,7)	(1,6)	1 106,7
Voyages des représentants	134,3	2 067,6	—	—	—	—	—	2 067,6
Voyages du personnel	104,3	445,9	—	—	—	—	—	445,9
Services contractuels	1 802,3	1 476,9	—	—	(21,3)	(21,3)	(1,4)	1 455,6
Frais généraux de fonctionnement	310,4	707,0	—	—	37,5	37,5	5,3	744,5
Fournitures et accessoires	2,5	63,0	—	—	—	—	—	63,0
Mobilier et matériel	357,7	174,5	—	—	—	—	—	174,5
Subventions et contributions	73,7	79,3	—	—	—	—	—	79,3
Total	79 913,7	85 636,1	217,6	59,6	(99,2)	178,0	0,2	85 814,1

Tableau 9.33

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	489	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 32 D-1, 67 P-5, 88 P-4, 67 P-3, 44 P-2/1, 33 G(1°C), 146 G(AC)
Réaffectation	—	1 P-2 [poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) réaffecté pour en faire un poste de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)] au titre de la composante Direction exécutive et administration 1 G(AC) [poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines réaffecté pour en faire un poste d'assistant(e) (gestion des programmes)] au titre de la composante Appui au programme
Effectif proposé pour 2023	489	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 32 D-1, 67 P-5, 88 P-4, 67 P-3, 44 P-2/1, 33 G(1°C), 146 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 9.34

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe^a

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2022	Changements			Total	Effectif proposé pour 2023
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
SSG	2	—	—	—	—	2
D-2	9	—	—	—	—	9
D-1	32	—	—	—	—	32
P-5	67	—	—	—	—	67
P-4	88	—	—	—	—	88
P-3	67	—	—	—	—	67
P-2/1	44	—	—	—	—	44
Total partiel	310	—	—	—	—	310
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	33	—	—	—	—	33
G(AC)	146	—	—	—	—	146
Total partiel	179	—	—	—	—	179
Total	489	—	—	—	—	489

^a Y compris neuf postes temporaires [3 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)], qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions [70/248](#) et [71/272](#).

- 9.146 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 9.35 à 9.37 et dans la figure 9.XV.
- 9.147 Comme le montrent les tableaux 9.35 1) et 9.36 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 85 814 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 178 000 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation découle des trois facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) des nouveaux mandats et des mandats élargis ; c) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 9.35

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Organes directeurs	134,4	1 792,1	–	–	(42,1)		(42,1)	(2,3)	1 750,0
B. Direction exécutive et administration	5 275,0	5 040,4	–	–	(62,4)		(62,4)	(1,2)	4 978,0
C. Programme de travail									
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	7 837,0	7 705,5	–	–	42,1		42,1	0,5	7 747,6
2. Développement social inclusif	9 064,5	9 555,9	75,6	59,6	–		135,2	1,4	9 691,1
3. Développement durable	7 644,7	9 088,5	42,8	–	–		42,8	0,5	9 131,3
4. Statistiques	19 102,7	18 699,2	–	–	–		–	–	18 699,2
5. Population	6 497,4	7 106,0	–	–	–		–	–	7 106,0
6. Politiques et analyse économiques	6 153,7	6 899,7	–	–	–		–	–	6 899,7
7. Institutions publiques et administration numérique	6 283,2	6 570,0	62,4	–	–		62,4	0,9	6 632,4
8. Gestion durable des forêts	2 118,5	2 347,9	–	–	–		–	–	2 347,9
9. Financement du développement durable	5 269,1	6 093,5	–	–	–		–	–	6 093,5
Total partiel (C)	69 970,7	74 066,2	180,8	59,6	42,1		282,5	0,4	74 348,7
D. Appui au programme	4 533,7	4 737,4	36,8	–	(36,8)		–	–	4 737,4
Total partiel (1)	79 913,7	85 636,1	217,6	59,6	(99,2)		178,0	0,2	85 814,1

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Changements	Pourcentage	2023 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	404,0	1 343,8	(700,0)	(52,1)	643,8
C. Programme de travail					
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	139,9	478,5	(355,5)	(74,3)	123,0
2. Développement social inclusif	211,0	1 060,1	(321,1)	(30,3)	739,0

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	2023 (prévisions)	Changements	Pourcentage
3. Développement durable	5 389,1	8 903,0	6 905,4	(1 997,6)	(22,4)
4. Statistiques	3 061,8	6 500,9	5 430,2	(1 070,7)	(16,5)
5. Population	713,6	925,6	568,2	(357,4)	(38,6)
6. Politiques et analyse économiques	889,9	494,7	—	(494,7)	(100,0)
7. Institutions publiques et administration numérique	3 485,5	7 286,8	3 296,1	(3 990,7)	(54,8)
8. Gestion durable des forêts	320,3	1 147,6	722,7	(424,9)	(37,0)
9. Financement du développement durable	3 206,3	3 711,3	4 555,5	844,2	22,7
Total partiel (B)	17 417,4	30 508,5	22 340,1	(8 168,4)	(26,8)
D. Appui au programme	58 311,6	62 984,2	59 384,2	(3 600,0)	(5,7)
Total partiel (2)	76 133,0	94 836,5	82 368,1	(12 468,4)	(13,1)
Total	156 046,7	180 472,6	168 182,2	(12 290,4)	(6,8)

Tableau 9.36

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2023, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2022	Changements			Total	Effectif proposé pour 2023
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	—	—	—	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	26	—	—	—	—	26
C. Programme de travail						
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	43	—	—	—	—	43
2. Développement social inclusif	58	—	—	—	—	58
3. Développement durable	51	—	—	—	—	51
4. Statistiques	121	—	—	—	—	121
5. Population	42	—	—	—	—	42
6. Politiques et analyse économiques	42	—	—	—	—	42
7. Institutions publiques et administration numérique	40	—	—	—	—	40
8. Gestion durable des forêts	12	—	—	—	—	12
9. Financement du développement durable	34	—	—	—	—	34
Total partiel (B)	443	—	—	—	—	443
D. Appui au programme	20	—	—	—	—	20
Total partiel (1)	489	—	—	—	—	489

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2022 (estimations)	Changements	2023 (prévisions)
A. Organes directeurs	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	—	—	—
C. Programme de travail			
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	—	—	—
2. Développement social inclusif	—	—	—
3. Développement durable	2	1)	1
4. Statistiques	1	1)	—
5. Population	3	1)	2
6. Politiques et analyse économiques	—	—	—
7. Institutions publiques et administration numérique	—	—	—
8. Gestion durable des forêts	3	—	3
9. Financement du développement durable	—	—	—
Total partiel (A)	9	(3)	6
D. Appui au programme	29	—	29
Total partiel (2)	38	(3)	35
Total	527	(3)	524

Tableau 9.37

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

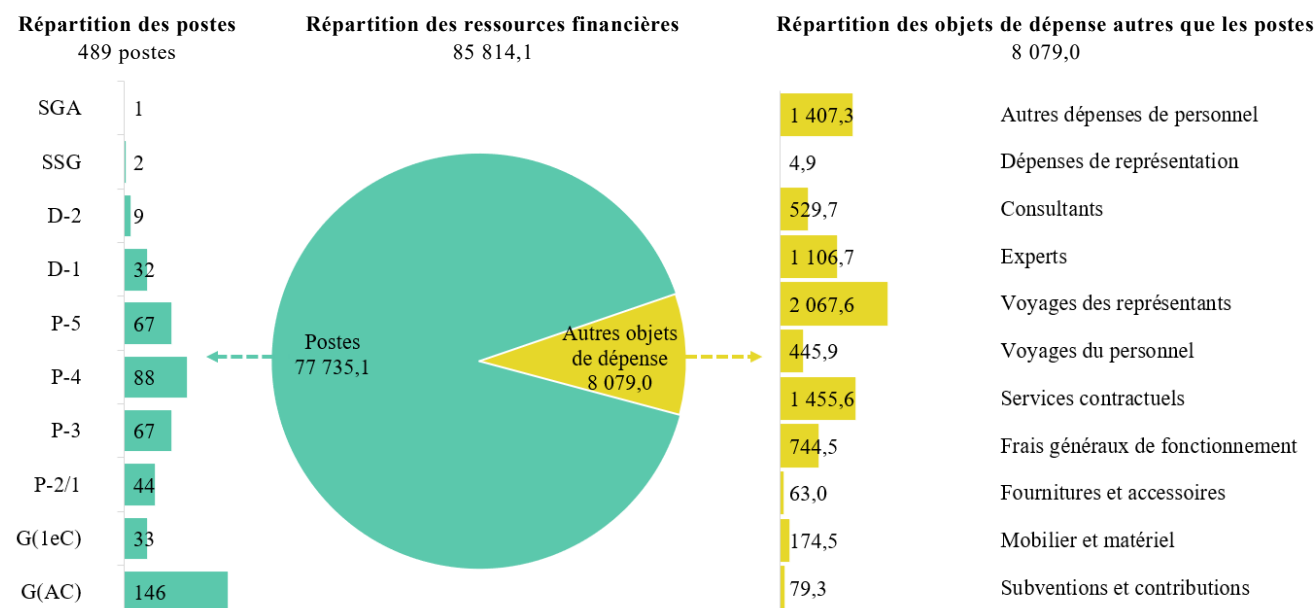
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	75 389,0	77 616,7	217,6	—	(99,2)	118,4	0,2	77 735,1
Autres objets de dépense	4 524,7	8 019,4	—	59,6	—	59,6	0,7	8 079,0
Total	79 913,7	85 636,1	217,6	59,6	(99,2)	178,0	0,2	85 814,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		310	—	—	—	—	—	310
Agents des services généraux et des catégories apparentées		179	—	—	—	—	—	179
Total		489	—	—	—	—	—	489

Figure 9.XV

Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme****Récapitulatif des changements relatifs aux ressources****Ajustements techniques**

9.148 Comme le montre le tableau 9.35 1), les changements entraînent une augmentation de 217 600 dollars, qui s'explique comme suit :

- Sous-programme 2 (Développement social inclusif).** L'augmentation de 75 600 dollars tient à la budgétisation en année pleine d'un poste de spécialiste des questions sociales (P-3) créé en 2022 en application de la résolution 76/245 de l'Assemblée générale, pour lequel un taux de vacance de 50 % a été appliqué conformément à la pratique établie ;
- Sous-programme 3 (Développement durable) ; sous-programme 7 (Institutions publiques et administration numérique) ; appui au programme.** L'augmentation totale de 142 000 dollars tient à la budgétisation en année pleine d'un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) [G(1°C)] au titre du sous-programme 3 (42 800 dollars), d'un poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) au titre du sous-programme 7 (62 400 dollars) et d'un poste d'assistant(e) (budget et finances) [G(AC)] au titre de l'appui aux programmes (36 800 dollars), qui avaient été réaffectés en 2022 en application de la résolution 76/245 de l'Assemblée générale et pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie.

Nouveaux mandats et mandats élargis

9.149 Comme le montre le tableau 9.35 1), les changements entraînent une augmentation de 59 600 dollars au titre du sous-programme 2 (Développement social inclusif), qui résulte des dépenses non renouvelables relatives à l'élaboration, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, d'un rapport sur les politiques et programmes de développement social

inclusif pour lutter contre le sans-abrisme, en application de la résolution 76/133 de l'Assemblée générale. Les ressources permettront de financer pendant quatre mois du personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la classe P-3 chargé de mener des recherches ciblées sur les difficultés rencontrées par les groupes sociaux défavorisés, en particulier les peuples autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées et les jeunes.

Autres changements

- 9.150 Comme le montre le tableau 9.35 1), les changements entraînent une diminution nette de 99 200 dollars, qui s'explique comme suit :
- a) **Organes directeurs.** La diminution de 42 100 dollars au titre des voyages des représentants s'explique par les ressources qu'il est proposé de réaffecter au sous-programme 1 pour financer les voyages des membres du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, conformément à la résolution 76/246 A de l'Assemblée générale. Ce montant est fondé sur les dépenses constatées avant la pandémie ;
 - b) **Direction exécutive et administration.** La diminution de 62 400 dollars tient au poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) qu'il est proposé de réaffecter pour en faire un poste de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), pour lequel un taux de vacances de 50 % est appliqué conformément à la pratique établie (voir annexe II) ;
 - c) **Sous-programme 1 (Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable).** L'augmentation de 42 100 dollars au titre des voyages des représentants s'explique par la réaffectation au sous-programme de ressources auparavant attribuées aux organes directeurs pour financer les voyages des membres du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, conformément à la résolution 76/246 A de l'Assemblée générale ;
 - d) **Appui au programme.** La diminution de 36 800 dollars est attribuable au poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines [G(AC)] qu'il est proposé de réaffecter pour en faire un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)], pour lequel un taux de vacance de 50 % est appliqué conformément à la pratique établie (voir annexe II).

Ressources extrabudgétaires

- 9.151 Comme le montrent les tableaux 9.35 2) et 9.36 2), le Département devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires (contribution en espèces) devrait s'élever à 82 368 100 dollars, ce qui permettra de financer 35 postes, comme indiqué dans le tableau 9.36 2). Ces ressources serviront essentiellement à financer des activités de fond et de renforcement des capacités, comme décrit au titre de chaque sous-programme. Il est notamment prévu de recevoir un montant de 49 751 200 dollars qui servira à alimenter les fonds d'affectation spéciale du Programme des administrateurs auxiliaires et de l'Assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges, qui sont administrés par le Département (composante Appui au programme). La diminution nette de 12 468 400 dollars qui est proposée tient principalement au fait que plusieurs projets devraient être achevés en 2022, que le nombre de projets devrait être inférieur en 2023 et qu'on prévoit une diminution des contributions à l'Assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges, qui devrait être contrebalancée en partie par une augmentation des contributions au Programme des administrateurs auxiliaires. Les ressources extrabudgétaires représentent 49,0 % des ressources totales du présent chapitre.
- 9.152 Les contributions en nature qu'il est prévu de recevoir concernent des droits d'usage cédés sans contrepartie pour les locaux des projets, d'un montant estimé à 300 000 dollars (256 000 dollars au titre du sous-programme 3 et 44 000 dollars au titre du sous-programme 7), ainsi que d'autres services tels que la fourniture d'avis d'experts, la mise à disposition d'installations de formation et

la fourniture de matériel, d'un montant estimé à 337 000 dollars (75 000 dollars au titre du sous-programme 3 et 262 000 dollars au titre du sous-programme 7).

- 9.153 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Département, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

- 9.154 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux dont le Département assure le service. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre individuel dans les comités sont fixés par la résolution [2491 \(XXIII\)](#) de l'Assemblée générale, telle que modifiée par les résolutions [41/176](#), [42/25](#) (sect. VI) et [43/217](#) (sect. IX), tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par les résolutions [1798 \(XVII\)](#), [2128 \(XX\)](#) et [2245 \(XXI\)](#) de l'Assemblée. On trouvera dans le tableau 9.38 des informations sur les organes d'experts et les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 9.38
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2022	2023
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Forum politique de haut niveau pour le développement durable	Le forum politique de haut niveau pour le développement durable exerce une action mobilisatrice, donne des orientations et formule des recommandations aux fins du développement durable, suit et passe en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable, améliore l'intégration des trois dimensions du développement durable et a un programme ciblé, dynamique et pragmatique qui accorde l'attention voulue aux problèmes nouveaux et naissants que pose le développement durable. Il est également chargé d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable et de superviser un réseau de mécanismes de suivi et d'examen à l'échelle mondiale. En outre, il permet de procéder chaque année à des examens nationaux volontaires et à des examens thématiques sous les auspices du Conseil économique et social. Le voyage des représentants des pays les moins avancés aux réunions est financé au moyen du budget ordinaire. Le document final des réunions du forum tenues sous les auspices du Conseil est une déclaration	Mandat : résolutions 66/288, 67/290 et 70/299 de l'Assemblée générale Composition : tous les États Membres de l'ONU et les États membres des institutions spécialisées Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 2 (1 session annuelle tenue sous les auspices du Conseil économique et social et 1 session tenue sous les auspices de l'Assemblée générale au niveau des chefs d'État)	426,8	426,8

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2022	2023
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Commission du développement social	ministérielle négociée. Lorsque le forum se réunit également sous les auspices de l'Assemblée générale, soit tous les quatre ans, il adopte une déclaration politique négociée. La Commission des questions sociales a été créée en 1946 comme commission technique du Conseil économique et social. En 1966, le Conseil l'a renommée Commission du développement social de sorte que soit précisé son rôle d'organe destiné à préparer la tâche du Conseil pour tout ce qui a trait à la politique de développement social. En 1996, il a décidé que la Commission serait chargée au premier chef du suivi du Sommet mondial pour le développement social et de l'examen de l'application de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. En 2016, il a déclaré que la Commission contribuerait, dans le cadre de son mandat, au suivi du Programme 2030 en appuyant les examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable.	Mandat : résolutions 10 (II) , 1139 (XLI) , 1996/7 et 2016/6 du Conseil économique et social Composition : 46 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	116,8	116,8
Instance permanente sur les questions autochtones	L'Instance permanente sur les questions autochtones est un organe subsidiaire du Conseil économique et social. Ses membres siègent à titre personnel en tant qu'experts indépendants spécialisés dans les questions autochtones. Organe consultatif du Conseil, elle est chargée d'examiner les questions autochtones relevant du mandat du Conseil en matière de développement économique et social, de culture, d'environnement, d'éducation, de santé et de droits humains.	Mandat : résolution 2000/22 du Conseil économique et social Composition : 16 experts Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	202,3	202,3
Commission de statistique	La Commission de statistique est une commission technique du Conseil économique et social. Elle aide le Conseil à favoriser l'élaboration de statistiques nationales et à améliorer leur comparabilité, à coordonner les activités statistiques des institutions spécialisées, à développer des services centraux de statistique au Secrétariat, à donner des avis aux divers organes de l'ONU sur des questions relatives à la collecte, à l'analyse et à la diffusion des données statistiques et à favoriser le perfectionnement des statistiques et des méthodes de statistique en général.	Mandat : résolution 1566 (L) du Conseil économique et social, réaffirmant sa résolution 8 (I) telle que modifiée par la résolution 8 (II) de 1946 ; résolutions 2006/6 et 2020/5 Composition : 24 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	60,7	60,7

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2022	2023
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale est un organe subsidiaire du Conseil économique et social. Il guide les prises de décisions conjointes et définit des orientations concernant la production, la mise à disposition et l'application des informations géospatiales dans le cadre de plans directeurs nationaux et mondiaux, élabore des principes, des politiques, des méthodes, des mécanismes et des normes communs en vue de promouvoir l'interopérabilité des données et services géospatiaux et offre un cadre pour l'élaboration de stratégies visant à mettre en place et à renforcer les capacités nationales en ce qui concerne l'information géospatiale, en particulier dans les pays en développement. Il est administré dans les limites des ressources existantes et organisé en conséquence.	Mandat : résolutions 2011/24 et 2016/27 du Conseil économique et social Composition : experts de tous les États Membres et experts d'organisations internationales qui participent en qualité d'observateurs Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	—	—
Commission de la population et du développement	La Commission de la population et du développement est une commission technique du Conseil économique et social. La Commission apporte son concours au Conseil : a) en faisant procéder à des études et en formulant à l'intention du Conseil des recommandations sur les questions et tendances démographiques, l'intégration des stratégies en matière de population et de développement, les politiques et programmes de population et les politiques et programmes de développement connexes et la prestation d'une assistance en matière de population, et en examinant toutes les questions de population et de développement au sujet desquelles les organes directeurs et subsidiaires de l'ONU ou des institutions spécialisées peuvent solliciter son avis ; b) en assurant le suivi, l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et mondial, en déterminant les raisons des succès et des échecs, et en donnant au Conseil des avis en la matière ; c) en examinant les résultats des travaux de recherche et d'analyse concernant les rapports entre population et développement aux niveaux national, régional et international et en donnant au Conseil des avis en la matière.	Mandat : résolutions 3 (III) , 150 (VII) et 2016/25 et décision 1995/320 du Conseil économique et social et résolution 49/128 de l'Assemblée générale Composition : 47 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	70,0	70,0
Comité des politiques de développement	Le Comité des politiques de développement est un organe subsidiaire du Conseil économique et social. Il examine le thème	Mandat : résolutions 1998/46 et 2017/29 du Conseil économique et	197,5	197,5

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2022	2023
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
	annuel du Conseil et est chargé de procéder à un examen triennal de la situation des pays les moins avancés et de tenir des réunions sur ce sujet tous les trois ans. Il fait également le point sur les progrès accomplis en matière de développement par les pays reclassés tous les ans pendant trois ans à compter de la date à laquelle le reclassement devient effectif, puis tous les trois ans, en complément de deux examens triennaux de la liste des pays les moins avancés qu'il effectue. Il fait rapport au Conseil tous les quatre ans, l'année précédant l'examen quadriennal complet, de la manière dont le système des Nations Unies pour le développement tient compte de la catégorie des pays les moins avancés.	social et résolution 67/221 de l'Assemblée générale Composition : 24 spécialistes du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement, qui siègent à titre personnel Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1		
Comité d'experts de l'administration publique	Le Comité d'experts de l'administration publique est un organe subsidiaire du Conseil économique et social. Il facilite les travaux des organes intergouvernementaux en donnant des conseils sur les politiques et les programmes à adopter en vue d'améliorer les structures de gouvernance et d'administration publique et les mécanismes de développement. Il aide également le Conseil en examinant les tendances, les questions et les priorités liées à l'administration publique et au renforcement des institutions, notamment en ce qui concerne le Programme 2030 ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable et l'examen des progrès accomplis à cet égard.	Mandat : résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil économique et social Composition : 24 spécialistes des domaines interdépendants de l'économie publique, de l'administration publique et des finances publiques, qui siègent à titre personnel Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	191,1	191,1
Forum des Nations Unies sur les forêts	Le Forum des Nations Unies sur les forêts est un organe subsidiaire intergouvernemental du Conseil économique et social. Il a pour fonctions principales : a) de constituer de façon intégrée et globale, notamment au moyen d'approches intersectorielles, un cadre mondial cohérent, ouvert, transparent et participatif pour la formulation des politiques, le dialogue et la coopération et la coordination sur toutes les questions relatives à la gestion durable de tous les types de forêts ainsi que sur les nouveaux domaines ; b) de promouvoir, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, y compris de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, et la réalisation des objectifs et cibles énoncés dans celui-ci, de mobiliser les ressources financières, techniques et scientifiques à cette fin et de faciliter l'accès à celles-ci ; c) de favoriser l'instauration de	Mandat : résolutions 2000/35 et 2015/33 du Conseil économique et social et résolution 71/285 de l'Assemblée générale Composition : 197 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	57,8	57,8

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2022	2023
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	cadres de gouvernance et de conditions propices, à tous les niveaux, à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ; d) de contribuer à l'élaboration d'une politique internationale cohérente de collaboration axée sur des questions relatives aux divers types de forêts ; e) de renforcer au plus haut niveau l'engagement politique en faveur d'une gestion durable des forêts, avec la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale est un organe subsidiaire du Conseil économique et social. Il est reconnu pour son travail d'élaboration de normes fiscales internationales et pour les orientations stratégiques et pratiques qu'il fournit aux pays pour les aider à mobiliser des ressources nationales aux fins du développement durable. Le Comité participe aux travaux du Conseil grâce à la réunion spéciale annuelle du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale afin d'améliorer le traitement intergouvernemental des questions fiscales. Il est chargé : a) de garder à l'examen et de mettre à jour, à chaque fois qu'il est utile, le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement et le guide pratique sur la négociation de conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement (Manual for the Negotiation of Bilateral Tax Treaties between Developed and Developing Countries) ; b) de servir de cadre au dialogue en vue de renforcer et de promouvoir la coopération internationale entre autorités fiscales nationales ; c) d'examiner les incidences que pourraient avoir les questions nouvelles et d'actualité sur la coopération internationale en matière fiscale et de procéder à des évaluations, de présenter des observations et de formuler des recommandations ; d) de formuler des recommandations sur le renforcement des capacités et l'apport d'une assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition ; e) de prêter une attention particulière aux pays en développement et aux pays en transition lorsqu'il traite de toutes les questions susmentionnées.	Mandat : résolutions 1273 (XLIII), 2004/69 et 2017/2 du Conseil économique et social et résolution 69/313 de l'Assemblée générale Composition : 25 experts nommés par les gouvernements et agissant en qualité d'experts Nombre de sessions en 2022 : 2 Nombre de sessions en 2023 : 2	469,1	427,0
Total			1 792,1	1 750,0

- 9.155 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 750 000 dollars et font apparaître une diminution de 42 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 9.150 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.39.

Tableau 9.39

Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Objets de dépense autres que les postes								
Voyages des représentants	134,4	1 792,1	–	–	(42,1)	(42,1)	(2,3)	1 750,0
Total	134,4	1 792,1	–	–	(42,1)	(42,1)	(2,3)	1 750,0

Direction exécutive et administration

- 9.156 Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales assure la gestion d'ensemble, la supervision et l'administration des activités du Département telles qu'elles découlent des mandats qui ont été confiés à celui-ci et du programme de travail approuvé. Chef du Département, le Secrétaire général adjoint est investi des pouvoirs nécessaires en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles en vue d'assurer la bonne exécution des mandats. Dans le système des Nations Unies, il convoque les réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, exerce les fonctions de directeur de programme du Compte de l'ONU pour le développement et assure la gestion globale des activités de renforcement des capacités. Il est également membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, organe de décision conjoint consacré aux activités de développement des pays. Il est secondé par la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef.
- 9.157 La Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations seconde le Secrétaire général adjoint en fournissant un appui fonctionnel et des orientations concernant l'aide que le Département apporte aux mécanismes intergouvernementaux, notamment à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires et au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Elle est également chargée de la coordination interorganisations et apporte son concours au Secrétaire général adjoint dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.
- 9.158 Le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef est le principal conseiller économique du Secrétaire général adjoint et seconde celui-ci en dirigeant et en orientant les travaux de recherche et d'analyse menés par le Département dans le domaine des politiques, notamment pour ce qui est des questions nouvelles. Il assure également la coordination et l'examen des publications du Département, des rapports du Secrétaire général et de divers produits techniques qui aident à mieux faire connaître les activités du Département en matière de politiques mondiales de développement et en facilitent la mise en œuvre.
- 9.159 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aide l'équipe de direction à assurer la coordination et la gestion d'ensemble des programmes et des ressources et à mettre en œuvre des initiatives dans le Département. Il aide le Secrétaire général adjoint à mettre en œuvre l'ensemble des activités de

programmation, de suivi et d'évaluation du Département et veille à ce que celui-ci soit représenté dans les organes de contrôle intergouvernementaux, les organes d'experts et les mécanismes d'audit interne et externe. Il coordonne l'appui que le Département apporte au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement, facilite les travaux du (de la) coordonnateur(trice) du Département pour les questions d'égalité des genres et d'inclusion des personnes handicapées et examine les rapports des organes délibérants et les publications phares du Département.

- 9.160 Le Service de la planification stratégique et des communications aide le Secrétaire général adjoint à faire progresser les objectifs stratégiques, l'intégration et la cohérence des politiques du Département, notamment pour ce qui est de la collaboration avec d'autres entités du Secrétariat dans les domaines de la gestion des connaissances, de la communication, des sites Web, de la communication sur les réseaux sociaux et autres médias, des services de publication et des technologies de l'information. Il soutient l'action du Département au sein du Comité exécutif du Secrétaire général et des mécanismes et organes de coordination et représente le Département auprès des organes directifs et normatifs du Secrétariat, tels que le Comité des publications, le Conseil de l'informatique et des communications et le Groupe de la communication des Nations Unies. Il joue un rôle central dans l'exécution des programmes du Département en veillant au bon fonctionnement des systèmes d'information et des grandes applications. Il soutient également le comité de rédaction et les réseaux de communication et de planification stratégique du Département et gère le cadre de communication stratégique du Département, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre.
- 9.161 Le Groupe du programme, du suivi et de l'évaluation coordonne l'établissement du plan-programme annuel et des rapports sur l'exécution du programme et est chargé du suivi et de l'évaluation internes du travail du Département. Il assure la liaison avec les organes de contrôle et apporte son concours au Service administratif et au Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités à l'occasion des audits dont le Département fait l'objet. En étroite collaboration avec les équipes chargées de l'exécution des différents sous-programmes, il établit des rapports de suivi qui facilitent la prise de décision. Le Groupe rend compte au Secrétaire général adjoint par l'intermédiaire du (de la) Chef du Bureau du Secrétaire général adjoint. Il fonctionne indépendamment des autres services opérationnels et services de gestion du Département.
- 9.162 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Département incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. S'appuyant sur l'expérience acquise en 2020 et 2021, il utilise des plateformes en ligne et organise des réunions et des ateliers en ligne ou selon des modalités hybrides, dans la mesure du possible. En 2023, il continuera de passer en revue son infrastructure informatique en vue de déterminer les améliorations à apporter aux réunions et aux ateliers en ligne, ainsi qu'à la diffusion des documents sous forme électronique, et de réduire le nombre de documents imprimés et de supports promotionnels physiques. Il contribuera également à la mise en œuvre du plan de neutralité climatique du Secrétariat.
- 9.163 On trouvera dans le tableau 9.40 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. La pandémie de COVID-19 a créé des incertitudes concernant les voyages aériens, entraîné des frais d'annulation et compliqué la planification des voyages. Le Département prévoit de communiquer à son personnel des orientations internes actualisées sur les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, assorties de délais précis pour toutes les catégories de voyages, notamment ceux liés aux réunions intergouvernementales, ateliers et manifestations organisés par le Département. La réception tardive des contributions volontaires et la désignation tardive de voyageurs n'ayant pas la qualité de fonctionnaires expliquent également en partie que les directives n'aient pas été respectées autant qu'elles auraient dû l'être en 2021. Le Département continuera de s'efforcer d'améliorer le respect des délais, notamment en veillant à ce que les réunions et manifestations qu'il organise soient programmées aussi tôt que possible, en essayant d'obtenir des États qu'ils nomment leurs représentants dans les meilleurs

délais, en collaborant plus étroitement avec le Groupe des voyages de sorte que les billets soient réservés dès que l'itinéraire préliminaire est connu afin d'obtenir les prix les plus bas et en réduisant autant que possible les dérogations.

Tableau 9.40
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	97	98	98	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	43	51	41	100	100

9.164 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 4 978 000 dollars et font apparaître une diminution de 62 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 9.150 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.41 et la figure 9.XVI.

Tableau 9.41
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

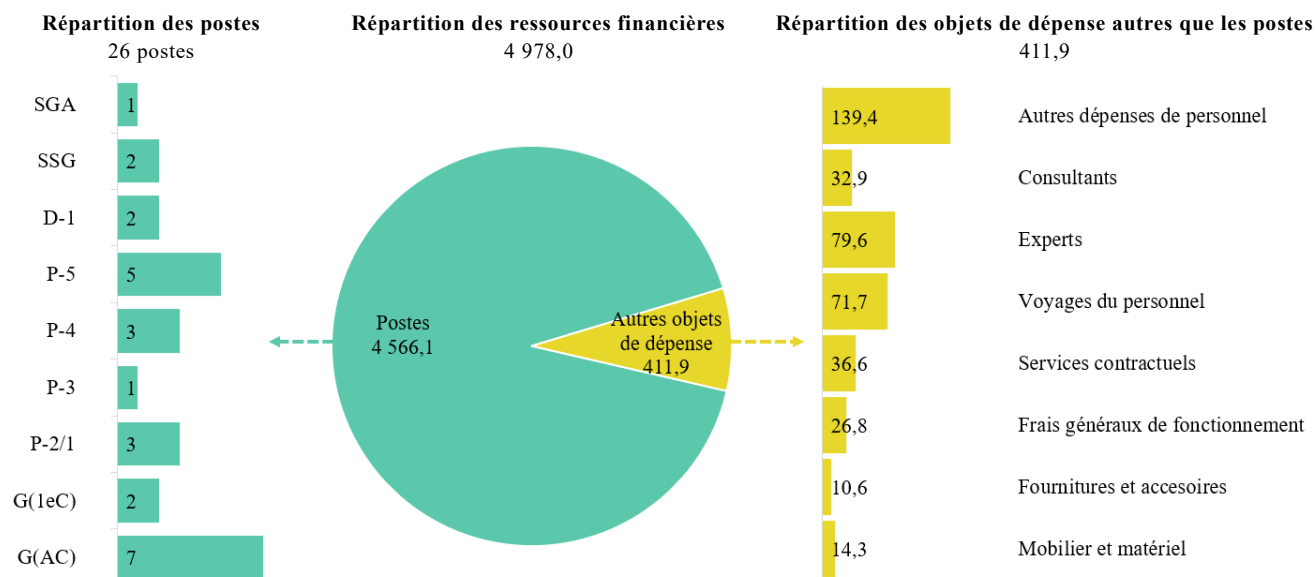
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 090,0	4 628,5	—	—	(62,4)	(62,4)	(1,3)	4 566,1
Autres objets de dépense	185,0	411,9	—	—	—	—	—	411,9
Total	5 275,0	5 040,4	—	—	(62,4)	(62,4)	(1,2)	4 978,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		17	—	—	—	—	—	17
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	—	—	—	—	—	9
Total		26	—	—	—	—	—	26

Figure 9.XVI

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 9.165 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 643 800 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à mieux faire comprendre et connaître le Programme 2030 et à élargir les partenariats de mise en œuvre au moyen de concertations d'envergure mondiale. La diminution de 700 000 dollars qui est proposée tient principalement à l'achèvement prévu au début de 2023 de divers projets liés au rôle de premier plan du Département dans la réflexion sur le développement durable et inclusif.

Programme de travail**Sous-programme 1****Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable**

- 9.166 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 7 747 600 dollars et font apparaître une augmentation de 42 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 9.150 c) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.42 et la figure 9.XVII.

Tableau 9.42

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

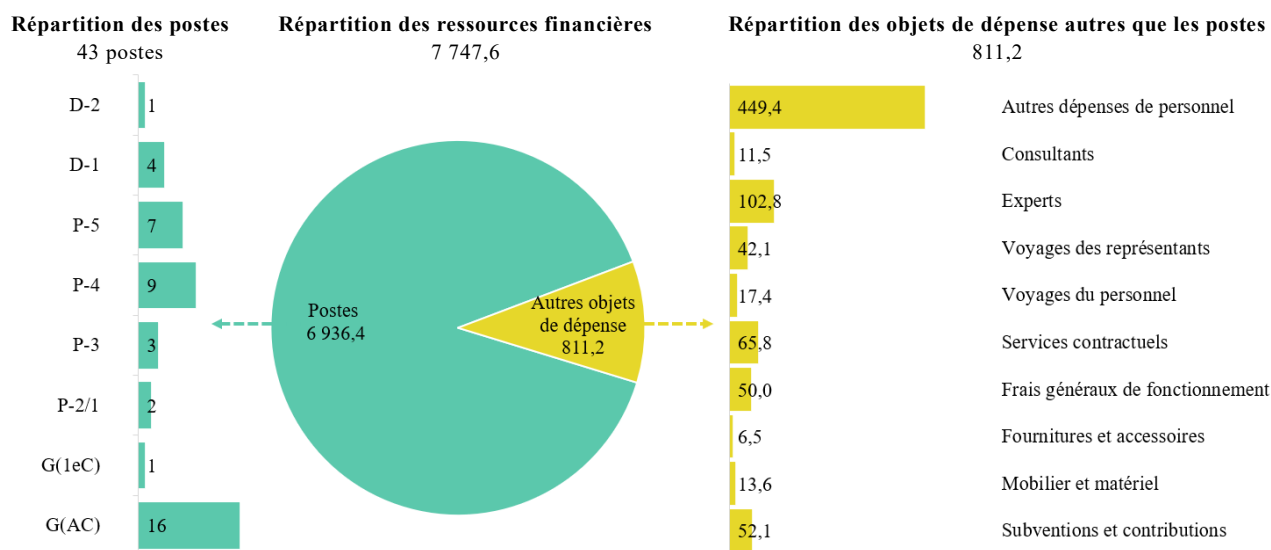
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	7 230,6	6 936,4	—	—	—	—	—	6 936,4
Autres objets de dépense	606,4	769,1	—	—	42,1	42,1	5,5	811,2
Total	7 837,0	7 705,5	—	—	42,1	42,1	0,5	7 747,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		26	—	—	—	—	—	26
Agents des services généraux et des catégories apparentées		17	—	—	—	—	—	17
Total		43	—	—	—	—	—	43

Figure 9.XVII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 9.167 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 123 000 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement : a) à améliorer le travail analytique nécessaire à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment au contrôle et au suivi de l'application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet de 2020 et de la résolution 72/279 de l'Assemblée sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ; b) à assurer la participation d'experts

gouvernementaux des pays en développement présentant leurs examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau pour le développement durable. La diminution de 355 500 dollars qui est proposée tient principalement à l'achèvement prévu de projets liés aux examens nationaux volontaires.

Sous-programme 2

Développement social inclusif

- 9.168 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 9 691 100 dollars et font apparaître une augmentation de 135 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera aux paragraphes 9.148 a) et 9.149 des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.43 et la figure 9.XVIII.

Tableau 9.43

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

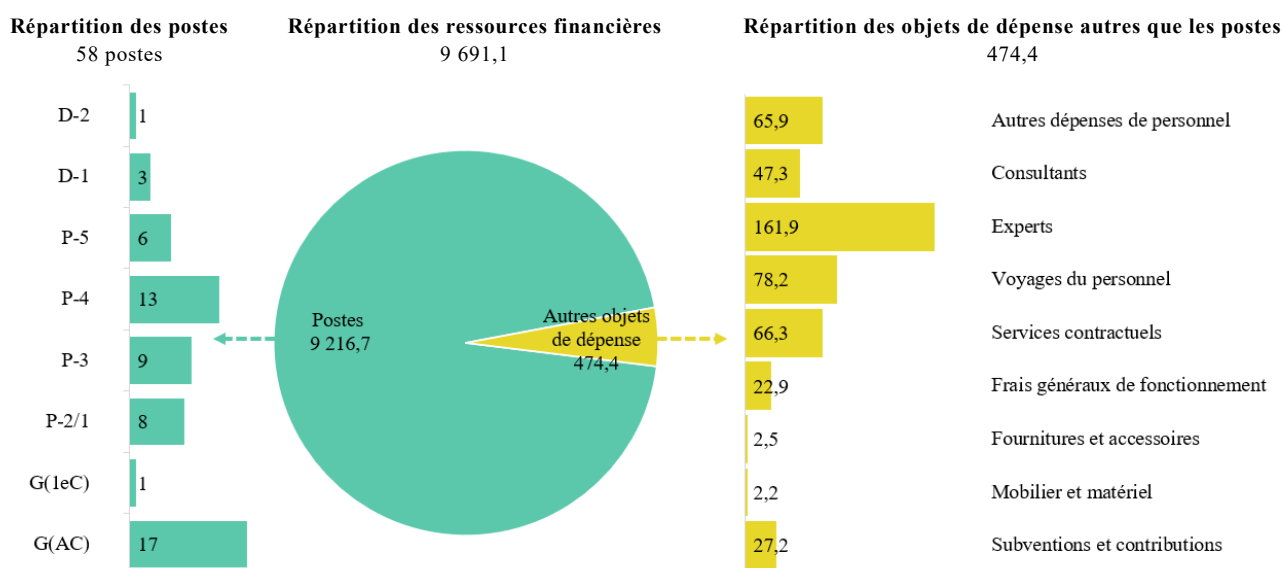
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	8 699,4	9 141,1	75,6	—	—	75,6	0,8	9 216,7
Autres objets de dépense	365,1	414,8	—	59,6	—	59,6	14,4	474,4
Total	9 064,5	9 555,9	75,6	59,6	—	135,2	1,4	9 691,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		40	—	—	—	—	—	40
Agents des services généraux et des catégories apparentées		18	—	—	—	—	—	18
Total		58	—	—	—	—	—	58

Figure 9.XVIII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

9.169 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 739 000 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à appuyer : a) des activités relatives aux personnes handicapées, aux jeunes, aux personnes âgées, aux familles et aux peuples autochtones ; b) des projets et activités de renforcement des capacités dans le domaine du sport au service de la paix et du développement. La diminution de 321 100 dollars qui est proposée tient principalement au fait qu'en 2022, divers projets, notamment ceux liés aux peuples autochtones et aux politiques nationales relatives à la jeunesse, devraient être achevés.

**Sous-programme 3
Développement durable**

9.170 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 9 131 300 dollars et font apparaître une augmentation de 42 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 9.148 b) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.44 et la figure 9.XIX.

Tableau 9.44

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

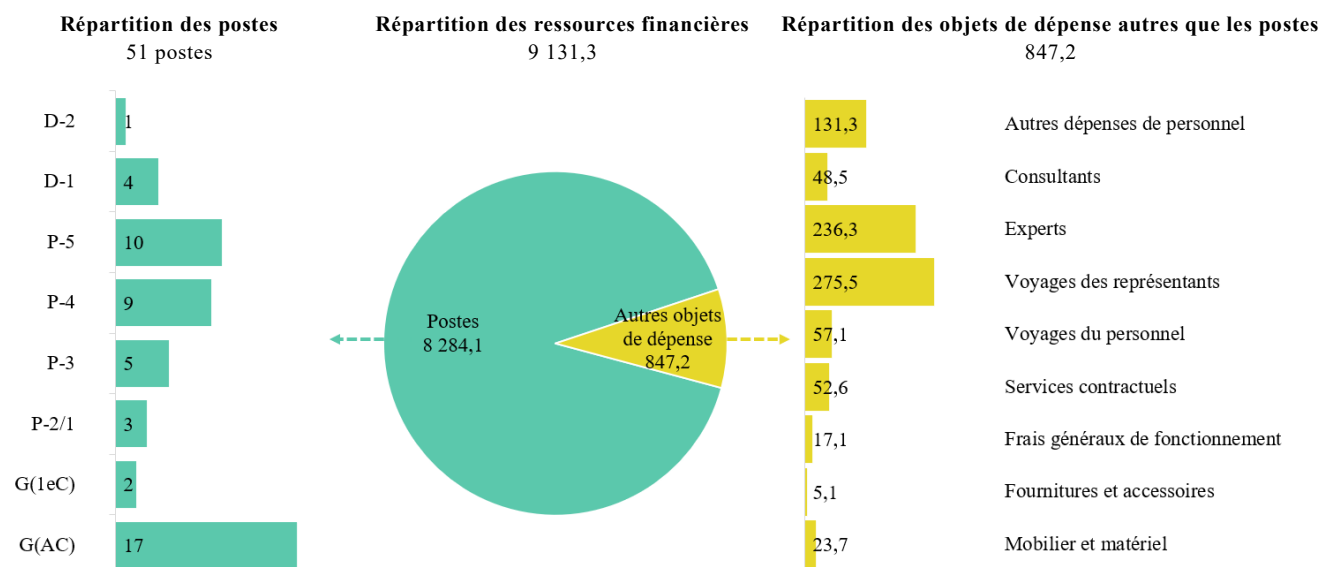
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	7 280,4	8 241,3	42,8	—	—	42,8	0,5	8 284,1
Autres objets de dépense	364,3	847,2	—	—	—	—	—	847,2
Total	7 644,7	9 088,5	42,8	—	—	42,8	0,5	9 131,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		32	—	—	—	—	—	32
Agents des services généraux et des catégories apparentées		19	—	—	—	—	—	19
Total		51	—	—	—	—	—	51

Figure 9.XIX

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 9.171 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 6 905 400 dollars, ce qui permettra de financer un poste (P-5) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à appuyer le travail analytique et l'exécution de projets de renforcement des capacités sur des questions transversales, telles que les partenariats pour le développement durable, l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales, le renforcement du rôle des microentreprises et petites et moyennes entreprises dans la mise en œuvre du Programme 2030, et l'intégration des objectifs de développement durable dans les stratégies

nationales de développement durable. Des questions sectorielles (eau, énergie, changements climatiques, océans, transports durables, aux villes intelligentes, production, consommation et agriculture durables, etc.) et les liens qui les unissent seront également couverts. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme demeurera axé sur les pays en situation particulière, comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les pays d'Afrique et les petits États insulaires en développement. La diminution de 1 997 600 dollars qui est proposée tient principalement au fait que divers projets devraient être achevés en 2022.

Sous-programme 4 Statistiques

- 9.172 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 18 699 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.45 et la figure 9.XX.

Tableau 9.45

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

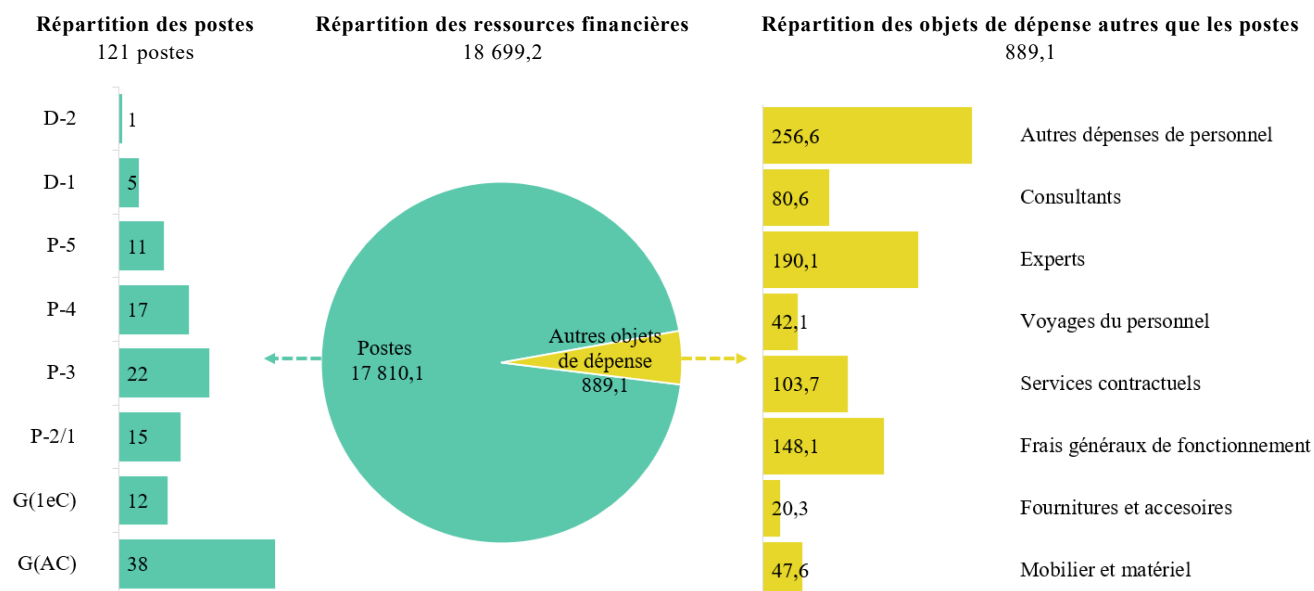
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	18 401,5	17 810,1	—	—	—	—	—	17 810,1
Autres objets de dépense	701,2	889,1	—	—	—	—	—	889,1
Total	19 102,7	18 699,2	—	—	—	—	—	18 699,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		71	—	—	—	—	—	71
Agents des services généraux et des catégories apparentées		50	—	—	—	—	—	50
Total		121	—	—	—	—	—	121

Figure 9.XX

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 9.173 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 5 430 200 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à faciliter : a) la modernisation et à la transformation des systèmes nationaux d'information statistique et géospatiale dans les pays en développement en vue de satisfaire à la demande croissante de données aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 ; b) des projets et activités de renforcement des capacités pour aider les pays en développement à produire des données de meilleure qualité et plus actuelles afin d'éclairer les politiques et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et pour renforcer les systèmes de gestion de l'information géospatiale. La diminution de 1 070 700 dollars qui est proposée tient principalement au fait que divers projets devraient être achevés en 2022.

**Sous-programme 5
Population**

- 9.174 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 7 106 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.46 et la figure 9.XXI.

Tableau 9.46

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

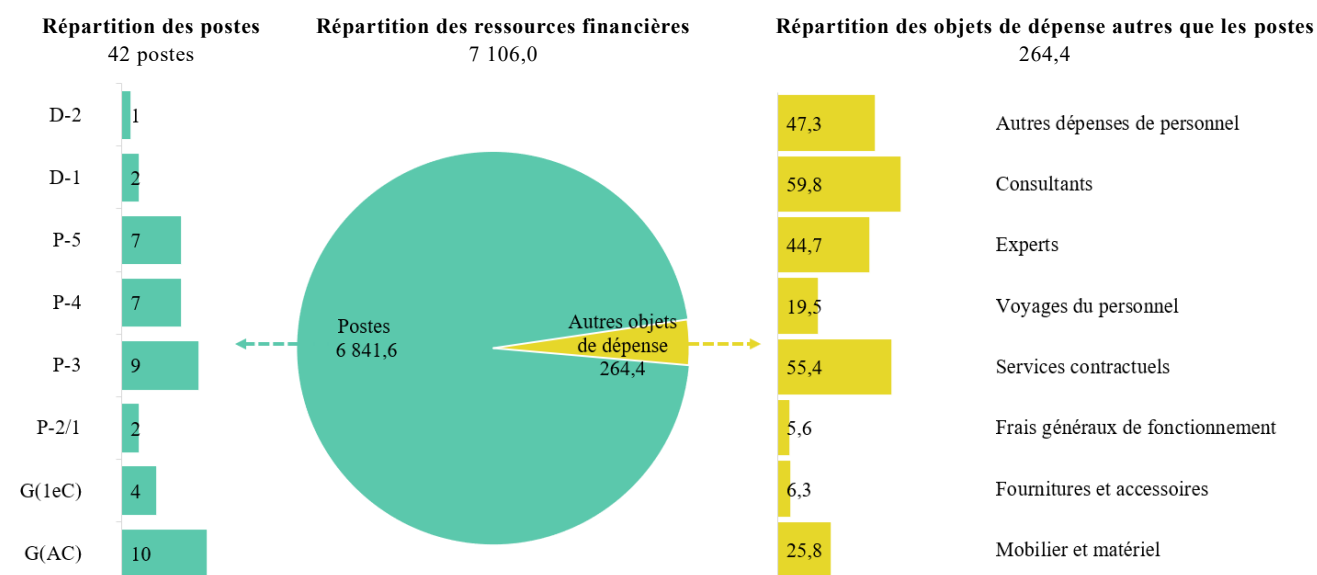
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	6 284,3	6 841,6	—	—	—	—	—	6 841,6
Autres objets de dépense	213,1	264,4	—	—	—	—	—	264,4
Total	6 497,4	7 106,0	—	—	—	—	—	7 106,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		28	—	—	—	—	—	28
Agents des services généraux et des catégories apparentées		14	—	—	—	—	—	14
Total		42	—	—	—	—	—	42

Figure 9.XXI

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 9.175 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 568 200 dollars, ce qui permettra de financer deux postes (1 P-3 et 1 P-2/1) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à faciliter les travaux préparatoires en vue de la publication en 2024 de l'ensemble de données mondiales et des estimations concernant la planification familiale établies sur la base de modèles, l'élaboration de supports de formation pour accompagner l'ensemble de données, de nouvelles améliorations de la plateforme de diffusion de

données sur le Web (portail de données), ce qui renforcera la diffusion de données essentielles sur la planification familiale et la population, et l'établissement de documents techniques sur des sujets touchant la planification familiale et la population. La diminution de 357 400 dollars qui est proposée tient principalement à la baisse des dépenses prévues au titre du personnel et des consultants.

Sous-programme 6

Politiques et analyse économiques

- 9.176 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 6 899 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.47 et la figure 9.XXII.

Tableau 9.47

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

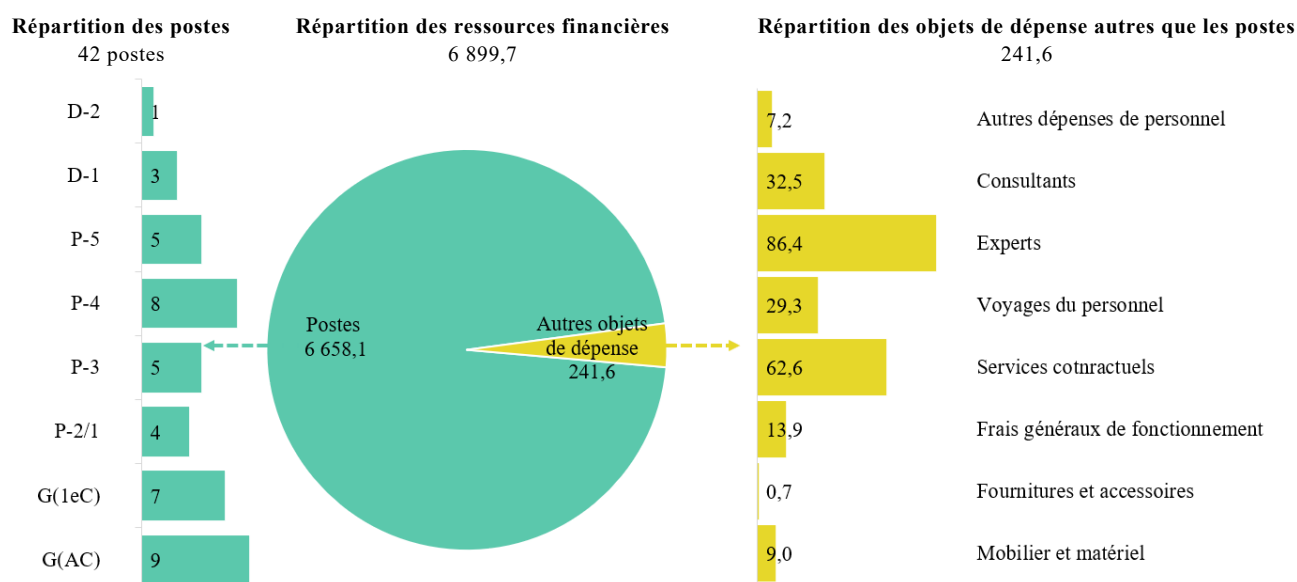
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 955,1	6 658,1	—	—	—	—	—	6 658,1
Autres objets de dépense	198,6	241,6	—	—	—	—	—	241,6
Total	6 153,7	6 899,7	—	—	—	—	—	6 899,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		26	—	—	—	—	—	26
Agents des services généraux et des catégories apparentées		16	—	—	—	—	—	16
Total		42	—	—	—	—	—	42

Figure 9.XXII

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 9.177 Aucune ressource extrabudgétaire n'est prévue pour ce sous-programme en 2023. La diminution de 494 700 dollars qui est proposée tient principalement au fait qu'un projet relatif à la mise en œuvre du Programme 2030 dans les pays les moins avancés devrait être achevé en 2022.

Sous-programme 7**Institutions publiques et administration numérique**

- 9.178 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 6 632 400 dollars et font apparaître une augmentation de 62 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 9.148 b) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.48 et la figure 9.XXIII.

Tableau 9.48

Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

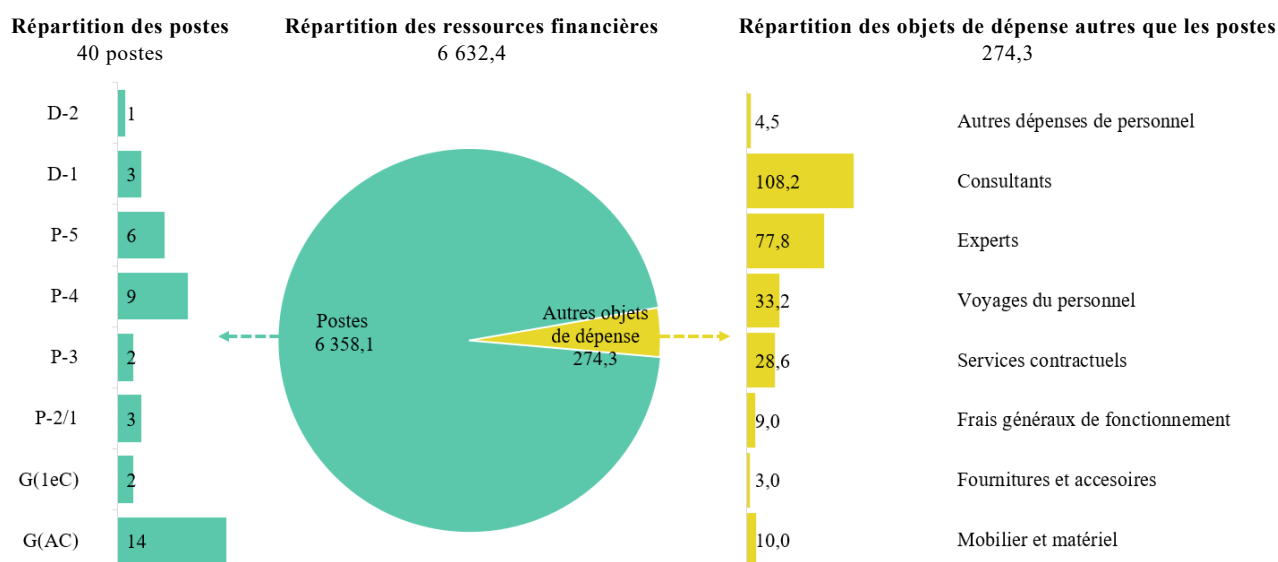
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	6 057,8	6 295,7	62,4	—	—	62,4	1,0	6 358,1	
Autres objets de dépense	225,4	274,3	—	—	—	—	—	274,3	
Total	6 283,2	6 570,0	62,4	—	—	62,4	0,9	6 632,4	

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		24	—	—	—	—	—	24
Agents des services généraux et des catégories apparentées		16	—	—	—	—	—	16
Total		40	—	—	—	—	—	40

Figure 9.XXIII

Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

9.179 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 3 296 100 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à faciliter des projets et activités de renforcement des capacités des pays en développement afin de favoriser la mise en œuvre du Programme 2030 dans une démarche cohérente et intégrée aux niveaux local, national et régional, ainsi qu'à renforcer la présence des femmes, notamment aux postes de direction, dans les institutions publiques aux niveaux local et national. La diminution 3 990 700 dollars qui est proposée tient principalement au fait qu'un projet de subventions à grande échelle et d'autres activités de renforcement des capacités devraient être achevés en 2022.

**Sous-programme 8
Gestion durable des forêts**

9.180 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 347 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On

trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.49 et la figure 9.XXIV.

Tableau 9.49

Sous-programme 8 : évolution des ressources financières et des postes

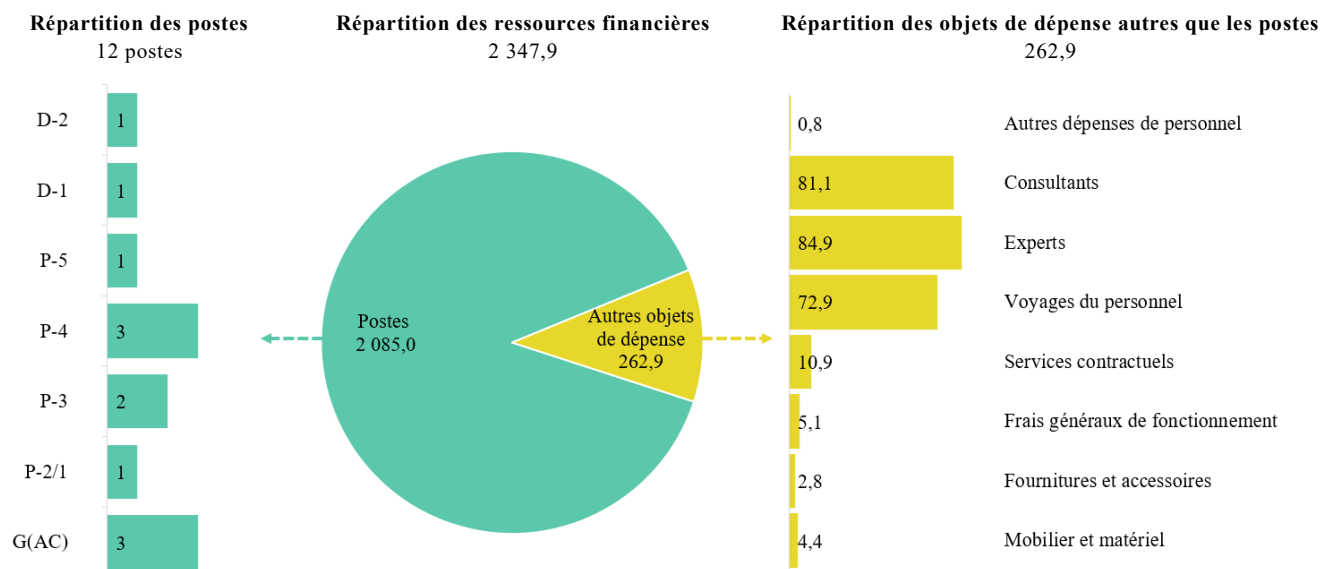
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 909,3	2 085,0	—	—	—	—	—	2 085,0
Autres objets de dépense	209,2	262,9	—	—	—	—	—	262,9
Total	2 118,5	2 347,9	—	—	—	—	—	2 347,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	—	—	—	—	—	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	—	—	—	—	—	3
Total		12	—	—	—	—	—	12

Figure 9.XXIV

Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 9.181 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 722 700 dollars, ce qui permettra de financer trois postes [2 P-3 et 1 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à appuyer les activités liées au Réseau mondial de facilitation du financement forestier et les activités du secrétariat du Forum des Nations

Unies sur les forêts relatives à la communication et à la sensibilisation dans le cadre de l'application du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). La diminution de 424 900 dollars qui est proposée tient principalement au fait que certains projets de renforcement des capacités ayant trait au Réseau mondial de facilitation du financement forestier devaient être achevés en 2022.

Sous-programme 9

Financement du développement durable

9.182 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 6 093 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.50 et la figure 9.XXV.

Tableau 9.50

Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes

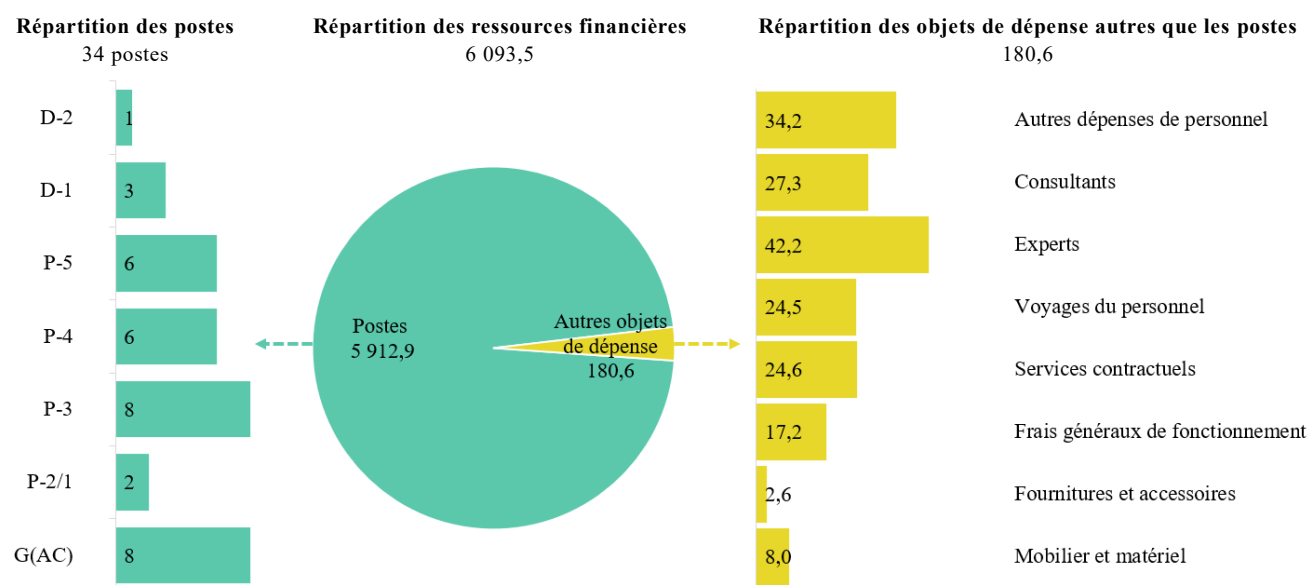
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 136,8	5 912,9	—	—	—	—	—	5 912,9
Autres objets de dépense	132,3	180,6	—	—	—	—	—	180,6
Total	5 269,1	6 093,5	—	—	—	—	—	6 093,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		26	—	—	—	—	—	26
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	—	—	—	—	—	8
Total		34	—	—	—	—	—	34

Figure 9.XXV

Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 9.183 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 4 555 500 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à financer l'appui intergouvernemental, les travaux d'analyse et le renforcement des capacités des États Membres aux fins de la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, en particulier du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il s'agira notamment : a) d'élaborer des documents d'orientation ; b) de proposer des solutions que les pays peuvent appliquer pour répondre à la crise sanitaire ; c) de prodiguer des conseils stratégiques et un appui concernant le renforcement des capacités dans des domaines clés, comme la coopération internationale en matière fiscale ; d) de renforcer le dialogue avec les institutions et organisations financières internationales afin de canaliser les fonds vers l'atténuation des répercussions de la COVID-19 ; e) d'instaurer un dialogue multipartite, notamment avec le secteur privé ; f) de faciliter la coopération au service du développement. L'augmentation de 844 200 dollars qui est proposée tient principalement au fait que davantage de ressources sont nécessaires en vue de mener de nouveaux projets de renforcement des capacités en 2022.

Appui au programme

- 9.184 Le Service administratif et le Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités assurent l'appui au programme.
- 9.185 Le Service administratif apporte son concours au Secrétaire général adjoint comme suit : a) dans l'exercice des pouvoirs qui ont été délégués à celui-ci afin qu'il gère les ressources humaines, financières et matérielles du Département ; b) dans le contexte du dispositif de suivi et d'application du principe de responsabilité ; c) en tant que principal intermédiaire avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, notamment s'agissant de la participation à des réseaux de personnes référentes ou à des comités à l'appui de diverses initiatives de réforme touchant à l'administration. Le Service administratif fournit également un appui administratif au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans

littoral et les petits États insulaires en développement, au bureau de New York du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et au Bureau des commissions régionales à New York.

- 9.186 Le Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités gère et coordonne la fonction de renforcement des capacités du Département. À cet effet, il conçoit, coordonne et exécute les activités que ce dernier mène dans ce domaine afin de permettre une exécution cohérente et intégrée des programmes, projets et activités et favorise une transposition directe et efficace des décisions prises au niveau intergouvernemental dans les programmes opérationnels. Il aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses fonctions de directeur de programme du Compte de l'ONU pour le développement et à promouvoir la coopération et les partenariats stratégiques dans le Secrétariat et dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, y compris dans le cadre du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin de promouvoir un appui plus cohérent, plus coordonné et plus intersectoriel à la mise en œuvre des deux programmes susmentionnés. Il gère également le Programme des administrateurs auxiliaires pour le Secrétariat, y compris pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.
- 9.187 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 4 737 400 dollars et font apparaître des changements sans incidence sur les coûts par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera aux paragraphes 9.148 b) et 9.150 d) des explications sur les changements proposés. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.51 et la figure 9.XXVI.

Tableau 9.51

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

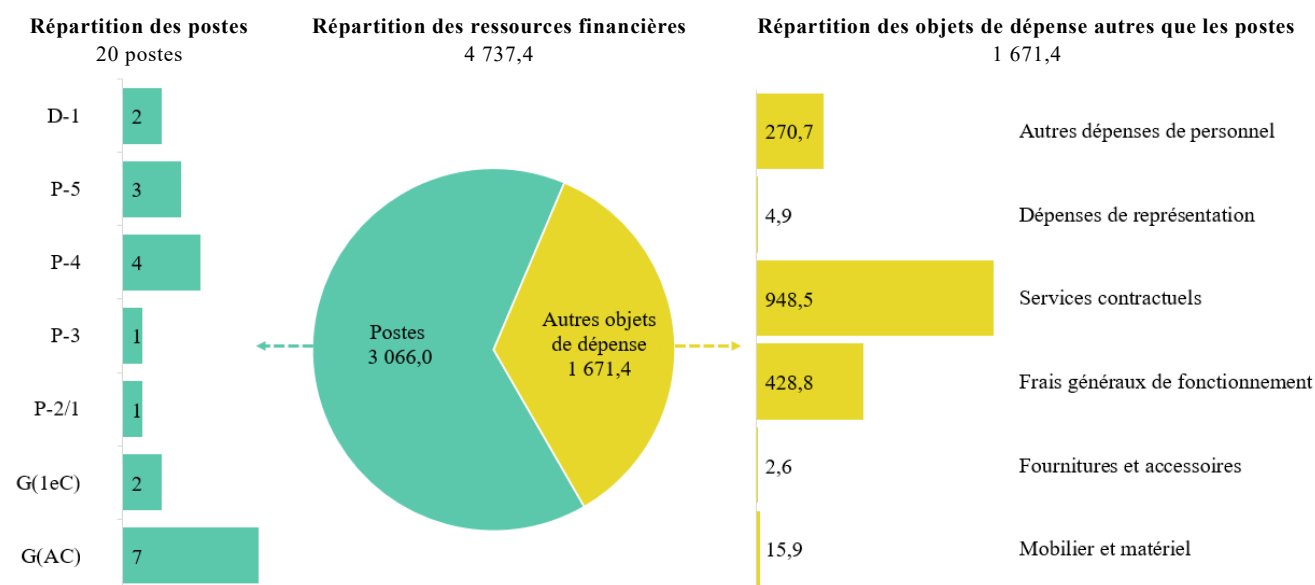
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 343,9	3 066,0	36,8	—	(36,8)	—	—	3 066,0
Autres objets de dépense	1 189,8	1 671,4	—	—	—	—	—	1 671,4
Total	4 533,7	4 737,4	36,8	—	(36,8)	—	—	4 737,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	—	—	—	—	—	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	—	—	—	—	—	9
Total		20	—	—	—	—	—	20

Figure 9.XXVI

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

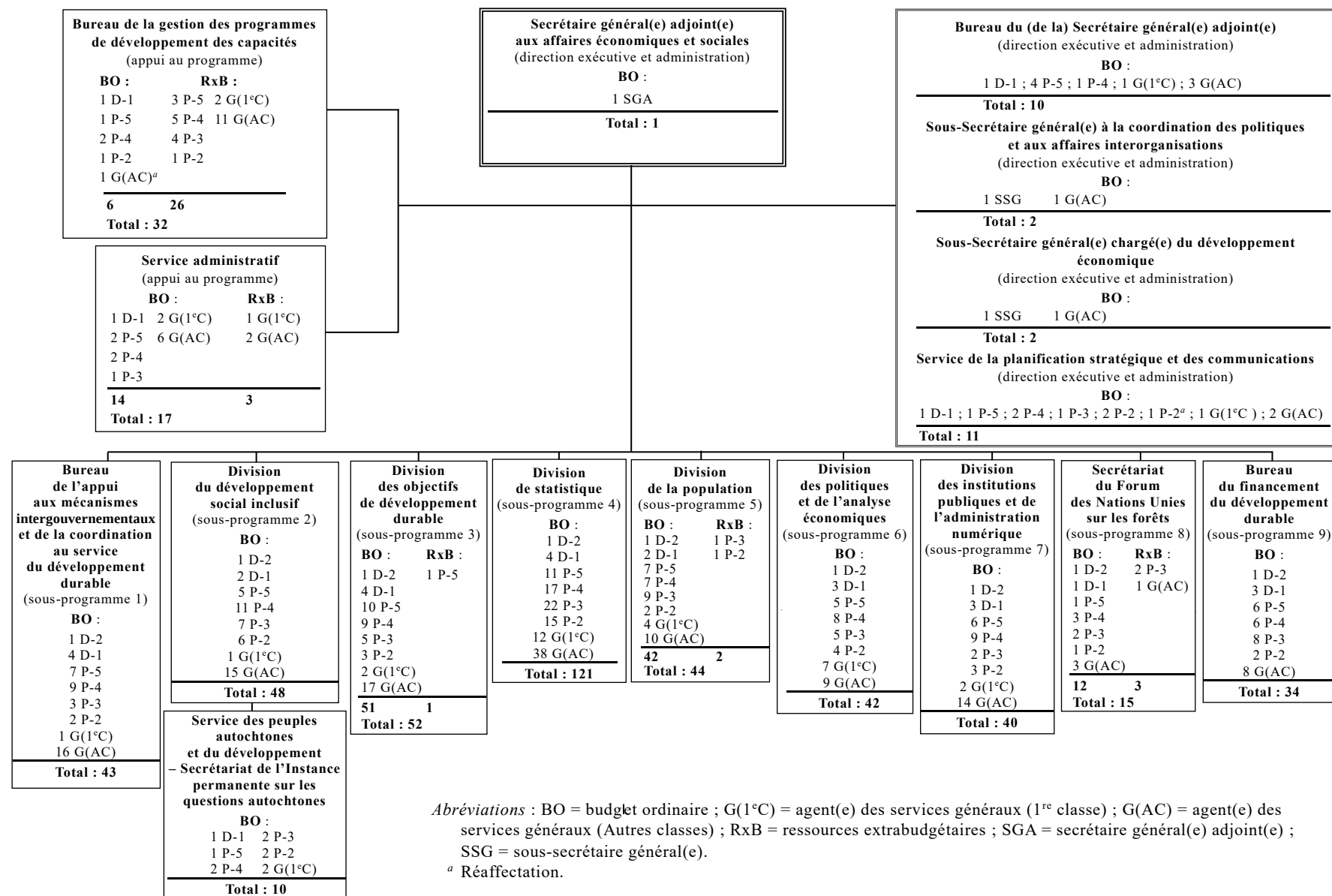
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 9.188 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 59 384 200 dollars, ce qui permettra de financer 29 postes [3 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 3 G(1°C) et 13 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à appuyer les programmes opérationnels du Département et l'exécution des activités de renforcement des capacités. Il est notamment prévu de recevoir un montant de 49 751 200 dollars qui servira à alimenter les fonds d'affectation spéciale du Programme des administrateurs auxiliaires et de l'Assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges, qui sont administrés par le Département. La diminution nette de 3 600 000 dollars qui est proposée tient principalement à la baisse des contributions à l'Assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges, contrebalancée en partie par l'augmentation des ressources prévues au titre du Programme des administrateurs auxiliaires.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2023



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Réaffectation.

Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration	1	P-2	Réaffectation de 1 poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) qui deviendrait un poste de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	La réaffectation est proposée afin de doter le Département du savoir-faire dont il a besoin dans le domaine des nouvelles technologies pour la création de supports de communication (sites Web, bulletins d'information, contenus multimédias, médias sociaux), ce qui lui permettra de sensibiliser diverses parties prenantes aux questions de développement durable relevant de sa compétence.
Appui au programme	1	G(AC)	Réaffectation de 1 poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines, qui deviendrait un poste d'assistant(e) (gestion des programmes)	La réaffectation est proposée afin de faire face à l'évolution des fonctions. Les attributions s'attachant au poste actuel sont essentiellement administratives : elles ont trait au recrutement et à l'affectation du personnel des projets et aux activités de renforcement des capacités menées au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte de l'ONU pour le développement. Les nouvelles fonctions consisteraient à appuyer le (la) Chef du service en ce qui concerne la gestion, la coordination et le contrôle de l'exécution du programme de renforcement des capacités dans son ensemble afin que les divisions organiques du Département exécutent leurs programmes de façon plus efficace.

Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).